

12

L'édition
en perspective

13



SYNDICAT NATIONAL
DE L'ÉDITION



L'édition en perspective

Rapport d'activité
du Syndicat national de l'édition

// ÉDITOS



Vincent Montagne
© DR

« L'année écoulée (juin 2012-juin 2013) a été fertile en événements pour l'édition.

Le principal fait marquant aura été l'accord signé le 21 mars 2013 avec le Conseil permanent des écrivains (CPE). Trois ans et demi de discussions entre auteurs et éditeurs ont abouti à un accord équilibré, qui fait entrer l'édition dans le XXI^e siècle. La notion de temps long est maintenue, essentielle pour préserver les capacités de création et d'investissement. L'unicité du contrat est préservée, parce qu'un livre ne change pas de nature en changeant de support. Les obligations de l'éditeur sont définies plus précisément et renforcées pour améliorer la confiance réciproque entre auteur et éditeur, avec l'instauration de clauses nouvelles permettant à l'auteur de recouvrer sa liberté si les obligations ne sont pas respectées.

Le démarrage du projet de numérisation des livres indisponibles du XX^e siècle, avec la publication de la base RELIRE, le 21 mars 2013, est également le fruit de plus de trois années de préparation avec les auteurs et les pouvoirs publics d'un projet novateur et respectueux du droit d'auteur, qui redonnera accès à des centaines de milliers d'œuvres oubliées de la littérature et des sciences humaines du siècle passé. De belles redécouvertes en perspective.

L'engagement interprofessionnel et la volonté de renforcer le soutien aux librairies constituent un autre fil rouge de l'action du SNE, qui soutient, aux côtés de nombreux éditeurs, de nombreuses mesures structurantes en faveur de la librairie, comme la réduction des coûts de transport des libraires ou encore l'ADELIC qui verra sa capacité d'intervention fortement accrue.

Mais la condition première pour que le marché du livre prospère, c'est qu'il y ait des lecteurs et notamment que nous formions les lecteurs de demain. C'est pourquoi le SNE est heureux d'avoir lancé cette année Les petits champions de la lecture, concours de lecture à haute voix pour les enfants en classe de CM2. Quinze mille enfants ont participé dès la première année.

Au terme d'un an de présidence du Syndicat, je mesure à quel point une profession unie parvient, lorsqu'elle se mobilise, à des résultats. Il reste à mieux faire connaître l'édition, qui est un secteur d'entrepreneurs indépendants à taille humaine : l'esprit d'indépendance, qui va de pair avec une vision à long terme, est profondément enraciné dans notre profession de créateurs de culture.

Au-delà de ces grands dossiers, la vie du syndicat, qui est heureux de compter 670 adhérents, est faite d'innombrables actions collectives, promues par les différents groupes sectoriels et commissions transversales, que ce rapport présente également. Je remercie chaleureusement tous les bénévoles venant des maisons d'édition, ainsi que l'équipe permanente du Syndicat, pour leur engagement au service de la profession. »

// Vincent Montagne
Président du SNE



Christine de Mazières
© DR

« **MERCI !**

Merci à nos adhérents, de plus en plus nombreux, pour leur confiance et leur mobilisation.

Merci aux élus du Syndicat, membres du Bureau, présidents de commissions et de groupes sectoriels, pour leur travail bénévole et assidu sur des sujets d'intérêt général pour la profession.

Merci à nos partenaires de la chaîne du livre, auteurs, libraires, bibliothécaires, organismes professionnels, pour nos échanges constructifs.

Merci à nos interlocuteurs au Gouvernement, au Parlement, à la Commission et au Parlement européen, dans les administrations, particulièrement au service du livre et de la lecture, pour leur écoute et leur action.

Merci à toute l'équipe permanente, chargés de mission et assistants, pour leur enthousiasme et leur dévouement de chaque instant au service des adhérents.

Merci aux 15 000 enfants qui ont participé aux Petits Champions de la lecture, ainsi qu'à leurs parents et enseignants, qui en ont fait un succès dès la première année.

C'est parce que nous partageons la conviction que le livre et la lecture sont les fondements de notre civilisation et l'une des sources de l'épanouissement de chacun, que le Syndicat peut mener à bien ses actions dans différents domaines. Ce rapport annuel donne un aperçu de la très grande variété de ces missions, à l'image de la diversité et de la créativité du monde éditorial. A tous, nous souhaitons une très bonne lecture. >>>

// Christine de Mazières
Déléguée générale du SNE

// SOMMAIRE

// LE SYNDICAT NATIONAL DE L'ÉDITION

Les missions.....	7
Une année du SNE en bref.....	9
Les adhérents du SNE	10
L'organisation du SNE.....	12
L'équipe du SNE - Organigramme.....	13

// LES GROUPES ET COMMISSIONS

Les groupes

Art et beaux livres.....	15
Bande dessinée.....	16
Droit	17
Enseignement.....	18
Jeunesse.....	19
Littérature générale	20
Religion.....	21
Sciences Pour Tous.....	22
Universitaire.....	23

Les commissions

Circuit du livre	24
Usages commerciaux.....	24
Économique	25
Environnement	26
Illustration	27
Internationale	28
Juridique.....	29
Numérique et N ^{elles} Technologies.....	30
Sociale	31

// LE DROIT D'AUTEUR

Accord auteurs-éditeurs	35
L'exploitation des œuvres indisponibles : ReLIRE	38
Exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées : bilan du fonctionnement de Platon	40
Discussions sur le traité relatif à l'exception « handicapés » à l'OMPI : un enjeu majeur	41
La protection du droit d'auteur et la lutte contre le piratage....	43
Une plateforme européenne de dialogue pour éviter des exceptions au droit d'auteur	45
Création d'un fonds pour la formation continue des auteurs : contribution des éditeurs.....	47

// LA DIVERSITÉ CULTURELLE

La diversité culturelle, une exigence de chaque instant	49
Les actions collectives en faveur de la librairie	50
Taux réduit de TVA sur le livre numérique : un combat à deux niveaux.....	51
Mise en application de la directive Jouet de 2009 : un enjeu de taille pour les éditeurs de littérature de jeunesse.....	53
L'UIE et la défense de la liberté de publier : décriminaliser la diffamation	54

// LA PROMOTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE

Le Salon du livre de Paris.....	57
Les petits champions de la lecture.....	60
La promotion de la littérature de jeunesse au cœur de l'action du groupe jeunesse	63

// LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDITION

Le livre en chiffres	65
L'édition, qui affiche des évolutions contrastées, poursuit sa mutation.....	67
Le planisphère de l'édition	70

// LE CIRCUIT DU LIVRE

L'évolution de la diffusion du livre.....	73
Rencontres nationales de la librairie à Bordeaux	76
La place de la distribution dans le circuit du livre	77
Délais de livraison.....	80
Dilicom au service du livre	81
La commission de liaison interprofessionnelle du livre (Clil) ..	83
L'organisation actuelle du transport du livre en France ...	84
L'optimisation du transport	85
Le FEL numérique.....	85

// LES ENJEUX DU NUMÉRIQUE

2013 : le décollage du livre numérique ?.....	87
Étude de l'IDATE sur l'offre commerciale de livres numériques à destination des bibliothèques de lecture publique	90
Le livre numérique : mode d'emploi	91
Les Assises du livre numérique.....	92
Baromètre SOFIA / SNE / SGDL sur les usages du livre numérique	93
Le mouvement « Open Access » : état des lieux	95
Les ressources pédagogiques et la tentation du numérique gratuit	96

// L'ÉDITION SCOLAIRE

2012/2013 : De la concertation nationale à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école, une année très numérique	99
Constats et propositions pour la concertation nationale.....	99
La loi pour la refondation de l'école	102
La filière industrielle du numérique éducatif se structure... ..	103
Égalité, diversité et manuels scolaires	104
2012/2013 : vers la fin des réformes de programmes dans le secondaire	105

// L'INTERNATIONAL

2012-2013 : Les temps sont durs... mais gardons le cap.....	107
L'Union Internationale des Éditeurs sur tous les fronts	108

// DIALOGUE AVEC L'INTERPROFESSION

Le Bureau international de l'édition française.....	111
Le Centre Français d'exploitation du droit de Copie	114
Sofia	116
La Société civile des éditeurs de littérature française	118
L'Asfored	119



LE SYNDICAT NATIONAL DE L'ÉDITION

//7 Les missions

//9 Une année du SNE en bref

//10 Les adhérents du SNE

//12 L'organisation du SNE

//13 L'équipe du SNE - Organigramme

Les missions du Syndicat national de l'édition

Le Syndicat a pour objet :

- la représentation des intérêts des éditeurs de publications de toute nature, directement ou indirectement réalisées et commercialisées auprès du public, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit ;
- le soutien de la création et de la recherche par la défense de la liberté de publication, du respect du droit d'auteur et du principe du prix unique du livre ;
- la promotion de la lecture et de l'écrit,

La représentation des éditeurs auprès des instances publiques

Le SNE est un acteur incontournable pour l'élaboration des accords de branche et accords interprofessionnels ; il participe activement à la discussion de tous les textes, rapports, réglementations et lois en rapport avec l'édition et son environnement économique.

Pour ce faire, il entretient un dialogue constant avec les représentants de la chaîne du livre et les pouvoirs publics au niveau national : le ministère de la Culture et de la Communication, le Centre national du livre, le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Économie et des finances, le ministère des Affaires étrangères. Il fait valoir les positions des éditeurs auprès des élus du Sénat et de l'Assemblée nationale.

Au niveau international, il intervient auprès de la Commission européenne et du Parlement européen. Il représente l'édition française auprès de la Fédération des éditeurs européens (FEE) et de l'Union internationale des éditeurs (UIE).

Le service aux adhérents

Les groupes et commissions du syndicat sont ouverts à tous ses adhérents. Ils y trouvent une plate-forme de conseil, de réflexion et d'échanges entre professionnels. Les groupes et commissions sont décisionnaires sur les opérations et questions qui relèvent de leur compétence ; ils travaillent en

coordination avec le bureau et les autres groupes sur les questions générales.

L'équipe permanente du syndicat élabore et diffuse les informations et documents utiles aux adhérents, pour les secteurs dont chacun a la charge. Elle est au service des éditeurs et les renseigne dans les domaines de compétence respectifs de chacun : questions juridiques, convention collective, conseil fiscal, diffusion-distribution, etc (voir organigramme p. 13).

Le syndicat informe régulièrement ses adhérents, au moyen de sa lettre électronique, le Flash du SNE, sur tous les sujets dont il a la charge : informations réglementaires, juridiques et économiques, actualités des groupes et commissions. Il organise des réunions d'information, assises et ateliers qui permettent à ses adhérents un échange direct sur les questions d'actualité.

Il est à la recherche de solution amiable, par la voie de la médiation, aux litiges relatifs à ses adhérents.

Le SNE assure chaque année la collecte et la publication des statistiques détaillées de la profession, pour la France et, en collaboration avec le BIEF, à l'international. Il diffuse ces statistiques à ses adhérents en juin, à l'occasion de son assemblée générale.

Il organise depuis 1981 le Salon du livre, événement fédérateur pour les professionnels du livre, en déléguant la gestion à un opérateur après mise en concurrence.

Les adhérents du SNE

Le Syndicat national de l'édition représente l'ensemble de la profession et compte parmi ses adhérents des maisons de tous les secteurs de l'édition. Consultez la liste complète des adhérents du SNE p. 10 et 11.

Avec plus de 670 membres, nombre qui a doublé en cinq ans, le SNE défend l'idée que l'action



collective et la solidarité permettent de construire l'avenir de l'édition.

En 2012, le SNE a accueilli 12 nouveaux adhérents. Presque tous les nouveaux adhérents depuis 3 ans sont de petites maisons d'édition indépendantes, de création récente. 40% des adhérents du SNE s'acquittent de la cotisation minimale.

Comment adhérer ?

Les maisons d'édition souhaitant adhérer sont invitées à télécharger le dossier d'adhésion sur

le site du SNE ou à le demander au SNE, par mail à l'attention de Gabriel Zafrani, gzafrani@sne.fr. Le dossier d'adhésion est ensuite examiné par la commission Adhésion, qui rend un avis soumis à l'approbation du bureau du syndicat. L'adhésion entraîne le paiement d'une cotisation annuelle proportionnelle au chiffre d'affaires exprimé en prix public hors taxe (CA PPHT). Le taux est de 0,063% par an jusqu'à 45 millions d'euros de CA PPHT, de 0,056% à partir de 45 millions d'euros et de 0,028% au-delà de 90 millions d'euros. La cotisation forfaitaire minimale est fixée à 525 euros HT.



© Olivier Dion

Assemblée Générale 2012

Quelques grandes dates du Syndicat national de l'édition

- 1874 : fondation du Syndicat des éditeurs
- 1886 : convention de Bern relative à la protection des œuvres littéraires et artistiques
- 1966 : le SNE organise la première Semaine nationale de la lecture, puis la Quinzaine
- 1971 : instauration du taux de TVA réduit à 5,5% pour le livre
- 1981 : vote de la loi sur le prix unique du livre. Le SNE crée le Salon du livre
- 1995 : obtention du droit de reprographie
- 2003 : obtention du droit de prêt
- 2005 : extension de l'application du taux de TVA réduit à 5,5%. Définition fiscale du livre
- 2006 : le SNE se joint à la plainte du groupe La Martinière contre Google
- 2008 : premières Assises professionnelles du livre, à l'heure du numérique
- 2009 : le SNE, aux côtés de La Martinière et de la SGDL, gagne en première instance contre Google. Obtention d'une dérogation pour la filière livre en matière de délais de paiement (loi LME)
- 2011 : entrée en vigueur de la loi sur le prix du livre numérique
- 2012 : application du taux réduit de TVA au livre numérique. Le SNE crée, avec la SGDL et la SOFIA, le baromètre semestriel des usages du livre numérique. Le SNE crée Les petits champions de la lecture

Une année du SNE en bref

- ▶ **Juin 2012** : Congrès de l'Union Internationale des Editeurs (UIE) au Cap (Afrique du Sud).
- ▶ **Juillet** : Fin du contentieux entre le SNE et Google, accord cadre de Google sur la numérisation des œuvres indisponibles.
- ▶ **Septembre** : 3^e Dialogues auteurs-éditeurs au Parlement européen • le groupe Education organise le 8^e Forum international des éditeurs scolaires (EPF) de l'UIE.
- ▶ **Octobre** : Rendez-vous du SNE et de la FEE avec Joaquin Almunia, Vice-président de la Commission européenne, en charge de la concurrence • Reprise des discussions sur le contrat d'auteur entre le SNE et le Conseil Permanent des Ecrivains, dans le cadre de la mission Sirinelli • 9^e Assises du livre numérique du SNE, consacrées aux politiques et aux grandes tendances du livre numérique • Le groupe Jeunesse organise ses Rencontres éditeurs-libraires.
- ▶ **Novembre** : Lancement d'un grand concours national de lecture à voix haute, à destination des enfants scolarisés en classe de CM2 : Les petits champions de la lecture • Le prix Littéraire européen de la Commission européenne est remis à Laurence Plazenet.
- ▶ **Décembre** : Rendez-vous du SNE avec Michel Barnier, Commissaire européen en charge du marché intérieur et des services.
- ▶ **Janvier 2013** : Baisse du taux de TVA applicable au livre de 7% à 5,5% • Dépôt de bilan de Virgin • Le SNE demande un plan de soutien à la librairie • Signature de l'accord de branche sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes • Dépôt du projet de loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'école qui étend l'exception pédagogique aux œuvres réalisées pour une édition numérique de l'écrit (livre numérique).
- ▶ **Février** : TVA sur le livre numérique : recours en manquement de la Commission européenne à l'encontre de la France auprès de la Cour de justice de l'Union européenne • La commission Economique organise avec KPMG l'atelier « L'évolution de l'économie de l'édition et les actualités fiscales ».
- ▶ **Mars** : Signature de l'accord-cadre relatif au contrat d'édition à l'ère du numérique entre le Conseil permanent des écrivains et le Syndicat national de l'édition • 33^e Salon du livre de Paris • Publication de ReLIRE, le registre des livres indisponibles en réédition électronique (relire.bnf.fr) • 10^e Assises du livre numérique • Premier congrès de l'IDPF en Europe, au Salon du livre • Lancement du site deslivresdejeunesse.fr • 3^e édition des Rencontres de Sciences pour tous • Visite de Neelie Kroes, Vice Présidente de la Commission européenne en charge de l'Agenda numérique, au Salon du Livre • Publication des 7 suggestions pour devenir un éditeur éco-responsable.
- ▶ **Avril** : Conférence "What works?" à la London Book Fair et 9^e Forum international des éditeurs scolaires de l'UIE , à Londres • Le groupe Éducation organise un séminaire à l'Assemblée nationale « Liberté, égalité, diversité et manuels scolaires » en présence de la Ministre déléguée à la Réussite éducative • Premiers financements d'actions de formation des auteurs en application de la loi n° 2011-1978 du 28 décembre 2011 • Mise en œuvre du nouveau BTS Édition adapté à l'édition multi-supports.
- ▶ **Mai** : Finale des Petits champions de la lecture à la Comédie française, en présence des parrains Daniel Pennac et Guillaume Gallienne • Rencontre avec les éditeurs de littérature de jeunesse à Narbonne.
- ▶ **Juin** : Lancement de www.portailprotectionlivres.fr • Rencontre avec les éditeurs de littérature de jeunesse à Lyon • Annonce d'une contribution volontaire exceptionnelle à l'ADELC pour la librairie.

Les adhérents du SNE

A & J PICARD	BERNARD GIOVANANGELI	CRER/COOPERATIVE REGIONALE POUR L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX	- Pocket Jeunesse - Pre Aux Clercs - Presses De La Cite - Presses De La Renaissance - Redon - Retz - Robert Laffont - Rouge Et Or - Sedes - Seghers - Sejer - Sogedif - Solar - Syros - Univers Poche - XO Editions - Zones	FOUGEROLLE LIVRES
ACCES	BERTRAND LACOSTE	CTHS/COMITE DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES	EDITOUR - TROIS CHATEAUX EDITIONS	FRANCE EMPIRE
ACR EDITION INTERNATIONALE	BIBLIOMANE	CUJAS	EDP SCIENCES/EDITION DIFFUSION PRESSE	FRANCISCAINES
ACTES SUD - Actes sud junior - Rouergue	BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION	DECANORD	EHESS	G3J
ADYAR	BIEF/BUREAU INTERNATIONAL DE L'EDITION FRANCAISE	DEFG-CAMPAGNE ET TERROIRS	ELECTRE	GALAADE
AEDIS	BLAY FOLDEX - Berlitz	DELACOURT - Delsol - Guy Delcourt Productions - Tonkam - RG Square - Soleil productions	ELYTEL	GANG EDITIONS
AFD	BLEU AUTOUR	DEMOCRATIC BOOKS - Saint Paul	EMMANUEL	GALLIMARD - Alternatives - Arpenteur - Bleu De Chine - CDE - Centre de Diffusion de l'Édition - Denoel - Folio - Gallimard Jeunesse - Gallimard Loisirs - Gallisol - Grandes Personnes - Guides Gallimard - Joelle Losfeld - La Pleiade - Mercure De France - Pol - Quai Voltaire - Sodis - Table Ronde - Verticales
AFNOR	BNF/BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE	DEMOS	EMMANUEL PROUST EDITIONS	GLENAT - Atlas - Chasse-Maree - Drugstore - Elle à table - Elle déco - Guide Franck - Librairie Glenat - Libris - Société de géographie - Treize Etrange - Vent Des Savanes - Vents D'ouest
AGNES VIENOT	BPI/EDITIONS BPI	DIANE DE SELLIERS	EMPREINTE TEMPS PRESENT	ENSBA/ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BEAUX ARTS
ALAIN DUCASSE/LES EDITIONS CULINAIRES	BOIRON	DILICOM	ENSB/PRESSES DE L'EHESP	EPARGNE
ALAN SUTTON	BRAGELONNE - Castelmore - Milady	DILA	E. PROGRESS	EQUIPE
ALBIANA	BREAL	DILECTA	EREMÉ	ERES
ALBIN MICHEL - Canal + Editions - De Vecchi - Delagrave - Dicos D'or - Dilisco - Magnard - Medicis Entrelacs - Quorum Magnard Diffusion - Vuibert	BREPOL	DIRECT GROUPE FRANCE/BERTELSMANN - France Loisirs - Privat	ESI EDITIONS	ESMOD
ALMA EDEITEUR	BREPOLS PUBLISHERS	DOCIS	ESKA	ETIF/TECHNIQUES ET INDUSTRIELLES DE LA FONDERIE
AMDS	BRGM/BUREAU DE RECHERCHE GEOLOGIQUE ET MINIERE	DORVAL	EUROPAGES	EURO PAGES
AMPHORA	BUSSIERE	ECOLE DES LOISIRS	EVEIL - Sedirep	EXPANSION FORMATION ET EDITIONS
ANNE CARRIERE	CADRAN	EDIGROUP/VILO - Amateur - Arganier - Collectionneur - Complexe - Cote De L'amateur - Creations Du Pelican - Hervas - Insolite - Marval - Ponchet - Ramsay - Terrail - Vade Retro	EREVE	EYROLLES - Ct 2 M Sas - Editions Gep - Geodif - Édition d'Organisation
ANNE-MARIE METAILIE	CAIRN FRANCE	EDILIVRE	FABERT	FATON
ANTHESE	CARACTERES	EDITIS - 10/18 - Acropole - Anaya - Belfond - Bordas - Bordas References Culturelles - Bouquins - Cherche Midi - Cle International - Convergences - De Boeck Diffusion - De Boeck Education - De Boeck Université - Decouverte - Dictionnaires Le Robert - Duculot - Empecheurs De Penser En Rond - Estem - First Editions Generales - First Interactive - Fixot - Fleuve Noir - Grund - Hemma - Hemme - Hors Collection - Interforum - Julliard - Kurokawa - Langue Au Chat - Langues Pour Tous - Larcier - Lipokili - Livres Du Dragon D'or - Lonely Planet - Medimedia - Nathan - Nathan Université - Nil - Oh! - Omnibus - Paraschool - Perrin - Place Des Editeurs - Plon - Pocket	FELIN	FEMMES
ARALD/AGENCE RHONE-ALPES	CARTIER ET COMPAGNIE	EDUCTION	FERRYP/FEDERATION FRANCAISE DE LA RANDONNEE PEDESTRE	FIRMENICH
ARCHE	CARTOTHEQUE-EGG	EDUCATION	FLAMMARION - Arthaud - Audie/Fluide Glacial - Autrement - Casterman - Casterman France - Climats - Deslogis Lacoste - Flammarion médecine - Garnier Flammarion - J'ai Lu - Jungle - Lanore - Libro - Maison Rustique - Pere Castor - Pygmalion - Skira - Union Distribution	FLAMMARION
ARCHIPEL	CASTEILLA - Casteilla Techniplus - Educavivre - Sprattbrow - Techniplus	EDUCATION	FONTAINE PICARD	FLAMMARION
ARPEL AQUITAINE	CELSE	EDUCATION		FLAMMARION
ARTEGE EDITIONS - Tempora	CENTRALE DE L'EDITION	EDUCATION		FLAMMARION
ASFORD	CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX	EDUCATION		FLAMMARION
ASIATHEQUE - Maison des langues du monde	CENTRE POMPIDOU	EDUCATION		FLAMMARION
ASSIMIL	CEPADUES	EDUCATION		FLAMMARION
ATELIER/OUVRIERES	CERCLE D'ART	EDUCATION		FLAMMARION
ATELIERS ET PRESSES DE TAIZE	CERF	EDUCATION		FLAMMARION
ATLANTICA - Segquier	CHANDEIGNE	EDUCATION		FLAMMARION
AU DIABLE VAUVERT	CHARLES CORLET	EDUCATION		FLAMMARION
AU VENT DES ILES	CHARLES HERISSEY	EDUCATION		FLAMMARION
AUBIER MONTAIGNE	CHEMINEMENTS - Arsis	EDUCATION		FLAMMARION
BARTILLAT	CHRISTIAN BOURGOIS	EDUCATION		FLAMMARION
BAYARD GROUPE - Bayard Editions Générales - Bayard Jeunesse - Bayard Poche - Milan - Tourbillon	CHRONIQUE SOCIALE	EDUCATION		FLAMMARION
BEATITUDES	CITADELLES ET MAZENOD	EDUCATION		FLAMMARION
BEAUX ARTS EDITIONS	CLASSIQUES GARNIER	EDUCATION		FLAMMARION
BEAUCHESNE - Heures de France	CNDP	EDUCATION		FLAMMARION
BEC EN L'AIR	CNPP	EDUCATION		FLAMMARION
BELIN - Herscher - Pommier - Pour La Science	CNRS/CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	EDUCATION		FLAMMARION
BELLES LETTRES	COPRUR	EDUCATION		FLAMMARION
BERGER LEVRAULT - Sofiac	CORSAIRE EDITIONS - Paradigme - Pavillon noir - Regain de lecture	EDUCATION		FLAMMARION
	COULEURS CONTEMPORAINES	EDUCATION		FLAMMARION
	COURTES ET LONGUES EDITIONS	EDUCATION		FLAMMARION
	CREER	EDUCATION		FLAMMARION
	CREPIN LEBLOND	EDUCATION		FLAMMARION

- Octopus France
- Pauvert
- Pika
- Quillet
- Rageot
- Rombaldi
- Routard
- Stock

HARMONIA MUNDI

HC EDITIONS

HELOISE D'ORMESSON

HERMANN

HERNE

HOEBEKE

HOMME

HOMMES ET GROUPES

HONORE CHAMPION

HORAY

HORIZON EDUCATION

HUMANIS

IAURIF/INSTITUT D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE LA REGION ILE DE FRANCE

IBIS ROUGE

IGN/INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL

IMAV

INED

INEDITE

INOCTAVO

INSERM/INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INSTITUT FRANCAIS

INSTITUT OCEANOGRAPHIQUE

IRD/INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

JACQUES GABAY

JASOR

JEAN PICOLLEC

JEAN-CLAUDE GAWSEWITCH

JEAN-CYRILLE GODEFROY

JEAN-MICHEL PLACE

JEU DE PAUME

JOUVENCE

KAZE MANGA

KERO

KI-OON

LA BOUINOTTE

LA BRANCHE

LA MARTINIERE GROUPE

- Aubanel
- Danger Public
- Delachaux Et Niestle
- Don Quichotte
- Esprit
- Fejtaine
- Herme
- La Martiniere Jeunesse
- La Martiniere Litterature & Sciences
- La Martiniere References
- Louis Audibert
- Malise
- Minerva
- Mira
- Olivier
- Petit A Petit
- Points
- Seuil
- Seuil Jeunesse
- Sorbier
- Tallandier
- Volumen

LA PLAGE

LAVIGNE

- Navicarte

LA VILLETTE

LABO DE L'EDITION

LAFITTE HEBRAR

- Jacques Lafitte
- Les Immortels
- Who's Who In France

LARROQUE

LAVOISIER

- Hermes
- Synthese Agricole
- Medecine-Sciences Flammarion
- Medicales internationales
- Tech & Doc Lavoisier

LE DILETTANTE

LE GRAND SOUFFLE

LE PASSAGE PARIS NEW-YORK

LE PASSEUR

LE SABLIER

LEDOC.S

LEO SCHEER

LES ARENES

LES ARTS DECORATIFS

LETOUZEY ET ANE

LEXTENSO

- Gualino
- Joly
- Lgdj Montchrestien
- Repertoire Defresnois

LIANA LEVI

LIBELLA

- Anatholia
- Buchet Chastel
- Maren Sell
- Noir Sur Blanc
- Phebus
- Temps apprivoise

LOCUS SOLUS

MACULA

MAISON DES LANGUES

MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME

MAMA

MANUSCRIT

MARTORANA

MAX MILO

- Paris Mediterranee

MEDIA PARTICIPATIONS

- A Cappella Creations
- Anuman Interactive
- Blake et Mortimer
- Caméléon
- Citel
- Chronique
- Criterion
- Dada
- Dargaud France
- Dargaud-Lombard Bruxelles
- Dargaud-Marina
- Desclée
- Droguet Et Ardant
- Dupuis France
- Ediffa
- Ellipsanime
- Fier
- Fleurus Difféa
- Fleurus Editions
- Fleurus Mame
- Kana
- Lucky comics
- Mame
- Mds
- Média diffusion
- Tardy
- Mediatoon Licensing
- Universitaires

MEDIASPAUL

MICHELIN

Les nouveaux adhérents en 2012-2013

BIBLIOMANE, DEFG - CAMPAGNES ET TERROIRS, DILECTA, E. PROGRESS, HELOISE D'ORMESSON, HUMANIS, IMAV, LOCUS SOLUS, NUMILOG, TENSING, VERDIER, WALRUS.

MINUIT

MOLLAT

MONELLE HAYOT

MONITEUR

MUSARDINE

- Dynamite
- Media 1000

MUSEE DU LOUVRE

MUSEE DU QUAI BRANLY

MUSEE RODIN

MUSEES ET MONUMENTS DE FRANCE

MUSIC ENTERTAINMENT BOOKS

NDL EDITIONS

NICOLAS CHAUDUN

NORMA

NOUVEAU MONDE

NOUVELLE CITE

NUEE BLEUE

- Est
- Rhin
- Saisons D'alsace

NUMILOG

ODILE JACOB

OFFICE CENTRAL DE LISIEUX

OFFICINE

OLIVETAN

OMNISCIENCE

ONISEP

OPHRYS

- France Agricole

ORPHIE

OUEST FRANCE

- Edilarge

PALETTE

PANINI FRANCE

PARENTHESSES

PARIGRAMME/COMPAGNIE

PARISIENNE DU LIVRE

- Les Beaux Jours

PARIS MUSEES

PARIS PHOTOCOMPOSITION

PAROLE ET SILENCE

- Desclée De Brouwer
- Lethielleux
- Lo Pais D'enfance
- Rocher
- Seneve
- Serpent A Plumes

PAULSEN

PAYOT/RIVAGES

PC EDITIONS

PEARSON EDUCATION FRANCE

- Campus Press
- Village Mondial

PEDONE

PETIT FUTE/NOUVELLES EDITIONS DE L'UNIVERSITE

- Publibook

PETIT JOUR-JEU D'AUJOURD'HUI

PETITS MATINS

PHAIDON

- Electra Architecture

PHILIPPE PICQUIER

PICCOLIA

PIERRE LECHENE

PIERRE TEQUI

PIERRON EDUCATION

PLUME DE CAROTTE

PLURIAD

POLLEN DIFFUSION

PREMIERE PARTIE

PRESENCE AFRICAINE

PRESSES DE SCIENCES PO

PRESSES UNIVERSITAIRES DE LYON

PRESSES UNIVERSITAIRES DU MIRAIL

PRESSES UNIVERSITAIRES DU SEPTENTRION

PUF/PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

PUG/PRESSES UNIVERSITAIRES DE GRENOBLE

PUITS FLEURI

QUAE

- Cemagref
- Cirad
- Ifremer
- Inra/Institut National De Recherche Agronomique

QUINTESENCE INTERNATIONAL

RAVET ANCEAU

REED BUSINESS INFORMATION

- Esf
- Prat

REED ELSEVIER

- Elsevier Masson
- Lexis Nexis
- Litac
- Rbi/Reed Business Information

REGARD

RELIE

REVUE BANQUE

REVUE EPS

RICOCHET

RMN/REUNION DES MUSEES NATIONAUX

RUE DES ECOLES /E.NET

RUE DU MONDE

SABINE WESPIESER

SALVATOR/YVES BRIEND

SAURAMPS MEDICAL

SCEPTRE

SCIENCES HUMAINES EDITIONS

- Sciences Humaines Communication

SCRINEO/LES CARNETS DE L'INFO

SEBTP/SOCIETE D'EDITION DU BATIMENT

SED/SOCIETE D'EDITION ET DE DIFFUSION

SEDRAP

SEFI/ARNAUD FRANEL

SID/SOCIETE D'INFORMATION ET DE DIFFUSION

SOCIETE BIBLIQUE FRANCAISE

SOFEDIS

- Elina Sofedis

SOLAL

SOMOGY

SOUFFLES

SUD OUEST

- Le Telegramme
- Rando

SYMETRIE

SYRTES

TAIFU COMICS

TALENTS HAUTS

TAMATA

TANA/COPYRIGHT

TAWHID-SODELIM

TDP/TRESOR DU PATRIMOINE/LIRIADE

- Liriade

TECHNIP

TEMPS DES CERISES

TENSING

TERRE VIVANTE

TEXTUEL

TRANSACTION

TRIADES

TSH/TABLEAUX SYNOPTIQUES DE L'HISTOIRE

VAN DE VELDE

VENTS D'AILLEURS

VERDIER

VICTOIRES

VITRAC AND SON

VIVIANE HAMY

VOIX DE L'AIN

- Hebdo de l'Ardèche

VRIN

WALRUS

WEKA

- CMT
- Techniques De L'ingenieur / T.I

WOLTERS KLUWER FRANCE

- CDP
- Groupe Liaisons
- Lamarre/Arnette/Doin/Pradel
- Lamy

ZEBOOK

ZODIAQUE

ZULMA

L'organisation du SNE

Le **Syndicat** est animé par les représentants des maisons d'édition qui en sont membres. Il regroupe des adhérents, éditeurs immatriculés en France, et des membres associés exerçant des activités connexes à la profession.

L'**Assemblée générale** réunit chaque année l'ensemble des adhérents. Ces derniers représentent aujourd'hui plus de 670 maisons d'édition de toutes tailles.

BUREAU DU SNE

Le Bureau est l'organe exécutif du Syndicat. Il est composé de douze à quatorze membres, élus par l'Assemblée générale pour une durée de deux ans.

Président

Vincent Montagne (Média-Participations)

Le Président représente le Syndicat à l'égard des tiers et s'exprime en son nom. Il conclut les accords qui engagent la profession. Il nomme le Délégué général.

Vice-présidente

Sylvie Marcé (Belin)

Trésorier

Pierre Dutilleul (Robert Laffont / Editis)

Membres

Jean Delas (L'école des loisirs)

Francis Esménard (Albin Michel)

Antoine Gallimard (Gallimard)

Dominique Illien (Lefebvre Sarrut)

Nathalie Jouven (Hachette Livre)

Alain Kouck (Editis)

Hervé de La Martinière (La Martinière-Le Seuil)

Liana Levi (Liana Levi)

Irène Lindon (Minuit)

Arnaud Nourry (Hachette Livre)

Françoise Nyssen (Actes Sud)

Président d'honneur

Serge Eyrolles (Eyrolles)

ÉQUIPE DU SNE

Déléguée générale

Christine de Mazières

La Déléguée générale prépare les travaux du Bureau, garantit la mise en œuvre de ses décisions et coordonne les travaux des instances du Syndicat. Elle assure la gestion et la direction du Syndicat.

Chargés de mission

Les chargés de mission mettent en œuvre l'activité du Syndicat en lien avec la Déléguée générale. Ils assistent les groupes et commissions dans les réflexions et actions menées, et renseignent les éditeurs.

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La Conférence des Présidents réunit les Présidents de groupes et de commissions autour du Président du SNE et de la Déléguée générale. C'est une instance d'information, de concertation et de proposition.

Présidents des Groupes : Structures d'information et de proposition des différents secteurs de l'édition

Art et beaux livres - Pascale Le Thorel (Beaux Arts de Paris les éditions)

Bande dessinée - Philippe Ostermann (Dargaud)

Distributeurs - Dominique Jarcsek (Editis-Interforum)

Droit - Guillaume Deroubaix (Lexis-Nexis)

Enseignement - Sylvie Marcé (Belin)

Jeunesse - Hélène Wadowski (Flammarion)

Littérature - Paul Otchakovsky-Laurens (P.O.L.)

Religion - Yves Briend (Salvator)

Sciences pour tous - Sophie Bancquart (Le Pommier)

Universitaire - François Gèze (La Découverte)

Présidents des Commissions : Instances d'analyse et d'expertise des questions transversales

Adhésion - Alain Gründ, ancien président du SNE

Circuit du livre - Dominique Jarcsek (Editis-Interforum)

Economique - Guy Maucollot (Albin Michel)

Environnement - Pascal Lenoir (Gallimard)

Illustration - Nathalie Bocher-Lenoir (Sejer-Editis)

Internationale - Rebecca Byers (Plon-Perrin)

Juridique - Isabelle Ramond-Bailly (Editis)

Numérique - Alban Cerisier (Gallimard)

Sociale - Alain Bergdoll (Hatier)

Usages commerciaux - Francis Lang (Hachette Livre)

L'équipe du SNE - Organigramme

DIRECTION

VINCENT MONTAGNE
Président



© DR

CHRISTINE DE MAZIÈRES
Déléguée générale



© DR

ÉLISE RAYER
Assistante de direction
erayer@sne.fr



© REA

CHARGÉS DE MISSION

CATHERINE BLACHE
Relations institutionnelles internationales, Groupes Droit et Universitaire
cblache@sne.fr



© REA

JULIEN CHOURAQUI
Affaires juridiques et sociales, Commission Illustration
jchouraqui@sne.fr



© Les 3 songes

CHRISTINE FILLOUX
Groupes Jeunesse, BD, Sciences pour tous, Comptabilité-gestion
cfilloux@sne.fr



© Les 3 songes

PASCALE GÉLÉBART
Savoir Livre, Groupe Education
pgelebart@savoirlivre.com



© DR

SABINE LE STUM
Communication, Salon du livre de Paris, Groupe Art et beaux livres, Commission Internationale
slestum@sne.fr



© Les 3 songes

CAMILLE MOFIDI
Commissions Circuit du livre, Usages commerciaux, Numérique, Groupe Distributeurs
cmofidi@sne.fr



© Les 3 songes

JACQUELINE TOLENTINO
Administration générale, Missions auprès du Président, Comptabilité-gestion, Ressources humaines



© REA

LORE VIALLE-TOURAILLE
Chef du département Affaires juridique, Commission Juridique, Groupe Littérature
ltouraille@sne.fr



© REA

GABRIEL ZAFRANI
Economie du livre, Fiscalité, Adhérents, Commissions Économique et Environnement
gzafrani@sne.fr



© DR

ASSISTANTS

JUDITE DOS REIS
Comptabilité, Cotisations
jdosreis@sne.fr



© REA

TIPHAINE DUCHENY
Communication, Salon du livre de Paris et Assises du livre numérique
tduchenoy@sne.fr



© DR

VIRGINIE ROUGE
Savoir Livre
THIERRY BLET
Courrier, Reprographie



LES GROUPES ET COMMISSIONS

LES GROUPES

Les groupes du Syndicat sont des structures d'information et de proposition des différents secteurs de l'édition : Art et beaux livres, Bande dessinée, Droit, Enseignement, Jeunesse, Littérature générale, Religion, Sciences pour tous, Universitaire.

Les groupes qui le souhaitent peuvent mener des opérations particulières aux secteurs qu'ils couvrent dans le cadre des actions collectives du Syndicat, telles que le site www.livresdart.fr ou les rencontres avec les éditeurs de littérature de jeunesse en région. Dans le même esprit, différents groupes assurent leur présence collective au Salon du livre de Paris.

LES COMMISSIONS

Les commissions du Syndicat rassemblent les éditeurs sur les questions transversales qui concernent l'ensemble des maisons. Elles travaillent en coordination avec le Bureau du Syndicat dans un certain nombre de domaines : le droit de la propriété intellectuelle, le numérique, le droit social, l'économie et la fiscalité du livre, les cessions et acquisitions de droits à l'international...

Les groupes

//15 Art et beaux livres

//16 Bande dessinée

//17 Droit

//18 Education

//19 Jeunesse

//20 Littérature générale

//21 Religion

//22 Sciences Pour Tous

//23 Universitaire

Les commissions

//24 Circuit du livre

//24 Usages commerciaux

//25 Économique

//26 Environnement

//27 Illustration

//28 Internationale

//29 Juridique

//30 Numérique et N^{elles} Tech.

//31 Sociale



Pascale Le Thorel
© Paule Monory

PRÉSIDENTE : Pascale Le Thorel (Beaux Arts de Paris les éditions)

CHARGÉE DE MISSION : Sabine Le Stum - slestum@sne.fr

ORGANISATION : Réunions plénières et groupes de travail



L'année 2012-2013 a vu la concrétisation du site, www.livresdart.fr initié par le groupe avec l'aide du CNL en 2011. De nouveaux éditeurs s'y sont agrégés et la traduction de l'ensemble des catalogues des éditeurs et de la présentation de leur maison en langue anglaise devraient être en ligne d'ici la fin 2013.

D'autres actions collectives ont été menées : des réunions régulières ont été organisées avec des représentants du syndicat de la librairie française pour envisager des opérations spécifiques. Par exemple : près de 30 éditeurs se sont réunis pour prendre en charge le coût du stand d'une librairie sur la Foire Art Paris au Grand Palais en mars 2013 et permettre ainsi la présence du livre dans l'un des grands rendez-vous artistiques parisiens annuels. Le groupe a également été présent au Salon du livre du Festival de l'histoire de l'art en mai 2012 à Fontainebleau, assurant la coordination des opérations avec les organisateurs et le ministère de la Culture.

Une réorganisation du Salon du livre de Paris autour d'Art Square a permis, cette année, à de nouvelles maisons d'édition, notamment en région, de participer au Salon et les éditeurs d'art et de beaux livres se félicitent de la création de ce nouvel espace et de ce focus sur leur spécialité.

Le groupe a accueilli de nouveaux éditeurs en 2012-2013 : **GANG, JEAN-MICHEL PLACE, ESMOD, et DILECTA**. Le groupe rassemble aujourd'hui 58 maisons d'édition.

Je remercie tous les éditeurs qui m'ont fait confiance, et m'ont réélue à la présidence du groupe Art et beaux livres pour un nouveau mandat de 3 ans.

De nouveaux chantiers sont en perspective pour 2013-2014 : une réflexion autour de la circulaire Jospin et de sa mise en application auprès des collectivités territoriales, un soutien de la librairie et la mise en place d'opérations spécifiques pour le livre d'art, une mission d'étude avec le ministère de la Culture sur la question du livre illustré.

// Pascale Le Thorel



Art Paris avril 2013, Grand Palais

// Bande dessinée



Philippe Ostermann
© DR

PRÉSIDENT : Philippe Ostermann, (Dargaud)

CHARGÉE DE MISSION : Christine Filloux - cfilloux@sne.fr

ORGANISATION : Séances plénières

La bande dessinée confirme son dynamisme en enregistrant en 2012 une légère hausse de production, pour la 17^e année consécutive, selon le rapport annuel publié par l'Association des critiques et journalistes de bande dessinée (www.acbd.fr). Près de 5 565 titres publiés en 2012 contre 5 327 en 2011, soit une augmentation de 4,47 %.

Bien qu'affectée par le contexte général économique difficile, la bande dessinée semble plutôt mieux résister que l'ensemble du marché du livre. Elle demeure ainsi un secteur tonique qui sait trouver de nouveaux relais de croissance.

Le marché francophone confirme son ouverture au monde dans son nombre de traductions – 2234 nouvelles bandes dessinées provenant de 23 pays différents traduites en 2012 – tandis que l'activité de la bande dessinée francophone à l'export se développe, notamment grâce au succès des romans graphiques. Les 1 069 nouvelles éditions ou intégrales témoignent de la capacité des éditeurs à travailler leur fonds pour toujours revaloriser et développer leur catalogue. Le développement d'applications en direction de nouveaux supports numériques souligne leur volonté d'anticiper et de s'adapter aux révolutions technologiques en cours.

Enfin, les récentes et nombreuses adaptations de bandes dessinées à l'écran, de séries télévisées en bandes dessinées ou de classiques de littérature générale en bandes dessinées attestent de la capacité du secteur à se développer sur de nombreux et nouveaux segments.

LES CHANTIERS INSTITUTIONNELS ET INTERPROFESSIONNELS

Comme chaque année, le groupe BD a publié pour chaque semestre de 2012 une grille tarifaire récapitulant les tarifs des bandes dessinées par type d'ouvrage, fixés par chaque maison d'édition,

qui constitue un repère pratique très apprécié des libraires et réunit un nombre toujours plus important d'éditeurs.

Les éditeurs participent en outre activement aux nombreux chantiers interprofessionnels offerts par le développement de l'édition sur supports numériques.

Les réunions bimestrielles du groupe sont autant d'occasions d'information, d'échanges et de rencontres avec des acteurs institutionnels et économiques afin d'évoquer les problématiques propres au secteur de la bande dessinée.

LA PROMOTION DE LA BANDE DESSINÉE

Le groupe s'investit toujours vivement dans les actions de promotion de la bande dessinée afin d'accroître le rayonnement de ce secteur éditorial dynamique.

Le Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême demeure un rendez-vous majeur de la profession. La participation d'une délégation d'éditeurs au comité de pilotage du Festival auprès des acteurs de la région, de la Préfecture, de la ville d'Angoulême et de l'association 9^e Art+ témoigne de la volonté des éditeurs à travailler en concertation avec l'ensemble des partenaires pour concourir à une meilleure définition de la ligne éditoriale. Meilleure lisibilité des prix, plus grand éclectisme dans les choix du jury... l'occasion de mieux refléter le dynamisme de ce riche secteur éditorial et les tendances constatées d'évolution de ce marché.

Le groupe poursuit avec le CNL son projet de développement de la bande dessinée francophone aux États-Unis.

Il réfléchit actuellement à la création d'un prix de la bande dessinée, pour mettre en valeur la richesse du 9^e Art.

// Philippe Ostermann

// Droit



Renaud Lefebvre
© Benoit Decout / REA



Guillaume Deroubaix
© DR

PRÉSIDENT : Renaud Lefebvre (Dalloz) - Guillaume Deroubaix (Lexis Nexis) *depuis janvier 2013*

CHARGÉE DE MISSION : Catherine Blache - cblache@sne.fr

ORGANISATION : Séances plénières

En 2012-2013, les éditeurs du groupe Droit ont participé activement **aux groupes de travail du Conseil d'orientation de l'édition publique et de l'information administrative (COEPIA)**. Celui-ci a notamment publié des lignes directrices relatives à l'instauration de redevances de ré-utilisation des informations publiques et a travaillé sur un guide relatif aux données personnelles. Grâce au COEPIA, les administrations devront désormais remplir un tableau expliquant et justifiant de leur activité éditoriale avant de la mettre en œuvre.

Par ailleurs, les éditeurs suivent de près **l'initiative PERGAM du Ministère des Finances**, effective depuis le 12 septembre 2012. Celle-ci consiste à mettre en ligne une base de données, le « Bulletin Officiel des Finances Publiques – Impôts/ BOFIP », proposant une documentation consolidée opposable au contribuable, avec l'ensemble des sources de la documentation fiscale. Pergam interpelle les éditeurs privés, d'une part sous l'angle de son effet sur leur offre et, d'autre part, en raison du fait qu'il n'a pas complètement prévu les modalités de sa réutilisation par les éditeurs licenciés. Ainsi par exemple, le délai et le format de livraison des données font que PERGAM est plus à jour que les produits des éditeurs.

Dans le cadre de sa réflexion sur les principes devant régir les domaines d'intervention respectifs des éditeurs privés et des acteurs publics, le Groupe a commandité une **étude sur l'utilité économique de l'édition juridique privée** au laboratoire d'économie industrielle de l'École des Mines.

Cette étude a notamment mis en avant que les éditeurs juridiques privés répondaient à une demande de réduction du risque de la part des utilisateurs et se différenciaient des éditeurs publics grâce à leur valeur ajoutée éditoriale, et ce en particulier dans l'environnement numérique (traitement des données, analyse, doctrine, appropriation du progrès technique et mises à jour). Cette étude devrait fournir des points d'appui pour étayer la doctrine des éditeurs.

Parmi les dossiers généraux du SNE, le groupe Droit s'est particulièrement intéressé aux **discussions sur le contrat auteurs-éditeurs** en appelant l'attention sur les particularités de son secteur en pointe dans le numérique. Il s'est impliqué sur le **projet de loi d'orientation et de programmation de la refondation de l'école** qui propose de réformer l'exception pédagogique en intégrant dans son champ les « œuvres réalisées pour une édition numérique de l'écrit (ORENE) » jusqu'alors exclues¹. Il a également suivi le **projet de loi sur l'enseignement supérieur** qui rend obligatoire les universités numériques thématiques (UNT) dans l'enseignement supérieur, qui ont pour l'instant été conçues sans faire appel aux contenus des éditeurs.

Enfin, en décembre 2012, le groupe Droit a élu Guillaume Deroubaix, Directeur éditorial, LexisNexis SA, comme Président et a vivement remercié Renaud Lefebvre, Gérant des éditions Francis Lefebvre, pour avoir assuré la Présidence ces cinq dernières années.

// Guillaume Deroubaix

¹ Cf. problématique présentée dans le cadre du groupe Universitaire p.23

// Education



Sylvie Marcé
© DR

PRÉSIDENTE : Sylvie Marcé (BELIN), *Présidente du Groupe Éducation et Vice-Présidente du SNE*

CHARGÉE DE MISSION : Pascale Gélébart - pgelebart@sne.fr

ORGANISATION : Doté d'un bureau de 7 membres, le groupe Éducation comporte 20 adhérents qui ont adopté un statut spécifique.

Le groupe Éducation anime également une commission interne dédiée à l'Enseignement Technique et Professionnel.

2012 / 2013 : Une priorité pour l'éducation, traduite par le projet de loi pour la Refondation de l'école à l'issue d'une concertation nationale à laquelle les éditeurs ont participé activement.

Les élections du printemps 2012 ont amené un nouveau ministre rue de Grenelle, dont l'ambition pour l'école s'est immédiatement traduite par une consultation nationale, convoquant tous les acteurs de la sphère éducative au cours de l'été 2012. Très fortement impliqués dans les ateliers de cette Concertation pour l'école, les éditeurs du Groupe Éducation ont formulé 19 propositions pour :

- obtenir une meilleure équité d'accès aux ressources pédagogiques (imprimées et numériques) pour l'ensemble des élèves sur l'ensemble des territoires,
- accompagner et stimuler le développement des usages du numérique, dans le respect de la liberté pédagogique des enseignants et au plus près des attentes du terrain,
- définir des modalités de cohabitation harmonieuse entre édition publique et édition privée dans un cadre juridique clair, favorable à l'innovation et à la création ainsi qu'au développement d'une filière industrielle du numérique éducatif à la française.

Naturellement ces propositions ont pris en compte les aspects essentiels liés à la formation des professeurs, notamment aux usages du numérique. Les éditeurs

constatent année après année une augmentation des usages des manuels numériques et l'émergence de pratiques innovantes au sein des classes avec ces nouvelles ressources, témoins de la diversité de l'offre éditoriale. Cependant, l'hétérogénéité en matière d'environnement technologique (ordinateurs, tablettes, systèmes d'exploitation, ENT, accès au haut débit, formats...) est encore très forte et ralentit la progression des usages.

Au terme de ces réflexions, le souhait des éditeurs serait que les efforts de l'État portent sur l'émergence de solutions d'interopérabilité et que la nouvelle loi d'orientation et de programmation pour l'école se traduise par un cadre propice à la liberté pédagogique des enseignants, liberté dont le corollaire est la liberté éditoriale, garante de la diversité et de la qualité des ressources pédagogiques, ainsi qu'à l'émergence d'une filière industrielle française pour le développement numérique de l'éducation.

La montée en puissance de cette ingénierie éducative numérique ne peut naturellement pas se concevoir sans protection du droit d'auteur. À ce titre, les éditeurs scolaires sont particulièrement attentifs à ce que les velléités d'extension de l'exception pédagogique contenues dans le projet de loi ne contreviennent ni au développement de leur marché ni aux directives européennes.

// Sylvie Marcé

LES POINTS FORTS DE 2012/2013

- La Concertation nationale pour l'école de juillet 2012 à septembre 2012
- Les réformes de programmes appliquées à la rentrée 2012-2013 en classe de 3^e et dans la plupart des T^e générales et technologiques
- L'organisation du 8^e Forum des Éditeurs Scolaires de l'Union Internationale des Éditeurs (*8th IPA Educational Publishers Forum*) à Paris les 20 et 21 septembre 2012
- L'adhésion du Groupe Éducation à l'AFINEF (Association Française des Industriels du Numérique pour l'Education et la Formation), en octobre 2012
- Le projet de loi pour la Refondation de l'école, en discussion au Parlement durant l'hiver 2012 et le printemps 2013
- Plusieurs auditions dans le cadre de la mission sur le développement d'une filière industrielle du numérique éducatif menée conjointement par l'IGF, le CGEIET, l'IGEN et l'IGAENR, au printemps 2013
- Un séminaire « Manuels scolaires, égalité, diversité et République » à l'Assemblée nationale, en présence de M^{me} George Pau-Langevin, en avril 2013
- Une participation à la conférence internationale sur le numérique éducatif « *What works?* » en « side event » de la London Book Fair, en avril 2013
- A l'International : participation à l'*Educational Publishers Forum* de l'International Publishers Association à Milan en janvier 2013 et à Londres en avril 2013

→ LIRE LE DOSSIER "L'ÉDITION SCOLAIRE" P. 98



Hélène Wadowski
© Christophe Gruner

PRÉSIDENTE : Hélène Wadowski (Flammarion)

CHARGÉE DE MISSION : Christine Filloux - cfilloux@sne.fr

ORGANISATION : Bureau et séances plénières

Le secteur jeunesse représente en 2012, d'après les statistiques du SNE, plus de 13 % du marché global de l'édition. Un marché en croissance (chiffre d'affaires global en hausse de 3,5%), notamment grâce aux ventes des romans grand format (CA fiction : + 5,9%).

Le secteur « Lecture » qui, depuis ces dernières années, « tire » le segment demeure un moteur important, en particulier grâce aux Licences audiovisuelles. L'éveil continue de bien se porter, les coloriations également et à nouveau, les Licences pèsent dans cette croissance.

Cette année encore, le groupe Jeunesse a développé et renouvelé ses actions pour promouvoir collectivement la littérature de jeunesse.

À LA RENCONTRE DES PRESCRIPTEURS...

Seize éditeurs du groupe Jeunesse ont participé le 22 mai à Narbonne et le 13 juin à Lyon à la troisième édition des « Rencontres avec les éditeurs de littérature de jeunesse » consacrées cette année à l'album et aux livres pour les tout-petits. Avec un bilan extrêmement positif des rendez-vous de Perpignan en 2011, puis Montpellier et Besançon en 2012, ces rencontres avec les prescripteurs s'enrichissent chaque année et s'ancrent désormais dans la vie du groupe Jeunesse comme un événement annuel attendu.

Des rencontres qui se prolongent sur le site Internet du groupe Jeunesse www.deslivrespourlajeunesse.fr, mis en ligne à l'occasion du Salon du livre de Paris, pour offrir aux prescripteurs et à tous ceux qui considèrent le livre comme un outil essentiel du développement de l'enfant un véritable fonds documentaire et pédagogique autour de la littérature de jeunesse.

L'automne 2012 fut l'occasion d'une nouvelle rencontre éditeurs-libraires organisée au SNE. Une journée d'étude et de réflexion autour de problématiques aussi vastes et diverses que le développement de la prescription, les lectures des

plus de 9 ans et leur place en librairie, la place du livre-jouet et l'évocation d'actions collectives de promotion du livre.

... ET DES LECTEURS

Découverte du métier d'éditeur sur le stand du SNE, rencontres avec des auteurs et des illustrateurs, le groupe Jeunesse a su mettre la littérature de jeunesse à l'honneur et captiver ses lecteurs à l'occasion du Salon du livre de Paris. Un vif succès pour toutes les tables rondes complétées par un superbe dialogue illustré « Dessine-moi un mouton... Improvisation d'illustrateurs en direct » de Frédéric Benaglia et Philippe Diemunsch, animé par Philippe-Jean Cattinchi, qui a rassemblé un très large public sur la grande scène du Salon du livre.

Et pour soutenir et encourager ses jeunes lecteurs, le groupe Jeunesse s'est associé à l'initiative du SNE pour le lancement du grand concours national de lecture à haute voix « Les petits champions de la lecture » dont la première édition a enthousiasmé près de 15 000 enfants, au sein de 500 groupes ou classes.

DES ÉCHANGES RÉGULIERS AVEC LES MINISTÈRES

Le groupe Jeunesse a poursuivi en 2012 son dialogue avec les ministères de l'Education nationale, de la Culture et de la Jeunesse et des sports pour développer la place de la littérature de jeunesse à l'école, dans le quotidien des enfants ou dans les formations initiales ou continues des animateurs en centres de loisirs ou des personnels de crèche.

LE LIVRE-JOUET, DES RÉGLEMENTATIONS QUI SE PRÉCISENT...

Depuis la révision en 2008 de la directive européenne relative aux jouets, la question du livre-jouet prend une place de plus en plus importante dans l'édition jeunesse et devient une préoccupation majeure des éditeurs. (cf. Note p. 53)

// Hélène Wadowski

→ LIRE « MISE EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE JOUET DE 2009 : UN ENJEU DE TAILLE POUR LES ÉDITEURS DE LITTÉRATURE DE JEUNESSE » P. 53

→ LIRE « LA PROMOTION DE LA LITTÉRATURE DE JEUNESSE » P. 63

¹ sources : SNE, Statistiques Nationales de l'Édition 2013

// Littérature générale



Paul Otchakovski-Laurens
© Daniel Mordzinski

PRÉSIDENT : Paul Otchakovsky-Laurens (POL)

CHARGÉE DE MISSION : Lore Vialle-Touraille - Itouraille@sne.fr

ORGANISATION : Réunions plénières

Ce groupe permet aux éditeurs de littérature générale d'échanger des informations et de réfléchir sur des sujets de fond ou d'actualité : propriété littéraire et artistique, loi Lang et loi sur le prix du livre numérique, pratiques contractuelles, relations avec les agents et avec les organisations représentatives d'auteurs, suivi législatif et jurisprudentiel, gestion collective (reprographie, droit de prêt, copie privée numérique, projet de gestion collective des œuvres indisponibles, etc.), défense de la liberté de publier, etc.

LE GROUPE A PARTICULIÈREMENT SUIVI :

- le projet de Registre des Livres Indisponibles en Réédition Electronique (ReLIRE) ; → **LIRE P. 38-39**
- l'accord SNE - CPE sur le contrat d'édition à l'heure du numérique ; → **LIRE P. 35-38**
- la mise en œuvre des exceptions au droit d'auteur et plus particulièrement les exceptions pédagogiques et en faveur des handicapés ; → **LIRE P. 40**
- la veille législative et jurisprudentielle ;
- l'évolution du Salon du livre de Paris. → **LIRE P. 57**

Les membres de la Commission ont par ailleurs été régulièrement informés et consultés pour les contentieux en cours dans lesquels le SNE est directement impliqué.

// Paul Otchakovsky-Laurens





Yves Briend
© DR

PRÉSIDENT : Yves Briend (Salvator)

CHARGÉE DU GROUPE : Elise Rayer - erayer@sne.fr

ORGANISATION : Séances plénières et groupes de travail.

Présidé par Yves Briend (Salvator), le groupe est administré par un Bureau composé d'un Vice-Président, Eric de Clermont-Tonnerre (Cerf) et de quatre membres : Guillaume Arnaud (Mame), Denis Guillaume (Empreinte-Temps présent), Bruno Nougayrède (Artège) et Gil Rousseaux (Albin Michel).

Pour répondre aux attentes des participants, le rythme des réunions vient d'être revu sur la base d'une réunion collective tous les deux mois, avec si possible la participation d'un invité sollicité pour son retour d'expérience, soit sur des problématiques sectorielles, soit sur des questions interprofessionnelles. Dans l'intervalle, le Bureau se réunit pour mettre en œuvre et coordonner les projets qu'il souhaite développer et rend compte de l'avancement de la réflexion lors des réunions plénières.

Le groupe compte désormais 29 maisons d'édition. En effet, fin 2012, en raison d'un contexte économique difficile, un groupe d'édition indépendant regroupant plusieurs marques a malheureusement vu son activité brutalement stoppée. Deux autres sont parties, une nouvelle est entrée.

La librairie, la prescription et la promotion du livre religieux sont au cœur des préoccupations des éditeurs.

Les difficultés rencontrées par la librairie, générale ou spécialisée, ne sont un secret pour personne. La profession vit des changements considérables en raison de pratiques nouvelles des consommateurs (comportement d'achat, comportement de lecture, émergence de nouveaux produits) et pour des raisons économiques (crise économique, perte de pouvoir d'achat, loyers de centre-ville élevés, absence de repreneur...). La librairie spécialisée religieuse n'y échappe pas mais elle reste et demeure le canal de vente privilégié pour un bon



Conférence de presse avec Anne Catherine Delbarre, présidente du SLLR ; Vincent Montagne, président du SNE ; Mgr Bernard Ginoux, évêque de Montauban et membre du Conseil de la Communication de la CEF ; Mgr Bernard Podvin, porte-parole des évêques de France ; Hervé Gaymard, président du conseil général de Savoie ; Colette Nys-Mazure, écrivain ; Yves Briend, président du groupe religion.

Dans le souci d'améliorer le dialogue libraires-éditeurs, d'établir un diagnostic précis de la situation et de définir les conditions de leur réussite commune, ils viennent de mandater Jean-François Rod pour conduire une série d'interviews auprès de l'ensemble des acteurs de la chaîne et dont la synthèse servira de point de départ à la constitution de groupes de travail thématiques afin d'organiser une journée interprofessionnelle du livre religieux en 2014.

De même, dans la continuité des travaux de l'Instance-Livre initiée en 2011 par les éditeurs, les libraires et par la Conférence des Évêques de France, une conférence de presse sur le thème « Le livre religieux incontournable pour comprendre l'actualité » a sensibilisé l'opinion le 24 avril dernier, au déficit de culture religieuse dans la société en général, en contradiction avec la demande croissante du public en spiritualité, psychologie ou développement personnel, domaines particulièrement bien présents dans l'offre des éditeurs religieux. Monseigneur Ginoux, Evêque de Montauban, a annoncé à cette occasion l'ouverture de deux chantiers au cours des mois à venir : afin de remettre le livre au centre de la formation des prêtres et de celle des laïcs.

En mars 2013, au Salon du livre de Paris, le stand commun des éditeurs religieux a tenu ses promesses par la variété de ses propositions. Après cinq ans d'existence, l'espace est désormais bien identifié par un public qui revient avec régularité.

→ LIRE P. 59

Conscients des freins psycho-sociaux mais aussi des soifs spirituelles du public, ainsi que des défis à relever (numérique, mirage du « tout gratuit »...) les éditeurs religieux savent que leur adaptation sera vitale tout en maintenant ce qui fait leur savoir-faire, leur ligne éditoriale, leurs compétences propres. Créer de la qualité plus que jamais pour mieux vendre et durer.

// Yves Briend

// Sciences Pour Tous



Sophie Bancquart
© DR

PRÉSIDENTE : Sophie Bancquart (Le Pommier)

CHARGÉE DE MISSION : Christine Filloux - cfilloux@sne.fr

ORGANISATION : Séances plénières

Depuis 2004, les éditeurs de Sciences Pour Tous se sont donné pour mission de mettre en valeur les livres qui répondent aux questions de chacun, quel que soit son âge ou sa formation, en matière de culture et de découvertes scientifiques...

LES « RENCONTRES SCIENCES POUR TOUS » AU SALON DU LIVRE 2013

Convaincus que le livre de science doit avoir sa place au Salon du livre de Paris, le groupe s'est mobilisé en 2013 pour donner une nouvelle ampleur à la troisième édition des Rencontres Sciences pour tous : un espace de conférence dont la taille a presque triplé, au cœur du Salon du livre, où se sont succédés plus de trente auteurs invités, venus raconter, expériences à l'appui, leur livre et leurs recherches.

Passionnés, curieux ou néophytes, les visiteurs sont venus très nombreux à la découverte du livre de science et à l'écoute d'une science devenue ainsi plus vivante et plus accessible. Une belle preuve de l'engouement toujours plus grand du public pour la culture scientifique !

LE SITE SCIENCES POUR TOUS : vitrine promotionnelle et outil de référence pour les adultes et la jeunesse !

Le groupe poursuit le déploiement du site Sciencespourtous.org, mis à jour mensuellement, afin d'en faire un véritable outil de communication toujours en ligne avec l'actualité éditoriale. Source importante de documentation bibliographique, le site se veut un outil privilégié pour aider et soutenir les prescripteurs (bibliothécaires, libraires, enseignants...) dans leurs choix d'ouvrages. Pour les éditeurs, il constitue une véritable vitrine promotionnelle et permet d'améliorer le référencement naturel de chacun des titres qu'il contient, de leurs auteurs et leurs contenus.

LES PRIX LITTÉRAIRES DE CULTURE SCIENTIFIQUE « LIGNES DE SCIENCE » ET « SCIENCE EN TOUTES LETTRES »

Le groupe a renouvelé en 2012 son partenariat avec les rectorats de Bordeaux et de Rouen dans l'organisation des prix littéraires de culture scientifique « Lignes de science » et « Science en toutes lettres », destinés aux classes de seconde et de quatrième.

L'édition 2013-2014, à laquelle participeront trois nouvelles académies – Versailles, Créteil et Dijon – s'intéressera à la problématique de « L'eau, une ressource inépuisable ? ». L'occasion d'aborder cette vaste question tant dans ses aspects scientifiques et techniques que dans sa composante sociétale et économique.

LE LIVRE DE SCIENCES EN RÉGION...

Et pour permettre une meilleure diffusion du livre de sciences, notamment auprès d'un public directement intéressé, visiteurs des musées de sciences ou spectateurs des conférences organisées par les CCSTI (Centres de Culture Scientifique Technique et Industrielle), le groupe souhaite vivement voir aboutir en 2013 son projet « Livres de sciences en CCSTI ». Mené en partenariat avec la fédération des CCSTI (AMCSTI) et le Syndicat de la librairie française, avec le soutien de la Sofia, ce projet vise à proposer, grâce à des kiosques mobiles, des lieux de ventes d'ouvrages sélectionnés pour accompagner et prolonger les riches programmations proposées par ces dynamiques centres régionaux. L'objectif est de développer près de 50 nouveaux points de vente sur deux ans !

// Sophie Bancquart

→ LIRE « LE SALON DU LIVRE DE PARIS » P. 58

// Universitaire



François Gèze
© DR

PRÉSIDENT : François Gèze (La Découverte)

CHARGÉE DE MISSION : Catherine Blache - cblache@sne.fr

ORGANISATION : Séances plénières et groupes de travail ponctuels ou formalisés avec les pouvoirs publics, les bibliothèques, etc.

SUIVI DE LA RÉFORME DE L'EXCEPTION PÉDAGOGIQUE

Le groupe Universitaire suit très activement le projet de loi d'orientation et de programmation de la refondation de l'école. Le projet propose d'intégrer dans le champ de l'exception au droit d'auteur à des fins d'enseignement et de recherche les « œuvres réalisées pour une édition numérique de l'écrit/orene » qui en étaient jusqu'à présent exclues, afin de permettre aux enseignants de copier des extraits d'œuvres, y compris numériques, tout en maintenant les « œuvres conçues à des fins pédagogiques/ocfp » hors de l'exception. Proposant de nombreuses offres de ressources numériques, les éditeurs universitaires et scientifiques souhaitent éviter que l'élargissement de l'exception pédagogique aux œuvres numériques ne leur crée un grave préjudice dans la mesure où l'enseignement et la recherche constituent leur marché principal.

Les usages de copies numériques donnent aujourd'hui lieu à une compensation de plus d'1,4 million €, dont 700 000 € pour l'enseignement supérieur. Or les ministères craignent de voir augmenter cette compensation.

USAGES NUMÉRIQUES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les éditeurs universitaires participent à l'« Observatoire du numérique dans l'enseignement supérieur et la recherche », créé en 2010 par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le SNE. Celui-ci a permis la réalisation d'une étude sur les usages numériques dans l'enseignement supérieur.

La partie quantitative de l'enquête a montré une très grande disparité en termes d'usages des ressources numériques pédagogiques (car peu d'universités ont pu mettre en place des dispositifs efficaces de mise à disposition de telles ressources pour les étudiants de premier cycle). Il existe un certain conservatisme dans les pratiques des étudiants qui sont certes plus équipés que dans le passé (en ordinateurs, tablettes,

etc.) mais utilisent autant les livres imprimés que les documents numériques.

L'étude a été complétée par une partie qualitative sur les perceptions des prescripteurs et les usages des ressources pédagogiques numériques au premier cycle. Celle-ci a également montré une situation complètement hétérogène, variant en fonction du rôle des services des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) des universités, qui s'avèrent plus influents que les B.U. On peut également déduire de cette étude le peu d'utilité des Universités Numériques Thématiques (UNT).

« OPEN ACCESS »

Le groupe Universitaire suit également très activement le dossier de l'« open access », en particulier à travers la participation de ses adhérents au groupe de travail sur le libre accès du Groupement Français des Industries de l'Information (GFII). Afin de mieux communiquer auprès des chercheurs sur les autorisations en matière de dépôt, la plateforme d'information Héloïse a été mise en place à l'adresse : <http://heloise.ccsd.cnrs.fr/>. Elle résulte d'un partenariat entre le CCSD (Centre pour la Communication Scientifique Directe), une unité du CNRS dédiée à la réalisation d'archives ouvertes, le SPCS (Syndicat de la Presse Culturelle et Scientifique) et le SNE (Syndicat National de l'Édition). Elle fait suite à plusieurs années de réflexion et aux recommandations du groupe de travail sur le libre accès du GFII. Le site Héloïse recense aujourd'hui les politiques de 304 revues de 33 éditeurs.

Enfin, en concertation avec le SPCS, le groupe Universitaire appelle à la discussion avec les pouvoirs publics français sur les modalités d'application de la Recommandation de la Commission Européenne sur l'information scientifique du 17 juillet 2012.

// François Gèze

→ VOIR « LE MOUVEMENT « OPEN ACCESS » : ÉTAT DES LIEUX » P. 95

// Circuit du livre



Philippe Gadesaude
© DR

PRÉSIDENT : Philippe Gadesaude (Dilisco) - Dominique Jarcsek (Interforum) *depuis décembre 2012*

CHARGÉE DE MISSION : Camille Mofidi - cmofidi@sne.fr

Le service du SNE en charge du circuit du livre se situe au croisement de plusieurs routes, commerciales, logistiques et informatiques, professionnelles et interprofessionnelles. Ses interlocuteurs sont nombreux. Ses travaux sont liés aux évolutions récentes des différents métiers : mouvements de concentration, évolutions technologiques, améliorations logistiques...

Les partenaires du Circuit du livre sont les syndicats et associations de libraires (SLF, Alire), le Service du livre et de la lecture du Ministère et le CNL, les services régionaux du livre (CRL) réunis dans la FILL, ainsi que des sociétés de l'interprofession (Dilicom, Centrale de l'Édition, etc.).



Dominique Jarcsek
© DR

LA COMMISSION CIRCUIT DU LIVRE EST L'ORGANE DE LIAISON DE PLUSIEURS INSTANCES :

- le bureau Circuit du livre et le groupe Distributeurs (présidés par Dominique Jarcsek),
- la commission Usages commerciaux (présidée par Francis Lang), *cf. ci-dessous*
- la commission de liaison interprofessionnelle du livre (Clil, président Bruno Delrue, MDS, et vice-présidente Emmanuelle Robillard, librairie Mollat),
- la commission Transport (présidée par Philippe Gadesaude) : elle traite notamment des modifications de l'organisation du transport parisien avec des livraisons propres de nuit (LPN) ou de l'évolution de la charte des bonnes pratiques mise au point par la Ville de Paris en termes de transport,
- Dilicom (présidée par Philippe Gadesaude).

→ **LIRE LE DOSSIER «CIRCUIT DU LIVRE » P. 73**

// Philippe Gadesaude
// Dominique Jarcsek

// Usages commerciaux



Francis Lang
© DR

PRÉSIDENT : Francis Lang (Hachette Livre)

CHARGÉE DE MISSION : Camille Mofidi - cmofidi@sne.fr

ORGANISATION : Réunions plénières

La commission Usages commerciaux rassemble des directeurs commerciaux et des diffuseurs. Elle est le lieu de réflexion et d'échanges avec la librairie sur l'évolution des usages commerciaux.

Elle a procédé à la refonte du protocole Cahart et effectué un travail de synthèse sur les conditions générales de vente.

Le nouveau protocole d'accord sur les usages commerciaux de l'édition avec la librairie, a été signé par le SNE, le SLF et le SDLC, en 2008.

L'évolution des taux de retours dans la profession ou le travail des nouveautés figurent parmi les réflexions en cours au sein de la commission Usages commerciaux, de même que le marché du livre d'occasion.

// Francis Lang

→ **LIRE LE DOSSIER «CIRCUIT DU LIVRE » P. 79**



Guy Maucollot
© DR

PRÉSIDENT : Guy Maucollot (Albin Michel)

CHARGÉ DE MISSION : Gabriel Zafrani - gzafrani@sne.fr

ORGANISATION : Séances plénières

En 2012 et au cours du premier trimestre 2013, outre son travail d'information et de diffusion de l'actualité économique et fiscale, la commission Économique a également assuré son rôle d'interprète de la législation fiscale et de soutien aux adhérents. Plus spécifiquement, la commission a travaillé sur les sujets suivants :

- Présentation et commentaires des lois de finances rectificatives de 2012 et de la loi de finances 2013.
- Soutien donné à un éditeur, membre du SNE, à la suite d'un redressement concernant la prise en compte du chiffre d'affaires.
- Organisation avec KPMG en février 2013 d'un atelier sur les principaux indicateurs financiers du marché de l'édition et les actualités fiscales.
- Participation aux travaux de réflexion, avec la commission Juridique, sur la reddition des comptes dans le cadre de l'accord entre les auteurs et les éditeurs portant sur le contrat d'édition à l'ère du numérique, signé le 21 mars 2013.

LOIS DE FINANCES

La commission Économique s'est particulièrement attachée à analyser les lois de finances rectificatives 2012 et la nouvelle loi de finances en 2013, et à commenter leurs principaux effets sur la profession :

- L'application du taux de TVA à 5,5% à partir du 1^{er} janvier 2013 sur la vente de livres et sur les opérations à façon concourant à la fabrication de ceux-ci.
- L'application du taux de TVA de 7% portant sur les droits annexes et dérivés (droits d'auteurs notamment).
- Définition, avec la commission des Usages commerciaux de la méthode de traitement des retours, au regard de la TVA :
 - Lors du passage à 7% en avril 2012.
 - Lors du passage à 5,5% en janvier 2013 : la TVA est au taux de 7% pour les retours qui interviennent entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2013, puis à partir du 1^{er} avril 2013, le taux de 5,5% s'applique, indépendamment de la date de livraison du livre retourné.
 - Obtention d'une dérogation pour procéder de la

même façon qu'en 2013 pour le nouveau taux de TVA de 5% qui s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2014.

REDRESSEMENT FISCAL D'UN MEMBRE DU SNE

Le SNE, par la médiation de la commission Économique, a donné son appui à l'un de ses membres dans un contentieux avec l'administration fiscale concernant un redressement susceptible d'avoir des répercussions sur l'ensemble de la profession.

En effet, l'administration fiscale considèrerait dans ce redressement que le chiffre d'affaires qui devait être pris en compte par l'éditeur dans sa comptabilité, et donc facturé par ce dernier à son diffuseur distributeur, était le prix public hors taxes (CA PPHT) des ouvrages vendus et non le prix remis auquel l'éditeur le vend au diffuseur distributeur.

La commission Économique a donc décidé d'engager un avocat fiscaliste afin de saisir la Direction de la Législation Fiscale (DLF). Un courrier très argumenté a été adressé à cette dernière fin janvier. La DLF a reconnu le bien fondé de la position du SNE par lettre en mai 2013.

// Economie

ATELIER DE LA COMMISSION SUR LES INDICATEURS FINANCIERS 2011 ET LES ACTUALITES FISCALES AVEC KPMG (FEVRIER 2013)

Depuis 6 ans, le cabinet KPMG évalue la situation financière de notre secteur, à l'aide d'un panel de 189 maisons d'édition en 2012 (vs. 192 en 2011) publiant chaque année leurs comptes. L'étude se base sur le chiffre d'affaires public (exercice 2011) des maisons d'édition (code NAF 58.11z) hors clubs de livres. Le panel représente un chiffre d'affaires agrégé de 3,3 milliards € en 2011 (-1.0% vs. 2010). Chaque année, KPMG effectue des corrections rétrospectives afin que les données des années précédentes soient recalculées selon le panel de la dernière année. Joëlle Tubiana, directeur de mission KPMG, et son équipe ont présenté l'étude en exclusivité le 25 février 2013 au cours d'un atelier destiné aux adhérents.

Tendances d'ensemble de l'activité (données exercice 2011)

La rentabilité globale s'améliore et retrouve son niveau de 2008 autour de 6% en moyenne hors juridique. Les maisons d'édition dont le chiffre d'affaires est supérieur à 20 millions d'euros ont le meilleur niveau de rentabilité à 7,8%.

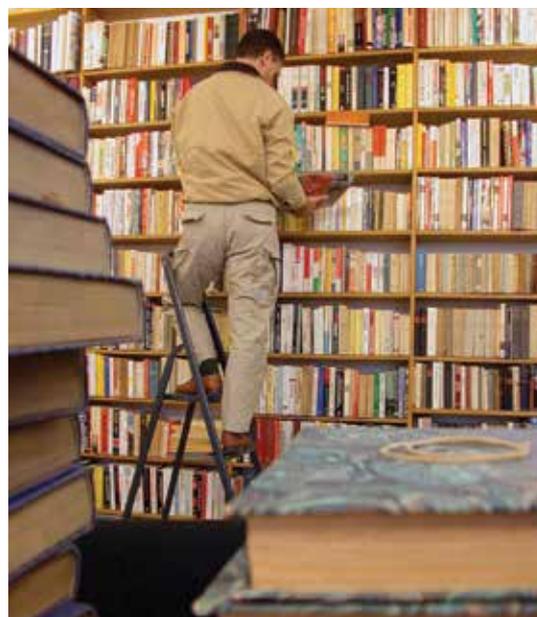
Principales actualités fiscales

Les principales actualités fiscales concernent les modifications apportées par la loi de finances 2013, et notamment les sujets suivants :

- Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).
- Les impôts sur les sociétés : déductions, plus-values de cession et déficits reportables.
- Les contrôles fiscaux et la sécurisation des dossiers par la mention expresse et le rescrit.
- Le prêt de main d'œuvre.
- Ou encore la taxation des indemnités de rupture conventionnelle, la rémunération des dirigeants non-salariés, le changement de date de clôture, etc...

Si vous souhaitez recevoir une copie de la présentation KPMG, n'hésitez pas à vous adresser à Gabriel Zafrani (gzafrani@sne.fr ou 01 44 41 40 62), chargé des affaires économiques.

// Guy Maucollot



© RB



Pascal Lenoir

© DR

PRÉSIDENT : Pascal Lenoir, directeur de production (Gallimard)

VICE-PRÉSIDENTS : Jean-Luc Ferrante, directeur général des Editions La Plage
Ronald Blunden, directeur de la communication et du développement durable du groupe Hachette

CHARGÉ DE MISSION : Gabriel Zafrani - gzafrani@sne.fr

ORGANISATION : Séances plénières et groupe de travail

LES CHANTIERS DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT

Depuis sa création, la commission Environnement s'attache à mettre en avant l'importance des problématiques liées au développement durable dans les métiers du livre. Premièrement parce qu'il y va de la responsabilité de l'éditeur dans son rôle d'acteur économique lié aux industries papetières, graphiques et numériques, mais également parce que nous sommes convaincus que la réglementation en matière environnementale est amenée à évoluer et à devenir de plus en plus contraignante pour notre profession, à l'instar d'autres domaines d'activités ou de nos collègues européens. C'est en s'y préparant maintenant que nous pourrions au mieux y faire face et répondre aux enjeux à venir.

En 2012, la commission Environnement a notamment travaillé sur :

- La rédaction des 7 suggestions pour devenir un éditeur éco-responsable (voir ci-dessous).
- Le GT8 « Scorédit » : expérimentation sur l'affichage environnementale des livres papier.
- ADEME, estimation de la consommation papier apparente annuelle pour le livre.
- Conférence sur le salon du livre 2012 : *L'impact environnemental du livre*.

7 SUGGESTIONS POUR DEVENIR UN ÉDITEUR ÉCO-RESPONSABLE

C'est à l'occasion du 33^e Salon du Livre, le 25 mars 2013, que la commission Environnement a présenté ses travaux sur les 7 suggestions pour devenir un éditeur éco-responsable. La commission, avec l'appui du bureau du SNE a rédigé un document à destination des éditeurs afin de les aider à diminuer l'impact environnemental de leur activité.

Nous proposons aux éditeurs de porter un regard nouveau sur les processus de fabrication et de commercialisation et de les repenser à l'aune du développement durable. Il est important de noter également que cette réflexion sur le métier et la gestion de la chaîne de production du livre permet généralement de réduire les coûts de production.

Les 7 axes de réflexion sont les suivants :

1. L'éco-conception
2. Le papier
3. L'impression
4. La réimpression
5. La gestion des stocks
6. Le transport
7. La promotion

LES PROJETS DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT

Pour l'année 2013, la commission environnement est engagée dans plusieurs projets :

- La préparation d'un questionnaire sur la consommation papier afin d'établir un panorama des pratiques de l'édition française et d'anticiper les demandes du législateur.
- La participation volontaire à l'expérimentation européenne sur l'affichage environnemental via le projet « Scorédit ».
- La mise en place d'ateliers sur le développement durable pour les membres de la commission Environnement.

// Pascal Lenoir

// Illustration



Nathalie Bocher-Lenoir
© Benoit Decout / REA

PRÉSIDENTE : Nathalie Bocher-Lenoir, responsable du Pôle Illustration-média (Sejer - Editis) et membre de l'Observatoire de l'Image

CHARGÉ DE MISSION : Julien Chouraqui - jchouraqui@sne.fr

ACTUALITÉ DE LA COMMISSION ILLUSTRATION

L'activité de la commission Illustration s'est inscrite cette année encore dans un contexte de développement des productions numériques, appelant les éditeurs à recourir à davantage de sources d'images fixes et animées pour faire face aux besoins de leurs nouvelles créations.

La production éditoriale actuelle, en bimédia le plus souvent, surtout dans l'Édition scolaire, pourrait devenir transmédias à l'avenir, conçue dès l'origine pour être déclinée en de multiples produits imprimés et numériques afin de gagner le public quel que soit le support utilisé, nomade ou non, pour accéder au contenu.

Les technologies, de plus en plus évoluées, autorisent toujours plus d'inventivité, et les ressources médias sont d'autant plus présentes dans des entités éditoriales qui, tout à la fois, se lisent, se regardent et s'écoutent.

La commission Illustration assure le suivi de ces évolutions pour en mesurer les contraintes, les enjeux et les formidables perspectives.

Elle a collaboré aux travaux de la commission Numérique pour établir une passerelle entre les évolutions de l'édition et les nouvelles pratiques quotidiennes dans la recherche d'images fixes et animées.

La commission Illustration a été également particulièrement attentive aux bouleversements technologiques et économiques affectant le marché des images.

Les producteurs et diffuseurs d'images, partenaires des éditeurs, ont souhaité saisir les pouvoirs publics sur leur situation et ont été entendus dans le cadre de deux rapports rendus concomitamment :

- Le rapport de Pierre Lescure qui recommande la rédaction d'un code de bonne conduite, encadrant l'utilisation des banques d'images et le recours à la mention « DR » ;

- Le rapport de la mission CSPLA rendu par Anne Elisabeth Crédeville et Françoise Benhamou qui traite spécifiquement du développement sur Internet d'importantes banques d'images « microstocks » qui proposent à la vente des clichés déposés par des auteurs, souvent amateurs, pour des coûts très inférieurs à ceux qui sont pratiqués par les structures professionnelles traditionnelles.

La commission illustration a pu également rencontrer des producteurs et diffuseurs d'images comme la Bibliothèque nationale de France ou l'ADAGP. L'attention des éditeurs a été attirée sur la nécessité de considérer les nouvelles règles de cession afin de leur assurer une gestion juridiquement sécurisée des droits pour une exploitation numérique.

La commission Illustration a également bénéficié de la présentation de nouveaux outils de diffusion de ressources iconographiques :

- Présentation du portail Arago qui a pour but d'offrir l'accès libre et direct sur Internet à l'ensemble des collections de photographies conservées en France. Ce portail réunit notamment les collections de la Direction générale des Patrimoines et celles des établissements publics du ministère de la Culture et de la Communication.

- Présentation de la base Regards, constitué d'un fonds de près de 450000 ektachromes et négatifs de tous formats qui concerne principalement les monuments dont le Centre des monuments nationaux assure l'ouverture au public.

La commission Illustration continue également d'assurer une veille sur l'actualité juridique des droits liés aux images.

Les cessions dites en « creative commons » ont fait l'objet d'un suivi régulier au regard d'une diffusion croissante d'images selon ce type de licence, sur Internet. La commission Illustration a dressé un état des lieux des pratiques tout en identifiant les précautions d'emploi qui doivent entourer l'utilisation de ces œuvres.

Nous tenons à remercier les membres de la commission pour leur participation active, enrichissante et constructive.

OBSERVATOIRE DE L'IMAGE

L'activité de l'Observatoire cette année s'est articulée autour de la création de son site Internet ainsi que d'une action pédagogique à destination des écoliers durant la semaine de la presse et des médias dans l'école.

// Nathalie Bocher-Lenoir
// Julien Chouraqui



// Internationale



Rebecca Byers
© DR

PRÉSIDENTE : Rebecca Byers, directrice du département de droits étrangers et annexes (Plon-Perrin)

CHARGÉE DE MISSION : Sabine Le Stum - slestum@sne.fr

ORGANISATION : Séances plénières et réunions de Bureau

Les membres du bureau, reflétant une volonté d'équilibre dans la représentation des vendeurs et des acheteurs de droits étrangers, sont :

- Heidi Warneke, directrice des cessions de droits aux éditions Grasset & Fasquelle
- Jean-Baptiste Bourrat, directeur des cessions et acquisitions de droits, éditeur de livres d'Histoire, témoignages et Beaux-livres aux éditions des Arènes
- Marie-Pierre Gracedieu, éditrice littérature étrangère aux éditions Gallimard
- Vibeke Madsen, responsable cessions de droits aux éditions P.O.L

La commission Internationale rassemble à chacune de ses réunions plus d'une vingtaine de professionnels de la cession de droit, vendeurs et acheteurs, appartenant à des maisons qui représentent de nombreux genres éditoriaux, jeunesse, bande dessinée, documents, essais, littérature.

En 2012 et 2013, la commission Internationale a entretenu un dialogue nourri avec les représentants du Centre national du livre afin d'élaborer en concertation l'information, la constitution et le traitement des dossiers de demandes d'aide. Ces échanges ont permis une meilleure compréhension des enjeux de part et d'autre, et conduit à de nouveaux processus, à l'adoption d'un formulaire de demande d'aide réactualisé ainsi qu'à l'organisation au CNL d'une réunion de présentation de l'évolution des demandes et attributions d'aides à l'extraduction et à l'intraduction au cours des dernières années, ouverte à tous les responsables de droits. Une présentation de la procédure d'aide à la traduction, en anglais et en espagnol, est désormais disponible sur le site du CNL.

La commission Internationale travaille également en étroite relation avec le BIEF et l'Institut français autour de leurs programmes : fellowship, journées professionnelles du BIEF par exemple, ou rencontre organisée par l'Institut français avec les chargés du livre.

A l'occasion du Salon du livre de Paris, la commission Internationale a organisé une deuxième rencontre amicale des responsables de droits étrangers, acheteurs ou éditeurs étrangers, qui s'est tenue le 20 mars au Lutetia.

La commission a travaillé en coordination avec le service économie du SNE pour définir et compléter les statistiques disponibles concernant l'activité de cession et acquisition à l'étranger. Le panel des répondants a été considérablement élargi (+ 51 %). Quelques enseignements majeurs de ces statistiques : l'activité globale de cessions de droits à l'étranger est en progression (+ 12 % en 2012) pour un chiffre d'affaires estimé entre 5 à 7 % du chiffre d'affaires total de l'édition ; l'Asie, l'Amérique latine et la Turquie sont des territoires privilégiés pour les cessions de droits ; enfin, la jeunesse s'affirme comme un moteur de l'activité. En complément, pour mieux connaître et valoriser le métier de responsable de droit, la Commission a réalisé et diffusé une étude sur le Profil du responsable de droit. Ce profil a permis de confirmer le haut niveau d'études ainsi que les hautes capacités linguistiques des responsables de droit : 59 % des salariés ont un niveau d'étude à bac +5 et au-delà, la moitié des salariés est bilingue, 38 % des salariés sont trilingues.

// Rebecca Byers

// Juridique



Isabelle Ramond-Bailly
© DR

PRÉSIDENT : Isabelle Ramond-Bailly (Editis)

CHARGÉS DE MISSION : Lore Vialle-Touraille - ltouraille@sne.fr et Julien Chouraqui - jchouraqui@sne.fr

ORGANISATION : Bureau et réunions plénières.

Le Bureau de la commission juridique est composé d'Isabelle Ramond-Bailly (Editis), Arnaud Robert (Hachette Livre), Brice Amor (Gallimard), Laurence Caillieret (Actes Sud), Benoît Kerjean (La Martinière), Yorric Kermarrec (Flammarion), Agnès Fruman (Albin Michel) et Marie Hélène Lernould (Média Participations).

La commission Juridique du SNE suit, pour le compte de ses adhérents, l'ensemble des questions juridiques qui se posent en matière d'édition (propriété littéraire et artistique, prix unique du livre, réglementation relative à la vente

et à la promotion du livre, droit de la presse, droit à l'image, etc.).

Elle se réunit régulièrement pour traiter tant des dossiers de fond que des questions d'actualité qui intéressent l'ensemble de la profession.

LES TRAVAUX

Cette année, le Bureau et la Commission ont participé activement :

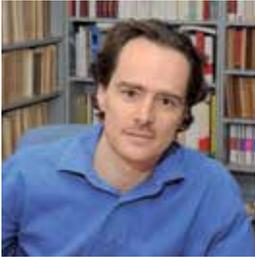
- aux travaux de la mission confiée au doyen Pierre Sirinelli sur le « contrat d'édition à l'ère du numérique » et la conclusion d'un accord entre le SNE et le CPE ; → **LIRE P. 35-38**
- à la mise en œuvre de la loi du 1^{er} mars 2012 sur la numérisation des livres indisponibles du XX^e siècle et ses décrets d'application ; → **LIRE P. 38-39**
- au suivi des exceptions au droit d'auteur (pédagogique et en faveur des personnes handicapées) ; → **LIRE P. 40**

Ils ont par ailleurs suivi les solutions collectives de lutte contre le piratage (p. 43), la réactualisation du Code des usages en matière de traduction, etc.

Les membres de la Commission ont été régulièrement informés et consultés pour les contentieux en cours dans lesquels le SNE est directement impliqué.

// Isabelle Ramond-Bailly

// Numérique



Alban Cerisier
© DR



Virginie Clayssen
© DR



Patrick Gambache
© DR

PRÉSIDENT : Alban Cerisier (Gallimard)

VICE-PRÉSIDENTS : Virginie Clayssen (Editis) et Patrick Gambache (La Martinière - Le Seuil)

CHARGÉE DE MISSION : Camille Mofidi - cmofidi@sne.fr

ORGANISATION : Bureau, séances plénières et groupes de travail

La commission Numérique du SNE, créée en mai 2008, est l'instance des éditeurs pour s'informer sur les changements induits par le numérique. Elle s'appuie sur les travaux des autres groupes et commissions du SNE et travaille en étroite coordination avec eux.

Elle organise pour cela :

- Des réunions plénières régulières pour faire le point sur les sujets en cours (démarche de numérisation, suivi des évolutions législatives, projet de numérisation des œuvres indisponibles, etc.)
- Des ateliers pratiques à visée pédagogique sur les normes et les standards.
- Des **Assises du livre numérique** organisées deux fois par an sur des thématiques variées.

La question des standards fait l'objet d'un groupe *ad hoc* constitué pour travailler sur la normalisation nécessaire à l'univers numérique : le groupe de travail « **Normes & standards** », piloté par Florent Souillot (Flammarion). Ce groupe interprofessionnel, réunissant des éditeurs, des libraires, les sociétés Electre et Dilicom, tend à la mise en place de normes et de standards partagés par tous, pour améliorer la lecture des livres numériques et en faciliter la diffusion sur Internet (en lien avec les travaux menés par la commission FEL Numérique de la CLIL).

La documentation technique mise au point par le groupe « Normes & standards » est disponible en accès libre sur le site du SNE (onglet Dossiers et Enjeux / Numérique).

Les questions de normalisation, notamment celles qui sont relatives à l'évolution du format EPUB, revêtent une importance telle que le SNE est membre de l'International Digital Publishing Forum (IDPF) depuis 2012, pour relayer et influencer les réflexions qui y sont menées. La commission Numérique a été à l'initiative du premier Forum organisé par l'IDPF à Paris, dans le cadre du Salon du livre 2013.

Enfin, la commission Numérique a également un rôle d'échange avec les institutions : Centre national du livre et Direction générale des médias et des industries culturelles au ministère de la Culture et de la Communication. Elle suit de près les travaux de la commission « économie numérique » du CNL qui attribue les aides à la numérisation aux éditeurs dans le cadre de Gallica ainsi que les aides aux plateformes innovantes de diffusion et de valorisation de catalogues numériques.

// Alban Cerisier
// Virginie Clayssen
// Patrick Gambache

→ CONSULTER LE DOSSIER « LES ENJEUX DU NUMÉRIQUE » P. 86



Assises du livre numérique
Introduction de Vincent Montagne- mars 2013

// Sociale



Alain Bergdoll
© Benoit Decout / REA

PRÉSIDENT : Alain Bergdoll (Hatier)

CHARGÉ DE MISSION : Julien Chouraqui - jchouraqui@sne.fr

ACCORDS SUR LES SALAIRES MINIMA CONVENTIONNELS

Le Syndicat national de l'édition a signé le 10 juillet 2012 un avenant (avenant n°10) à la Convention Collective Nationale de l'Édition du 14 janvier 2000 avec la CFDT, la CFTC, la CGC et FO. La CGT s'est abstenue.

Cet accord s'inscrit dans la continuité des accords signés en 2011 qui avaient entraîné une revalorisation déjà très significative des minima conventionnels.

L'avenant du 10 juillet 2012 a permis d'opérer une revalorisation globale à la hausse des barèmes de salaires minima avec une hausse uniforme de +2 % sur tous les niveaux sauf pour les premiers niveaux des employés qui bénéficient d'une revalorisation de +2,3 %.

Cette revalorisation est intervenue au 1^{er} septembre 2012, permettant de mettre la grille des minima conventionnels en conformité avec le niveau du SMIC. N.B. : au 1^{er} janvier 2013, les minima des catégories C4 et C5 après un an d'ancienneté ont été modifiés suivant les termes de la dernière étape de revalorisation prévue par le 8^e avenant à notre convention collective signé le 24 juin 2011.

N.B. : Ces mesures sont sans impact sur les salaires réels, à l'exception des salaires réels éventuellement inférieurs aux salaires minima ainsi revalorisés.

COLLECTE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE : AFDAS / APDS

Dès cette année, l'Afdas, organisme de référence du secteur de la culture pour la gestion des fonds de la formation continue, a assuré par délégation de l'APDS, la collecte de la taxe d'apprentissage pour le secteur de l'édition.

Les entreprises de l'édition peuvent désormais déclarer et payer leur taxe d'apprentissage en ligne ou en remplissant le bordereau téléchargeable de l'Afdas/APDS.

Elles bénéficient ainsi d'un interlocuteur unique pour tout ce qui relève des questions de formation initiale et continue propres à notre secteur.

UN NOUVEAU RÉFÉRENTIEL POUR LE BTS ÉDITION

Le BTS édition qui prépare aux métiers de la fabrication voit son contenu modifié afin de s'adapter aux évolutions et techniques de l'édition multi-supports.

La mise en œuvre du nouveau BTS Édition a été officialisée par la publication de l'arrêté du 8 avril 2013 (JO du 23 avril 2013) pour une application dès la rentrée 2013, et une première promotion BTS Édition, issue du nouveau référentiel en 2015.

Le contenu du programme, révisé pour la dernière fois en 1991, était en décalage par rapport aux évolutions qu'a connues la chaîne éditoriale ces dernières années et notamment s'agissant de la chaîne de prépresse ou bien de l'édition multi-supports (totalement absente du référentiel précédent).

Associant des représentants des professionnels, des enseignants et du ministère de l'Éducation Nationale, les travaux ont permis de formaliser un référentiel intégrant :

- les techniques et contraintes liées aux formats, processus propres aux industries graphiques, mais également celles attachées à la conception vidéo, sonore et numérique (formats de fichiers, indexation, bases de données...);

- L'évolution des processus techniques de gestion du fonds ;

- La nécessité de surveiller l'évolution des normes juridiques et environnementales.

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : ACCORD DE BRANCHE DU 24 JANVIER 2013

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est l'un des objectifs importants du Syndicat national de l'édition et de ses partenaires sociaux. Les femmes représentent près de trois salariés sur quatre dans la branche de l'Édition (72 % des quelques 10000 salariés de cette branche).

Partant d'un constat qui est certes plus favorable et avec des écarts moindres que dans d'autres branches, le SNE et ses partenaires sociaux ont estimé que des progrès devaient néanmoins être réalisés, et que la branche devait en la matière avoir une approche dynamique et volontariste.

C'est ainsi qu'une concertation avec les partenaires sociaux a d'abord abouti à la signature en 2012 de trois déclarations communes sur les thèmes de la mixité, l'égalité salariale et l'articulation vie privée et vie professionnelle.

Poursuivant ce dialogue constructif, les partenaires sociaux de l'édition ont conclu un accord de branche sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes le 24 janvier 2013. Signé par le SNE et la CFDT, la CGC, FO, la CFTC, cet accord propose une méthode pour la mise en œuvre d'actions concrètes à mener au sein des entreprises d'édition pour atteindre l'objectif d'égalité professionnelle.

A cette fin, l'accord :

- prévoit une analyse annuelle de la situation comparée des femmes et des hommes dans la branche en intégrant les indicateurs pertinents au rapport social de branche ;
- identifie quatre domaines d'action (l'articulation entre vie privée et vie professionnelle, la mixité, l'égalité salariale, la promotion professionnelle), avec pour chacun d'eux, un objectif, des moyens, des indicateurs chiffrés et des exemples de bonnes pratiques.

Cet accord traduit la priorité que notre branche attache à l'objectif d'égalité et de mixité professionnelle, facteur important de dynamisme social favorisant le développement des entreprises par le développement des compétences des femmes et des hommes qui les composent.

Cet accord offre aux entreprises de plus de 50 salariés des solutions concrètes pour respecter la réglementation, et aux plus petites entreprises des sources d'inspiration pour le développement de bonnes pratiques.

AUTRES DOSSIERS EN COURS

Parmi les autres sujets qui occuperont cette année la commission Sociale du SNE :

- Ouverture d'un chantier visant à la mise en place d'un CQP (Certificat de qualification professionnelle) « édition numérique » adapté à la chaîne éditoriale numérique et permettant d'accompagner les éditeurs dans la mutation vers l'édition multi-supports. Le CQP est une reconnaissance de la qualification professionnelle créé et délivré au sein d'une branche professionnelle. Actuellement, il n'existe pas de diplôme reconnu par la branche

p o u r
l'édition

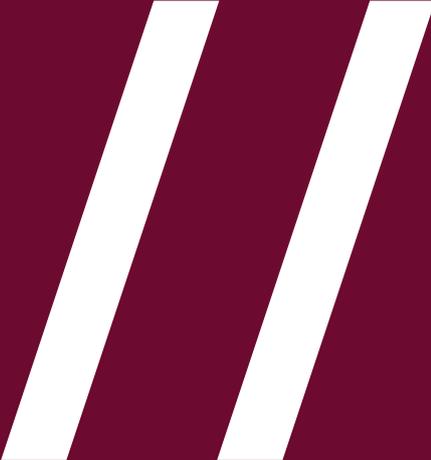
numérique. Un CQP permettrait à la fois d'accompagner les éditeurs qui ont une expérience significative dans le papier et qui doivent intégrer les connaissances propres au numérique et de compléter la formation de jeunes qui sortent d'un Master avec une vision parfois très théorique du numérique. Les entreprises pourront bénéficier d'un financement AFDAS pour la prise en charge des formations correspondant à ce CQP. Les travaux ont été initiés formellement lors de la CPNE (commission paritaire pour l'emploi de l'édition) le 19 avril dernier et devraient s'étendre sur environ 9 à 12 mois.

- Le projet de loi de sécurisation de l'emploi examiné en procédure accélérée par le Parlement en vue d'une promulgation fin mai oblige les branches professionnelles non couvertes à ouvrir des négociations sur la mise en place d'un régime de couverture santé généralisé à la branche. Pour l'édition, les discussions sur le sujet ont été entamées en commissions mixte paritaire le 19 avril dernier. En premier lieu, il s'agira d'établir un diagnostic sur les régimes « santé » et les niveaux de couverture mis en place dans les entreprises du secteur. Une enquête sera lancée sur le sujet avant l'été par le SNE pour réaliser un diagnostic des régimes de santé mis en place de façon volontaire par les entreprises de notre secteur.

Les partenaires sociaux étudieront également, compte tenu de la spécificité de la population concernée, l'opportunité de mettre en place un régime de branche pour la couverture santé des travailleurs à domicile, incluant sa portabilité.

- Les partenaires sociaux ont souhaité ouvrir des discussions sur le régime de retraite supplémentaire Expar, réservé dans la convention collective aux catégories C2, C3 et C4. Pour mémoire le SNE avait recommandé en 2009 d'étendre ce régime (par décision unilatérale ou accord d'entreprise) aux C1 et C2 afin de prévenir un risque URSSAF de requalification des cotisations des employeurs pour absence de caractère collectif du régime. Les partenaires sociaux souhaitent étudier les possibilités d'amélioration ou de transformation du régime.

// Alain Bergdoll



DROIT D'AUTEUR

//35 Accord auteurs-éditeurs

//37 Les dispositions de cet accord qui seront reprises dans une loi seront-elles applicables aux seuls contrats signés après l'entrée en vigueur de la loi ?

//38 L'exploitation des œuvres indisponibles : ReLIRE

//40 Exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées : bilan du fonctionnement de Platon

//41 Discussions sur le traité relatif à l'exception «handicapés» à l'OMPI : un enjeu majeur

//42 Rappel : le projet Tigar, un modèle en matière d'accessibilité des œuvres

//43 La protection du droit d'auteur et la lutte contre le piratage

//45 Une plateforme européenne de dialogue pour éviter des exceptions au droit d'auteur

//47 Création d'un fonds pour la formation continue des auteurs : contribution des éditeurs

Accord auteurs-éditeurs

En juin 2012, les travaux de la Commission spécialisée du Conseil supérieur de la propriété intellectuelle et artistique (CSPLA) présidés par le Doyen Sirinelli avaient permis de dégager les axes majeurs d'un consensus entre auteurs et éditeurs sur l'adaptation des règles du contrat d'édition à l'ère du numérique.

Relancées à l'automne dernier par la Ministre de la Culture et de la Communication, Aurélie Filippetti, les discussions ont finalement abouti à un accord historique signé le 21 mars 2013 par le SNE et le Conseil Permanent des Ecrivains (CPE), par ailleurs cité en exemple dans le Rapport Lescure de mai 2013.

La délégation du CPE emmenée par Marie Sellier, sa présidente, était composée de Jean Claude Bologne, président de la Société des gens de lettres (SGDL), Geoffroy Pelletier, directeur général de la SGDL, Valérie Barthez, responsable juridique de la SGDL, Emmanuel de Rengervé, délégué général du Syndicat national des auteurs et des compositeurs (SNAC), Hervé Rony, directeur général de la Société civile des auteurs multimédias (SCAM).

Le groupe des représentants du SNE mené par Vincent Montagne, son président, était composé de Antoine Gallimard, président directeur-général de Gallimard, Alban Cerisier, secrétaire général de Gallimard, Patrice Hoffmann, directeur éditorial littérature de Flammarion, Nathalie Jouven, secrétaire générale de la branche littérature d'Hachette Livre, Arnaud Robert, directeur juridique d'Hachette Livre, Isabelle Ramond-Bailly, directrice juridique d'Editis, Christine de Mazières, déléguée générale SNE et Lore Vialle-Touraille, responsable juridique SNE.

Sur la base de cet accord, un ensemble de dispositions relatives au contrat d'édition dans le secteur du livre devrait cet automne venir compléter le Code de la Propriété Intellectuelle (CPI) et un nouveau code des usages viendra en préciser les modalités d'application.

1. Une définition du contrat d'édition élargie à l'univers numérique

La définition initiale du contrat d'édition prévue pour le livre imprimé (article L.132-1 du CPI avec la seule référence à la notion « d'exemplaires ») sera adaptée afin de correspondre aux exigences induites par l'avènement du livre numérique.

La définition issue de l'accord SNE-CPE modernise sans dénaturer le contrat d'édition. Elle retire toute ambiguïté quant à l'application du contrat d'édition aux exploitations au format numérique.

2. Un contrat d'édition unique avec deux parties distinctes

Afin de clarifier le contrat, il sera désormais obligatoire d'y prévoir une partie distincte regroupant toutes les dispositions concernant l'exploitation numérique de l'œuvre.

Cette solution permet tout à la fois :

- De conforter une logique d'exploitation globale, imprimée et numérique, au sein d'un même document

- de reconnaître que droits imprimés et numériques sont néanmoins distincts et peuvent obéir à des dispositions autonomes.

NB : la nullité ou la résiliation de l'une des parties consacrées à l'exploitation du livre imprimé ou numérique emportera nullité de la cession de ces droits uniquement sans remettre en cause la validité du reste du contrat.

3. Le bon à diffuser numérique

Le nouveau code des usages viendra préciser dans quel cas de figure il sera nécessaire ; le bon à tirer pour le livre imprimé vaudra pour le livre numérique homothétique exclusivement. La version numérique d'un livre imprimé contenant des illustrations, et les versions numériques enrichies ou modifiées devront faire l'objet d'un bon à tirer numérique propre.

4. L'exploitation permanente et suivie de l'œuvre sous forme imprimée / sous forme numérique

Les critères permettant d'apprécier l'obligation d'exploitation permanente et suivie de l'éditeur dans l'imprimé et le numérique ont été clairement définis. Le non respect de cette obligation permettra à l'auteur de récupérer ses droits sur l'imprimé.

5. Obligation de publication de l'œuvre sous forme numérique

Le nouveau Code des usages fixera les modalités relatives à l'obligation de l'éditeur de publier l'œuvre sous forme numérique :

Publication dans un délai de 15 mois à compter de la remise de l'œuvre par l'auteur ou dans un délai de 3 ans à compter de la signature du contrat d'édition.

Cette disposition ne doit pas avoir pour effet d'obliger l'éditeur à publier l'œuvre sous une forme numérique avant sa parution sous forme imprimée (délai de 18 mois prévu par le code des usages en matière de littérature générale).

A défaut de publication, l'auteur dispose d'une faculté de résiliation du contrat :

- Une fois écoulés les 15 mois à compter de la remise de l'œuvre par l'auteur ou les 3 ans à compter de la signature du contrat d'édition, l'auteur pourra recouvrer de plein droit ses droits d'exploitation numérique après qu'il a mis en demeure l'éditeur de publier l'œuvre numériquement dans un délai de 3 mois,

- Sur simple notification adressée à l'éditeur, après un délai de deux ans et trois mois à compter de la remise du manuscrit ou de quatre ans à compter de la signature du contrat d'édition.

6. La rémunération de l'auteur dans l'univers numérique

Le CPI réaffirme le principe de rémunération proportionnelle pour les ventes à l'unité ainsi que la prise en compte de l'ensemble des revenus générés par la diffusion de l'œuvre pour la détermination de la rémunération de l'auteur.

Toute clause excluant a priori une source de revenu est nulle et non avenue.

Les modèles basés sur la gratuité (ex : publicité) ne doivent pas exclure une rémunération pour l'auteur.

Dans les cas où il n'y a pas de prix de vente à l'unité (ex : bouquets, abonnement), l'auteur sera rémunéré suivant les règles définies au code des usages sur la base du prix payé par le public au prorata des consultations et

téléchargements de l'œuvre. Si l'éditeur n'est pas en mesure de réaliser ce calcul, l'auteur sera rémunéré sur les recettes encaissées par l'éditeur au prorata des consultations et téléchargements de l'œuvre.

7. La clause de réexamen

Une clause obligatoire au contrat permettra à l'auteur ou à l'éditeur d'en renégocier les termes économiques avant son échéance. Cette disposition a été inscrite dans l'accord pour répondre aux incertitudes que peuvent susciter les modèles économiques du numérique.

L'auteur ou l'éditeur peut demander un réexamen des conditions économiques de la cession des droits d'exploitation numérique au terme d'un délai de 4 ans à compter de la signature du contrat et pour une durée de deux ans. Passé ce délai de six ans et pour une durée de neuf ans, l'auteur et l'éditeur peuvent chacun introduire deux demandes de réexamen. Dans tous les cas, l'autre partie dispose d'un délai maximum de trois mois pour faire droit à la demande de réexamen.

Au-delà de cette période de quinze ans, la demande de réexamen a lieu uniquement en cas de modification substantielle de l'économie du secteur entraînant un déséquilibre du contrat depuis sa signature ou sa dernière modification.

Le réexamen des conditions économiques du contrat doit porter notamment sur l'adéquation de la rémunération de l'auteur, qu'elle soit proportionnelle ou forfaitaire, à l'évolution des modèles économiques de diffusion numérique de l'éditeur ou du secteur. L'auteur et l'éditeur négocient de bonne foi les conditions de rémunération de l'auteur.

En cas de refus de réexamen ou de désaccord, l'une ou l'autre des parties peut saisir une commission de conciliation, composée à parité de représentants des auteurs et des éditeurs, dont l'avis est rendu dans les quatre mois suivant la saisine. La commission rend un avis qui ne lie pas les parties. La consultation de



Signature de l'accord auteurs-éditeurs par Vincent Montagne, président du SNE et Marie Sellier, présidente du Conseil permanent des écrivains au ministère de la Culture - mars 2013

photo@SGDL/CC

la commission n'est pas un préalable obligatoire à la saisine d'un juge.

8. La reddition des comptes

L'éditeur sera tenu d'adresser à l'auteur une reddition de compte, ou de la rendre disponible sur un espace dédié au moins une fois par an pendant toute la durée du contrat. Les éléments devant figurer dans cette reddition de comptes ont été précisés et complétés. Le non-respect de cette obligation permettra à l'auteur de résilier de plein droit l'ensemble du contrat (après mise en demeure demandant à l'éditeur une reddition dans les 3 mois, ou sur simple notification si pendant deux années de suite l'auteur a mis en demeure l'éditeur de rendre des comptes).

Reddition des comptes pour l'exploitation au format imprimé : nombre d'exemplaires fabriqués en cours d'exercice, nombre des exemplaires en stock en début et en fin d'exercice, nombre des exemplaires vendus par l'éditeur, nombre des exemplaires hors droits et détruits au cours de l'exercice, liste des cessions de droits réalisées au cours de l'exercice, montant des redevances

correspondantes dues ou versées à l'auteur ainsi que les assiettes et taux des différentes rémunérations prévues au contrat d'édition.

Reddition des comptes pour l'exploitation au format numérique : les revenus issus de la vente à l'unité, les revenus issus des autres modes d'exploitation de l'œuvre ainsi que les modalités de calcul de ces revenus en précisant l'assiette et le taux de rémunération.

Le paiement des droits doit intervenir dans un délai de 6 mois suivant la date d'arrêt des comptes.

Toutefois, le contrat d'édition peut intégrer une clause prévoyant que les parties peuvent se mettre d'accord au moment de la reddition des comptes pour différer le paiement.

9. Autres informations

L'éditeur est tenu de fournir à l'auteur une information sur la disponibilité de l'ouvrage en impression unitaire à la demande. Cette information peut être faite par tous moyens, y compris, si l'éditeur le souhaite, via la reddition des comptes.

Les dispositions de cet accord qui seront reprises dans une loi seront-elles applicables aux seuls contrats signés après l'entrée en vigueur de la loi ?

Le principe est celui de la non-rétroactivité de la loi. La loi régira les contrats qui seront signés après sa promulgation. Cependant s'agissant de l'application de la loi nouvelle aux effets à venir des contrats signés sous l'empire de la loi ancienne, la loi devrait intégrer des dispositions précises pour l'application de certaines des nouvelles règles à ces contrats.

Des délais d'application aux effets futurs de contrats anciens seraient prévus pour :

- L'application des délais de publication numérique ;
- Les modalités (mentions, périodicité) de reddition des comptes ;

Dans les tous premiers mois suivant la promulgation de la loi, les dispositions suivantes s'appliqueraient également aux contrats signés antérieurement :

- Les obligations liées à la rémunération
- Celles relatives à l'exploitation permanente et suivie papier et numérique.

- Clause de réexamen : il s'agirait simplement d'appliquer les délais prévus pour le réexamen du contrat sans obligation de mettre en conformité les contrats anciens en introduisant par avenant cette clause.

Possible application immédiate aux effets des contrats anciens pour :

- Les avenants à un contrat signé antérieurement à la promulgation et qui portent sur l'exploitation numérique des droits : exigence d'un contrat unique en deux parties distinctes.
- Bon à diffuser numérique, dès l'entrée en vigueur de l'arrêt d'extension de l'accord cadre SNE-CPE.
- Reddition des comptes pour ce qui concerne la sanction pour défaut complet de reddition.

Aucune disposition transitoire ne concernait la clause de fin d'exploitation. Le principe est la non-rétroactivité de la loi.

10. La clause de fin d'exploitation

L'auteur ou l'éditeur peut décider de mettre fin au contrat d'édition sur le simple constat que le livre n'a absolument plus de vie économique. Cette décision ne pourra intervenir qu'après une certaine période (4 ans) après la publication de l'œuvre et si les redditions de compte font apparaître pendant 2 années consécutives l'absence totale de rémunération issue de l'exploitation de livres numériques ou imprimés (à l'exception des droits de reprographie, prêt en bibliothèque, audiovisuels et

autres sommes issues de la gestion collective). Le délai de préavis applicable à la résiliation est de 3 mois.

La clause de fin d'exploitation ne pourra pas être mise en œuvre si l'œuvre est incluse en intégralité dans un recueil d'œuvres du même auteur ou d'auteurs différents, si l'auteur a donné son accord et si la vente à l'unité de ce recueil dans son intégralité, en version imprimée ou numérique, a donné lieu au versement ou au crédit de droits pendant la période considérée.

// Julien Chouraqui
// Myriam Camara

L'exploitation des œuvres indisponibles : ReLIRE

¹ Est défini comme indisponible au regard de la loi « un livre publié en France avant le 1^{er} janvier 2001 qui ne fait plus l'objet d'une publication sous une forme imprimée ou numérique ».

Le projet d'exploitation numérique des livres indisponibles¹ du XX^e siècle est le fruit de plusieurs années de travail des représentants des auteurs et des éditeurs et de la BnF, sous l'égide du ministère de la Culture et de la Communication et en partenariat avec le Commissariat général à l'investissement (CGI) et la Caisse des dépôts.

Pourquoi un tel projet ? Pour redonner accès, grâce à leur numérisation, aux œuvres indisponibles sous droits du patrimoine intellectuel français du XX^e siècle, dans un cadre légal, respectueux du droit d'auteur.

Un peu d'histoire... À l'origine, ce projet a été conçu pour répondre à une double remise en cause du droit d'auteur : d'un côté, Google a commencé en 2005 à numériser les fonds de bibliothèques américaines sans autorisation préalable des ayants droit ; le procès intenté en 2006 par les éditions La Martinière, conjointement avec le SNE et la SGDL, a été gagné en 2009 et clôturé en 2012 par une reconnaissance du droit d'auteur.

Par ailleurs, la Commission européenne réfléchissait à l'instauration d'une exception au droit d'auteur pour les livres indisponibles si les Etats ne parvenaient pas à redonner accès à ces œuvres via des programmes de numérisation.

Aujourd'hui, la Commissaire à l'agenda numérique et vice-présidente de la Commission européenne, Neelie Kroes, se félicite du projet français des livres indisponibles.

Le lancement, à la suite du rapport Rocard-Juppé fin 2009, du « Grand Emprunt » a ouvert une source de financement et permis d'imaginer un projet collégial, se caractérisant à la fois par un parfait équilibre des droits entre auteurs et éditeurs et un partenariat public-privé exemplaire, rassemblant d'un côté l'interprofession à travers le SNE, la SGDL et le Cercle de la Librairie, de l'autre le ministère de la Culture, la BnF et la Caisse des Dépôts.

Après la signature le 1^{er} février 2011 d'un accord-cadre réunissant le SNE, la SGDL, le ministère de la Culture, la BnF et le CGI, la loi du 1^{er} mars 2012 a été votée à l'unanimité par le Parlement. Cette loi, précisée par le décret du 27 février 2013 et l'arrêté du 21 mars 2013, vise à rendre de nouveau disponibles les livres sous droit d'auteur publiés avant le 1^{er} janvier 2001 et qui ne sont plus commercialisés sous un format imprimé ou numérique. Elle apporte des solutions aux difficultés juridiques, techniques et économiques posées par la numérisation massive et l'exploitation numérique de ces œuvres. Une partie notable du

patrimoine littéraire indisponible du XX^e siècle pourra être ainsi rendu accessible sous forme numérique, dans le respect du droit d'auteur.

La loi institue le principe d'une gestion collective à travers la désignation d'une société de perception et de répartition des droits gérée à parité par les représentants des éditeurs et des auteurs : c'est la SOFIA qui a été agréée à cet effet par le ministère de la Culture². Les livres numérisés pourront être exploités dans ce cadre, assurant aux auteurs et aux éditeurs une rémunération équitable dans le strict respect des droits moraux et patrimoniaux.

Le 21 mars, la BnF a publié sur le site <http://relire.bnf.fr/> une première liste de 60 000 ouvrages présumés indisponibles, premier élément constitutif du Registre des Livres indisponibles en réédition électronique (ReLIRE). Cette liste, constituée par un comité scientifique³ à partir des bases de données Electre et BnF, comprend une majorité d'ouvrages de fiction et de sciences humaines et sociales en arrêt de commercialisation. Chaque année, une nouvelle liste sera publiée au 21 mars, pour parvenir à la constitution d'une liste contenant l'ensemble des œuvres indisponibles.

Ce registre ReLIRE permet aux ayants droit (éditeurs et auteurs) de faire part, le cas échéant, de leur opposition à la gestion collective pour les œuvres dont ils possèdent les droits pour la version imprimée.

Pour les éditeurs d'un ou plusieurs livre(s) inscrit(s) comme indisponible(s) dans la base de données, deux options existent concernant l'exploitation numérique de chacune de ces œuvres.

Choix 1 : l'ouvrage n'entre pas dans la gestion collective. L'éditeur dispose de six mois, à compter de la publication du registre, pour sortir l'œuvre de cette liste. L'éditeur s'engage à exploiter l'œuvre au format imprimé ou numérique dans un délai de 2 ans suivant la notification de sortie du dispositif⁴.

Choix 2 : le livre entre dans la gestion collective, l'éditeur n'a aucune démarche à accomplir.

Comment se déroule le processus de gestion collective ?

L'exercice des droits numériques du livre indisponible est transféré à la SOFIA⁵. La SOFIA propose en priorité à l'éditeur titulaire des droits d'exploitation pour le livre imprimé une autorisation d'exploitation exclusive sous forme numérique pour une durée de dix ans, tacitement renouvelable. Si l'éditeur l'accepte, en

contrepartie, il s'engage à exploiter numériquement ce livre dans un délai de 3 ans. En cas d'exercice du droit de priorité, l'éditeur reste souverain de l'exploitation de son ouvrage et il lui revient d'en fixer le prix de vente.

Si l'éditeur laisse passer ce droit de priorité ou ne souhaite pas l'exercer, la SOFIA est habilitée à accorder des licences non exclusives à des tiers (sociétés d'exploitation), pour une durée de 5 ans renouvelable. Dans l'un ou l'autre cas, l'éditeur n'a pas à renégocier les droits numériques par avenant, la rémunération et son partage étant fixés par la SOFIA, la loi garantissant à l'auteur ou son ayant-droit une rémunération au moins équivalente à celle perçue par l'éditeur.

Le Cercle de la Librairie a prévu d'investir dans la création d'une société, qui numérisera et exploitera les livres concernés grâce à un financement sous forme de prêt participatif de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre du programme des investissements d'avenir. Tous les éditeurs, y compris ceux qui auront exercé leur droit de priorité et qui disposeront de ce fait d'une autorisation exclusive d'exploitation pour 10 ans, pourront s'adresser à cette société pour la numérisation et/ou l'exploitation des œuvres.

Les ayants-droit (éditeurs et auteurs) ont la faculté dans ReLIRE de signaler la disponibilité commerciale d'une œuvre, de notifier des erreurs dans une notice (ou d'apporter des précisions), et de proposer l'ajout d'un livre dans le registre.

L'auteur d'un livre inscrit comme indisponible dans la base de données peut faire sortir son œuvre de cette base dans les six mois de son inscription, sans obligation de l'exploiter. Même après l'expiration du délai ci-dessus et à tout moment, il peut s'opposer à son exploitation, sans justification, s'il juge que celle-ci est susceptible de nuire à son honneur ou à sa réputation.

Ce projet patrimonial est une opportunité, pour les auteurs et les éditeurs, de donner une seconde vie, grâce à la numérisation, à des œuvres qui n'étaient plus disponibles commercialement, la base ReLIRE étant garante de la transparence de leurs choix.

<http://relire.bnf.fr/>

// Sabine Le Stum
// Camille Mofidi

² Arrêté du 21 mars 2013 portant agrément de la Société française des intérêts des auteurs de l'écrit. La SOFIA est une société de gestion collective paritaire, composée de représentants des auteurs et des éditeurs.

³ Constitué par arrêté du ministre chargé de la Culture, il est composé à parité et majoritairement des représentants des éditeurs et des auteurs.

⁴ Pour une exploitation au format numérique, l'éditeur doit dès lors obtenir les droits numériques auprès des ayants droit s'il n'en est pas déjà titulaire, et doit en assurer la numérisation et l'exploitation.

⁵ Il n'y a pas de transfert de propriété intellectuelle ni atteinte au droit moral dans ce cas de figure.

Exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées : bilan positif de Platon

La loi DADVSI du 1^{er} août 2006, modifiée par la loi du 28 juillet 2011, a introduit une exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées. Le décret du 19 décembre 2008 a précisé les modalités de cette exception. La Bibliothèque nationale de France (BNF) a reçu, par décret du 6 février 2009, la mission d'organiser les transferts et le stockage sécurisés des fichiers numériques des œuvres imprimées demandés par les organismes d'adaptation agréés et déposés par les éditeurs. La plateforme sécurisée PLATON est en service depuis juin 2010.

Une commission paritaire entre personnes handicapées et ayants-droits, où le représentant du SNE est Patrick Gambache (La Martinière) délivre des agréments à des associations réalisant des éditions adaptées (braille, format international Daisy, synthèse vocale, etc.).

Sur demande d'un organisme agréé, les éditeurs sont tenus de fournir dans un délai légal maximal de deux mois les fichiers numériques des œuvres imprimées dont la date de dépôt légal est inférieure à dix ans. Il faut noter toutefois que cette demande ne peut pas concerner les ouvrages dont le dépôt légal est intervenu avant le 4 août 2006 (date d'entrée en vigueur de la DADVSI).

Pour que les fichiers transmis puissent être adaptés, leur format doit être ouvert (PDF imprimeur, XML ou e-Pub). Les organismes adaptateurs sont ainsi dispensés des tâches, longues et fastidieuses, de numérisation et de correction de l'OCR (reconnaissance automatique des caractères). Ils peuvent, grâce à la transmission des fichiers numériques par les éditeurs via PLATON, travailler directement à partir des œuvres numériques pour réaliser une édition adaptée.

LA BNF A REMIS UN RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011 TRÈS POSITIF.

Entrée en service en juin 2010, la plateforme comptabilisait fin 2011 :

- 17 organismes d'adaptation agréés ;
- 4 300 demandes sollicitant 350 éditeurs ;
- 3 700 documents déposés en 32 jours en moyenne, dont 500 manuels scolaires ;
- 3 000 titres adaptés et 4 200 exemplaires produits sur différents supports pour les personnes handicapées (6 % de manuels scolaires, 45 % de documentaires et 49 % de littérature).

En réduisant fortement l'inégalité d'accès des personnes handicapées aux livres, ce dispositif permet de diversifier et d'augmenter l'offre de livres adaptés. En moyenne, les livres ont été adaptés en 5 jours en 2011, contre 18 jours en 2010. Des documents complexes, comme des codes ou des dictionnaires, peuvent maintenant être adaptés. Concernant les exemplaires adaptés produits, leur nombre global a très fortement augmenté (+75 %).

Afin de faciliter la transcription des organismes d'adaptation, donc la mise à disposition rapide des documents à leurs bénéficiaires handicapés, le SNE recommande aux éditeurs de transmettre les fichiers en format structuré (XML, ePub, etc.). Le braille et le format international pour la déficience visuelle, le XML Daisy, sont en effet beaucoup plus facilement produits à partir de ces formats.

// Julien Chouraqui

Discussions sur le traité relatif à l'exception « handicapés » à l'OMPI : un enjeu majeur

Les discussions du Comité Droit d'auteur de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) sur les exceptions « handicapés », pédagogique et « bibliothèques » sont en train de s'accélérer, le traitement du premier dossier risquant d'influencer les deux autres. L'OMPI s'oriente vers l'adoption d'un traité contraignant portant sur une exception « handicap » de portée à la fois nationale et transfrontalière pour l'adaptation des œuvres et l'import/export des œuvres ainsi adaptées.

Au niveau européen, les Etats membres ont confié un mandat à la Commission européenne pour négocier ce texte, qui fera l'objet d'une conférence diplomatique de l'OMPI en juin 2013 à Marrakech. Ce sera le premier instrument international qui n'instaure pas une protection supplémentaire du droit d'auteur mais impose la création d'exceptions au droit d'auteur.

Les éditeurs souhaitent que leurs ouvrages puissent être lus par le plus grand nombre possible de lecteurs, et en particulier par les handicapés visuels, dont on connaît le lien fort avec le livre. Les livres électroniques assurent déjà l'égalité d'accès aux personnes ayant un certain nombre de handicaps. De nombreuses liseuses et de nombreuses applications permettent l'élargissement du texte, la synthèse vocale (« text to speech »), et l'utilisation d'appareils qui affichent un braille actualisable. EPUB 3, la dernière version de ce format de texte du livre électronique, comprend un certain nombre de caractéristiques qui rendront les livres électroniques entièrement accessibles. Certains éditeurs internationaux ont déjà annoncé qu'ils vont pleinement se convertir à l'EPUB 3.

Alors que la pleine égalité d'accès va encore prendre quelques années, les éditeurs ont déjà mis en place des solutions concrètes permettant un accès transfrontalier à leurs œuvres adaptées grâce à des intermédiaires de confiance : le projet-pilote TIGAR (Trusted intermediary global accessible resources), auquel participent de nombreux groupes d'édition français, permet déjà la circulation d'œuvres adaptées entre 19 pays. Ils soutiennent également

le projet européen ETIN (European Trusted Intermediary Network) qui promeut la création de guichets nationaux uniques pour accorder des permissions quant à l'exportation de ces œuvres adaptées. Alors que les ayants-droits et que certaines organisations représentant les handicapés visuels collaborent à un tel projet pratique, les diplomates qui préparent les négociations visant à l'adoption d'un traité international sont quant à eux préoccupés par des questions plus larges relatives à la politique du droit d'auteur.

À l'approche de la finalisation des négociations, la pression politique s'accroît. Le texte en négociation, qui forme la base même de la conférence diplomatique, comprend plus de 80 éléments textuels qui n'ont pas été finalisés et de nombreuses propositions alternatives. Surtout, un grand nombre de questions de fond sont l'objet de désaccord. En fait, seul un petit nombre répond aux préoccupations concrètes des handicapés visuels.

Le désaccord le plus important concerne l'application d'une exception au droit d'auteur quand une copie dans un format accessible aux handicapés visuels est disponible dans le commerce. Du point de vue des éditeurs, la réponse est claire : seule une offre commerciale accessible intégrant les dernières évolutions techniques permettra effectivement aux handicapés d'avoir accès aux œuvres dans les mêmes conditions que les autres lecteurs. Cela a toujours été l'objectif principal des campagnes des handicapés visuels : l'égalité de traitement en tant que clients.

En outre, il convient d'éviter une instrumentalisation de ce débat par les acteurs d'Internet qui souhaitent obtenir à travers le « fair use » une exception qu'ils utiliseraient à des fins commerciales. En réalité, ce texte est vu comme un précédent dont les termes pourraient être repris lors des prochains débats sur les exceptions pédagogique et « bibliothèques ». De même, certains pays souhaitent étendre le traité aux traductions, alors que cette question ne revêt pas d'importance particulière pour les handicapés visuels.

Lorsque les négociations prendront fin le 28 juin 2013, les délégués de l'OMPI se tourneront alors vers d'autres exceptions. Sous la pression des pays en voie de développement et des acteurs d'Internet, l'OMPI envisage également d'imposer des exceptions au droit d'auteur en faveur des bibliothèques et des établissements d'enseignement. Pourtant, on ne constate pas de carence du marché pour l'accès aux œuvres protégées par ces établissements. De plus, les éditeurs et leurs sociétés de gestion collective ont développé de nombreuses solutions notamment contractuelles afin d'autoriser des utilisations complémentaires de leurs œuvres. Par exemple, en France, les enseignants peuvent faire des copies numériques d'extraits d'un livre scolaire en vertu d'un accord entre le CFC et le Ministère de l'Education Nationale.

Face à des tentatives visant pour les pays du Sud à obtenir gratuitement les contenus du Nord, il paraît fondamental de sensibiliser les pays étrangers à l'importance du droit d'auteur. En affaiblissant le droit d'auteur, c'est d'abord aux créateurs locaux que l'on porte atteinte, puisqu'ils seraient privés de toute rémunération et de toute possibilité de se développer sur leur propre marché, et que les contenus du Nord, où la protection est plus forte, continueront d'y être diffusés. Il convient également d'encourager la résolution de ces questions à travers le développement de programmes d'aides appropriés, via la Direction Générale du Développement de la Commission Européenne, la Banque Mondiale ou encore l'UNESCO, afin de mettre plus facilement à disposition des ouvrages dans les pays en développement, en coopération avec les éditeurs.

// Catherine Blache
SNE

// Jens Bammel
UIE

Rappel : le projet TIGAR, un modèle en matière d'accessibilité des œuvres



Le projet TIGAR (Trusted intermediary global accessible resources) lancé par l'Union Internationale des Editeurs (UIE) dans le cadre de l'OMPI continue de progresser avec la participation officielle de 19 intermédiaires de confiance. Les membres de TIGAR examinent

actuellement la possibilité pour des intermédiaires de confiance des pays en voie de développement de participer au projet, en commençant par les organismes présents en Namibie et au Bangladesh. Côté ayants droit, on compte 40 signataires, dont plusieurs groupes d'édition internationaux.

Grâce au projet, 1 300 demandes de permission pour la mise à disposition de livres adaptés sur le serveur sécurisé de l'OMPI ont été reçues. 635 titres - dont 425 titres d'éditeurs français - sont désormais disponibles et 520 ont déjà été téléchargés par les intermédiaires de confiance.

Avec l'aide technique de l'OMPI, TIGAR poursuit ses travaux afin d'élaborer un catalogue mondial de livres

adaptés. Alors que le projet devait s'achever en juillet 2013, il a été décidé de le poursuivre pendant 2 ou 3 ans et d'en faire une entité pérenne.

Il se focalise actuellement sur :

- La mise au point d'un catalogue des œuvres accessibles disponibles dans le commerce ;
- Des tests sur la fourniture par les éditeurs des fichiers source ;
- Une réflexion en vue de créer éventuellement sur la base de ce projet un réseau international de bibliothèques pour les handicapés visuels. Les avantages sont nombreux pour toutes les parties. Les bibliothèques desservant les handicapés visuels apprécient la structure organisée de TIGAR qui facilite et coordonne leur coopération. Quant aux ayants-droits participant, ils ont constaté que ce travail requiert peu d'effort et que les fichiers d'œuvres adaptées sont traités et échangés dans un climat de confiance et de transparence. Les réunions portant sur la manière dont le projet pourrait se poursuivre auront lieu dans les semaines qui suivent la conférence de Marrakech.

La lutte contre le piratage

La lutte contre le piratage est un objectif partagé des éditeurs et de leurs auteurs. Le syndicat a entendu la demande de nombreux éditeurs de pouvoir disposer de solutions mutualisées et accessibles. Depuis le mois de juin 2013, il propose à ses adhérents deux dispositifs complémentaires de « notification et retrait », avec le soutien de la SOFIA. Ces outils permettront aussi de mieux analyser les usages illicites d'œuvres sur internet et leur évolution.

Christine de Mazières

RAPPEL DU CONTEXTE JURIDIQUE

Grâce à la loi du 21 juin 2004 sur la confiance dans l'économie numérique (LCEN), les éditeurs peuvent tenir un hébergeur responsable de permettre un accès non autorisé à des contenus protégés, dès lors qu'ayant eu connaissance du caractère illicite de l'accès à ces contenus, il n'aurait pas agi promptement pour en bloquer la mise en ligne. Cette procédure très encadrée est articulée autour de notifications adressées conjointement au responsable du site contenant des fichiers illicites et à son hébergeur.

Après avoir envisagé un recours au dispositif mis en place par les lois Hadopi et Hadopi 2 de 2009, le SNE a concentré ses recherches sur une solution collective de procédure automatisée de notification et retrait en application de la LCEN.

Rappelons que le dispositif Hadopi vise l'utilisateur des réseaux d'échange et de partage de fichiers entre internautes (peer to peer).

La procédure de notification et retrait est une démarche dirigée contre l'auteur du site et l'hébergeur. Elle concerne davantage le téléchargement direct sur des sites Internet ou des « cyberlockers »¹ qui hébergent du contenu illicite (Rapidshare...).

OBJECTIF D'UNE SOLUTION COLLECTIVE CONTRE LE PIRATAGE

Si le numérique reste pour les éditeurs un marché encore émergent, il faut noter l'apparition croissante ces dernières années de contrefaçons de livres sous forme numérisée accessibles via de nombreux réseaux (Internet, Usenet, Peer to Peer...).

Les éditeurs, dans de nombreux cas avec le soutien des auteurs, ont pu mener de manière ponctuelle des actions à l'encontre de contrefacteurs (cf. Google) dans des actions de principe. Il faut désormais adopter des réponses adaptées à l'intensification du phénomène.

La lutte contre le piratage et la diffusion de contenus de manière illicite relève pleinement des missions du Syndicat National de l'Édition agissant au soutien de la promotion et de la défense du droit d'auteur.

Éditeurs et auteurs ont cause liée dans la démarche visant à lutter contre la contrefaçon des ouvrages. Il n'est d'ailleurs pas rare que l'éditeur soit directement interrogé par l'auteur qu'il édite, soucieux des pratiques croissantes de circulation illicite des œuvres sur Internet.

La recherche systématique d'œuvres accessibles de manière illicite sur Internet nécessite de déployer des moyens humains et technologiques considérables.

Pour les éditeurs ne pouvant pas consacrer ces moyens à la lutte contre le piratage et/ou souhaitant expérimenter de nouvelles solutions, le SNE a mené un important travail de prospection sur les solutions collectives de lutte contre le piratage en examinant avec soin les outils juridiques et techniques existant.

La recherche d'une solution collective a été guidée par les objectifs suivants :

- Retrait rapide des fichiers ;
- Envoi massif de demandes de retraits face à la prolifération de contenus illicites ;

¹ Serveur web qui offre l'hébergement pour des fichiers individuels sans navigation. L'accès au fichier se fait directement par un lien hypertexte.

- Automatisation des démarches pour alléger le travail dans les maisons d'édition ;
- Solution technique efficace et adaptée à l'évolution des réseaux et à la dimension transfrontalière des échanges ;
- Solution sur mesure pour le livre : volume et diversité des fichiers en circulation ;
- Existence d'outils statistiques (mesure de l'efficacité de l'action et de l'intensité du piratage) ;
- Contraintes de coûts pour les éditeurs : la mutualisation du service pour les adhérents du SNE permet de rendre accessible à davantage d'éditeurs une solution basée sur une tarification dégressive en fonction du volume de titres mis en surveillance.

Les solutions proposées sont très coûteuses ce qui en interdirait l'accès à bon nombre de nos adhérents. En revanche, la tarification au titre des services proposés est le plus souvent fortement dégressive en fonction de l'importance du nombre des titres mis en surveillance.

Le SNE a auditionné plusieurs prestataires techniques. L'étude des forces et faiblesses de chacune des solutions a amené le SNE à envisager une solution mixte : une solution automatisée pour un nombre de titres restreint et une solution moins coûteuse portant sur l'ensemble des catalogues mais non automatisée. Ces deux solutions, peuvent être utilisées par les adhérents, au choix, alternativement ou cumulativement.

1/ UNE PROCÉDURE DE NOTIFICATION TOTALEMENT AUTOMATISÉE

Cette solution permettra l'envoi automatisé de très nombreuses demandes de retraits, à mesure de l'apparition des contenus illicites. Elle présente l'avantage d'être adaptée au rythme intensif de publications de contenus protégés (illicites) sur Internet. Chaque éditeur aura un accès individuel à son outil statistique. L'outil statistique permettra de mesurer l'intensité du piratage et l'efficacité de l'action.

Principes de mise en œuvre :

- Les adhérents du SNE et le prestataire technique spécialisé retenu peuvent convenir d'une convention portant sur un service de notification et retrait automatisé basé sur une technologie d'empreinte numérique, à un tarif fixé en fonction du nombre de titres issu de la totalité des souscriptions à ce service.
- Les adhérents du SNE, qui ne sont en aucun cas obligés de souscrire au service proposé, peuvent convenir de conventions particulières avec le prestataire retenu ou peuvent recourir à d'autres prestataires pour des services similaires.
- La Sofia a accepté de prendre en charge partiellement les coûts au titre de la redevance pour copie privée.

2/ UTILISATION COMPLÉMENTAIRE DU PORTAIL ANGLAIS

Les adhérents du SNE pourront utiliser une version française du portail développé par le syndicat anglais des éditeurs : <http://www.portailprotectionlivres.com/>.

Ce portail donne accès à un moteur de recherche permettant aux éditeurs de trouver les contenus illicites et d'adresser en quelques clics des notifications pour en demander le retrait. Cette solution est déjà adoptée par de nombreux éditeurs au Royaume-Uni.

A la différence de la solution précédente, l'intervention de l'éditeur est nécessaire à plusieurs étapes : pour lancer la recherche, vérifier l'illicéité de la présence du contenu trouvé et prendre la décision d'envoyer la notification. Même si l'opération peut être menée en quelques clics de souris, l'éditeur doit faire intervenir ses équipes.

Cependant, l'éditeur s'acquittant d'un abonnement annuel modique et forfaitaire assis sur son chiffre d'affaires n'est pas limité s'agissant du nombre de titres mis en surveillance.

// Julien Chouraqui

Une plateforme européenne de dialogue pour éviter des exceptions au droit d'auteur

Fin 2012, la Commission européenne a subi de fortes pressions en faveur d'une réouverture de la directive Droit d'auteur de 2001 et de nouvelles exceptions au droit d'auteur, au nom de l'accélération de la Société de l'Information. En réaction, le principe du respect du droit d'auteur a été soutenu par une pétition initiée par les sociétés de gestion collective et signée par plus de 17 000 personnes en une semaine. Les membres de la FEE ont été encouragés à signer cette pétition.

La Direction Générale du Marché Intérieur de la Commission Européenne a mis en place pour 2013 un dialogue avec les parties intéressées, mené conjointement par les Commissaires Michel Barnier (Marché intérieur, droit d'auteur), Androulla Vassiliou (Culture) et Neelie Kroes (Stratégie numérique). « Licences pour l'Europe » (« licence » signifiant ici contrat ou accord par opposition à exception) « visera à explorer les possibilités et les limites de régimes de licence innovants s'appuyant sur des solutions technologiques novatrices afin d'adapter à l'ère numérique la législation et les pratiques de l'UE en matière de droit d'auteur. »

Le livre se trouvant en première ligne des débats relatifs aux demandes d'exceptions, la Fédération des Editeurs Européens (FEE) soutient cette initiative et participe aux trois groupes de travail suivants de la plateforme, qui sont co-présidés par des représentants des trois Directions Générales impliquées et donneront lieu à un rapport final en novembre 2013 :

1. Accès transfrontalier aux contenus numériques et portabilité de ces contenus ;

2. Processus d'autorisation pour l'utilisation de contenus protégés par les utilisateurs à petite échelle ;

3. Exploration de textes et des données à des fins de recherche scientifique.

Les représentants des consommateurs ont rapidement quitté l'ensemble des groupes de travail de la plateforme car ils ne souhaitent que des exceptions. De même, les militants « open access » et les bibliothèques ont quitté le groupe de travail sur l'exploration de textes et de données.

Vu les enjeux liés au bassin linguistique français et le risque d'imposition d'une gestion collective pour l'exploitation des livres numériques, il a paru intéressant au SNE de participer au premier groupe de travail sur l'accès transfrontalier aux contenus numériques et la portabilité de ces contenus. C'est ainsi Nathalie Mosquet d'Editis assistée par le SNE qui y représente la FEE.

La Commission a appelé les membres de ce groupe à faire un état des lieux et trouver des solutions à la question des barrières territoriales à la distribution de contenus, imposés par les fournisseurs de services ou les ayants droit et se manifestant selon elle à travers :

a) Des services non disponibles dans les autres États membres ;

b) Le fait de rediriger les utilisateurs vers le portail que préfère le fournisseur de services ;

c) Les problèmes de portabilité que rencontrent les utilisateurs en voyage lorsqu'ils ne peuvent accéder aux contenus auxquels ils ont souscrit dans l'État où ils sont domiciliés.

Ce groupe de travail a donné lieu à des sous-groupes sectoriels, dont un sur l'écrit.

Les éditeurs ont pu montrer à travers des exemples concrets que la plupart des livres numériques sont accessibles à l'achat par tout citoyen européen. Les libraires ont mis en avant les investissements nécessaires en termes de marketing et de publicité afin d'ouvrir une boutique en ligne locale à l'étranger. Ils ont également appelé la Commission européenne à simplifier les procédures relatives à la TVA (notion de « guichet unique ») et à promouvoir l'interopérabilité. La Commission européenne a ainsi pu noter que les facteurs conditionnant l'accessibilité d'un livre numérique depuis l'étranger n'étaient pas liés au droit d'auteur.

Alors que le groupe de travail vise à trouver des solutions à des problèmes d'accessibilité à des contenus numériques d'un pays à un autre, les bibliothèques tentent de s'en servir pour demander des exceptions, par exemple pour le prêt numérique ou le prêt inter-bibliothèque, y compris avec une dimension transfrontalière.

Afin de répondre aux objectifs de ce groupe de travail, la FEE et la Fédération européenne des libraires ont

suggéré de lancer un projet européen qui permettrait à un internaute de savoir chez quels détaillants en Europe il peut trouver un livre, en fonction du format, de la langue et du pays où il se trouve.

Les résultats à attendre du deuxième groupe sur les contenus générés par les utilisateurs et sur les utilisations à petite échelle demeurent incertains. Les usages visés étant « *la réutilisation de contenus protégés préexistants afin de créer et de mettre à disposition des contenus sur Internet, y compris en modifiant ces contenus ou simplement en y ajoutant des éléments* », on voit mal comment ils pourraient s'appliquer au livre.

Enfin, au sein du troisième groupe sur l'exploration de textes et de données, l'association internationale des éditeurs scientifiques, techniques et médicaux (STM) va proposer une clause contractuelle type permettant cet usage ainsi que ses modalités. Les sociétés de gestion collective réfléchissent également à la possibilité de conclure des conventions avec des utilisateurs ayant un accès légal à ces œuvres et voulant pratiquer l'exploration de textes et de données.

// Catherine Blache

Création d'un fonds pour la formation continue des auteurs : contribution des éditeurs

La loi de finances rectificative pour 2011 (n° 2011-1978 du 28 décembre 2011) crée un dispositif sur la formation continue des artistes et des auteurs.

Cette loi fait suite à un rapport rendu par l'inspection générale des affaires culturelles en décembre 2009 et à une phase de concertation lancée à l'automne 2010 au sein d'un groupe de travail réunissant notamment le SNE, le SNAC, la SGDL, la FESAC, le CAAP (artistes auteurs plasticiens), la SOFIA, la SCAM, l'AGESSA, l'AFDAS et la Maison des artistes.

L'objectif est de mettre en œuvre l'accès effectif des artistes auteurs (environ 250 000 assujettis et affiliés) à un régime de formation professionnelle continue.

Le fonds pour le financement de la formation continue des artistes et des auteurs repose sur des contributions :

- des artistes et des auteurs, pour un montant de 0,35% des revenus artistiques qu'ils perçoivent ;
- des diffuseurs, donc des éditeurs de livre, pour 0,1% des revenus artistiques qu'ils versent. Le montant total des versements des éditeurs à ce fonds est estimé à 400 000€.

Le recouvrement de ces cotisations est assuré par l'AGESSA et la Maison des Artistes. Elles reposent sur la même assiette que les cotisations au régime de sécurité sociale des auteurs.

Le premier recouvrement est intervenu à compter du 1^{er} juillet 2012 par le biais du précompte (pour la contribution auteur de 0,35%) et par un appel à cotisation sur la part éditeur (0,1%).

Les sociétés d'auteurs (SACEM, SACD, SCAM, ADAGP, SOFIA, SAIF) contribueront volontairement au régime sur une part du quart des sommes issues de la copie privée qui sont normalement allouées à des actions en faveur de la culture et de la création.

La gouvernance de ce fonds de formation auquel participe le SNE pour l'édition de livres est assurée au sein de l'AFDAS qui est par ailleurs l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) pour la formation professionnelle continue des salariés de l'édition.

Premiers financements d'actions de formation des auteurs : démarrage le 15 avril 2013

Depuis le 15 avril, les auteurs peuvent solliciter l'AFDAS pour financer leurs formations. Une première partie du dispositif a été finalisée par le conseil de gestion des artistes-auteurs, qui s'est réuni le 27 mars.

Les auteurs désireux de suivre ces formations, doivent tenir compte des règles de financement : un plafond annuel de 7 200 euros par personne et des plafonds de coût horaire de stage, variables selon les types de formations. L'ensemble des conditions sont publiées sur le site de l'AFDAS.

Dans un premier temps, seules les formations « transversales » seront recevables : langues étrangères, bureautique, PAO, Internet... Par la suite, la prise en charge s'étendra aux formations axées sur les métiers, après décisions des commissions spécifiques aux différentes professions.

// Julien Chouraqui



LA DIVERSITÉ CULTURELLE

//49 La diversité culturelle, une exigence de chaque instant

//50 Les actions collectives en faveur de la librairie

//51 Taux réduit de TVA sur le livre numérique : un combat à deux niveaux

//52 Le taux de TVA en France

//53 Mise en application de la directive Jouet de 2009 : un enjeu de taille pour les éditeurs de littérature de jeunesse

//54 L'UIE et la défense de la liberté de publier : décriminaliser la diffamation

La diversité culturelle, une exigence de chaque instant

Avec l'arrivée du livre numérique et la tendance à la concentration de la distribution sur Internet, accompagnée de pratiques dominantes et de cas de censure, la défense de la diversité culturelle est plus que jamais une exigence, tant économique que culturelle.

Notre conviction est que le marché du livre a besoin de régulation, pour que la diversité et une saine concurrence s'épanouissent. La régulation du prix fixé par l'éditeur, adoptée par quinze pays au monde, présente un bilan positif. Elle permet de trouver un équilibre entre créateurs et consommateurs. Aujourd'hui, l'idéologie du consommateur est brandie par de puissants acteurs d'Internet qui ont des modèles économiques fondés sur la dévalorisation des « contenus » et qui pratiquent le dumping (des prix, des frais de port, des impôts). Régulation, aussi, de la propriété intellectuelle. Le droit d'auteur n'est nullement un obstacle à l'accès au savoir. C'est pourquoi nous militons pour la définition au niveau européen d'une véritable politique du livre, qui repose sur trois piliers : un droit d'auteur équilibré qui garantisse aux créateurs une juste rémunération, une fiscalité neutre et non discriminante, et la possibilité pour les pays qui le souhaitent d'avoir une régulation de prix fixe, qui préserve la diversité.

Le soutien à la librairie est une priorité des éditeurs au nom de la diversité culturelle. Pour preuve, l'annonce le 3 juin 2013 par Vincent Montagne, président du SNE, d'un effort exceptionnel des éditeurs, se fixant un objectif de 7 millions € de contributions volontaires à verser en 2014 à l'ADELC. Ce geste sans précédent et sans équivalent dans d'autres pays s'ajoute aux nombreuses actions entreprises par les éditeurs en faveur des librairies.

Le livre n'est pas un bien comme les autres : c'est pourquoi il requiert des règles adaptées. C'est vrai pour la fiscalité : adopter un même taux réduit de TVA pour le livre, qu'il soit physique ou numérique, est une question de bon sens, car un livre se définit d'abord comme une œuvre de l'esprit et le support doit être neutre fiscalement.

Cet adage se vérifie également pour les livres cartonnés pour le premier âge : parce qu'un livre est avant tout une œuvre intellectuelle et non un jouet, il ne doit pas relever des normes sur le jouet, au risque d'empêcher la publication de nombreux ouvrages.

Enfin, le nécessaire combat pour la liberté de publier nous rappelle combien elle est fragile dans certaines parties du monde.

// Christine de Mazières

Les actions collectives en faveur de la librairie

L'édition de livres est une activité de prototypes, qui repose sur la diversité des acteurs et la singularité des œuvres. À ce titre, l'éditeur s'appuie sur le libraire, maillon essentiel de la chaîne du livre dans la transmission des œuvres de l'auteur au lecteur. Les éditeurs demeurent mobilisés en faveur de la librairie et le SNE est plus que jamais actif pour défendre la librairie, conformément à l'une de ses missions prioritaires, qui est la défense de la diversité culturelle.

Dans le cadre des Rencontres nationales de la librairie à Bordeaux, Vincent Montagne, président du SNE, a envoyé un message fort de solidarité en annonçant une volonté de soutien sans précédent des éditeurs et en fixant un objectif de susciter en 2014 des contributions volontaires d'éditeurs à hauteur de 7 millions d'euros à l'Association pour le Développement de la Librairie de Création (ADELC).

Cette annonce suit de nombreuses actions menées ces dernières années en soutien d'un réseau large et dense de librairies. Parmi celles-ci :

- **La défense de la loi de 1981 et la promotion de la loi sur le prix du livre numérique** : s'inscrivant dans l'esprit de la loi Lang de 1981, la loi sur le prix du livre numérique vise à préserver la diversité des canaux de vente du livre et à maintenir des conditions favorables à la juste rémunération des acteurs de la chaîne du livre, à commencer par les auteurs.

- **Une mobilisation face au raccourcissement des délais de paiement** : en 2009, face à la fragilisation de la chaîne, notamment des points de vente, que la réduction des délais de paiement prévue par la loi LME risquait d'entraîner, le SNE a mené de nombreuses actions, en lien avec les autres syndicats professionnels comme le SLF et le SDLC, pour obtenir une exemption totale du livre, seul secteur dans ce cas.

- **L'optimisation du transport sur la province** : porté par la Cnil¹, le plan transport a permis en 2010 à 500 libraires d'économiser en moyenne 15 % des coûts de transport soit plus de 3 M€ d'économies au total, sans compter les libraires qui ont pu ainsi renégocier les tarifs avec leurs transporteurs habituels. En 2011, 300 libraires ont changé de transporteur, la Cnil se déplaçant en région à la rencontre des libraires afin de les informer sur le pilotage du transport du livre. En 2012, la Cnil s'est efforcé de déployer des outils d'analyses des coûts pour les libraires, tout en visant la stabilisation du plan transport.

- **Une gestion des commandes via Dilicom** : la création de cet outil interprofessionnel de passation des commandes entre distributeurs et libraires a permis de mutualiser les coûts et ainsi de baisser le prix de la ligne de commande. Outre le développement de nouveaux services (avis d'expédition, messages retours, facture

dématérialisée, etc.), Dilicom s'efforce d'accompagner les libraires à tous les niveaux. Ainsi, en 2012, le comité de direction de Dilicom a voté une mesure exceptionnelle d'aide à la librairie sous la forme d'une ristourne sur l'abonnement au FEL pour tous les libraires abonnés.

- **Une contribution à l'ADELC²** : L'ADELC soutient depuis 25 ans avec efficacité des projets de développement et de consolidation de librairies. Les éditeurs soutenant l'ADELC versent à cet organisme une cotisation prélevée sur leur chiffre d'affaires, ce à quoi il faut ajouter le soutien annuel apporté par le SNE, qui s'élève à un montant cumulé de 1 140 000 € depuis 1994. Outre l'accompagnement proposé par l'ADELC pour des projets de créations / reprises de librairies, cet organisme a également apporté 500 000 € au projet 100libraires. Créée en 1988 par des éditeurs, l'ADELC a soutenu en 25 ans 425 libraires pour 30 M€ au total.

- **La livraison de nuit des librairies parisiennes et franciliennes** : ce dispositif mis en place à partir de 2007 pour livrer les librairies parisiennes et franciliennes de nuit permet d'alléger leur coût de transport et d'avoir un impact écologique moindre sur l'environnement. Le lancement de ce dispositif s'est accompagné de campagnes de communication à destination des libraires, d'une aide financière au démarrage pour les libraires financée par les distributeurs, et le soutien de l'Ademe à hauteur de 25 % des travaux d'aménagement pour les premiers adhérents au dispositif.

- **Une campagne de communication en faveur de la librairie** : le SNE a initié une large campagne de soutien à la librairie dans la presse et par voie d'affichage en juillet 2011. Une vingtaine d'insertions sont parues pendant l'été, pour un montant brut du plan média de 500 000 €.

¹ Commission de liaison Interprofessionnelle du livre.

² Association pour le développement de la librairie de création

Taux réduit de TVA sur le livre numérique : un combat à deux niveaux

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la France applique le même taux de TVA réduit au livre numérique qu'au livre physique. Car un livre est d'abord une œuvre de l'esprit et son support doit être neutre fiscalement. France pionnière, livre pionnier.

Il est urgent que l'Europe soit aussi compétitive que les États-Unis, le Japon ou encore la Corée en ce qui concerne la fiscalité des livres numériques, en permettant l'imposition d'un taux réduit de TVA sur tous les livres à travers une réforme législative, qui ne fera que stimuler ce marché. Aujourd'hui, les éditeurs et le gouvernement français poursuivent ainsi leur combat à deux niveaux :

I. CONSULTATION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE SUR LES TAUX RÉDUITS

À la suite de sa Communication sur le Futur de la TVA de décembre 2011, la Direction Générale de la Fiscalité (DG TAXUD) de la Commission européenne a publié une consultation sur les taux réduits le 8 octobre 2012. Cette initiative vise à préparer la proposition de réforme législative relative aux taux de TVA que la Commission devrait émettre fin 2013.

Le 4 janvier 2013, la FEE et le SNE ont envoyé leurs contributions à cette consultation. Ils ont bien entendu plaidé pour un taux de TVA réduit sur le livre numérique, en présentant cette mesure comme une adaptation technique de la législation. Les livres numériques en ligne subissent une discrimination fiscale inacceptable.

En réponse aux questions de la Commission Européenne, ils ont proposé un amendement de l'annexe III de la directive TVA qui liste les produits pouvant bénéficier du taux réduit, avec l'ajout de :

« la fourniture de livres, y compris en location dans les bibliothèques (y compris les brochures, dépliants et imprimés similaires, les albums, livres de dessin ou de coloriage pour enfants, les partitions imprimées ou en manuscrit, les cartes et les relevés hydrographiques ou autres), les journaux et

périodiques, accessibles sur tous types de supports physique et de formats (y compris – mais pas seulement – l'imprimé, le numérique et l'audio) et via tous les moyens techniques (à la fois en ligne et hors ligne), à l'exclusion du matériel consacré entièrement ou d'une manière prédominante à la publicité ».

Enfin, ils proposent une définition du livre numérique qui prend en compte les innovations futures des éditeurs :

« Un livre numérique est une œuvre conçue comme un tout, en une partie ou un nombre déterminé de parties, par un ou plusieurs auteurs et son/leur éditeur, constitué de manière prédominante de texte, en version écrite ou audio, et/ou d'illustrations, publiquement accessible sous format numérique. Un livre numérique peut contenir des éléments non-textuels, présentés sous différents formats (audio, vidéo, hypertexte), liés de par leur fonction à ce contenu prédominant. »

L'ensemble des réponses devrait être accessible sur le site de la Commission européenne et faire l'objet d'une synthèse publiée avant l'été 2013.

Toujours dans la perspective de sa réforme législative, la DG TAXUD a mandaté un cabinet de consultants afin d'entreprendre une étude sur le marché de l'édition papier et numérique et mieux appréhender l'impact du taux réduit sur l'économie, à laquelle le SNE a répondu le 5 avril 2013.

Il convient de rappeler que toute réforme législative requerra l'unanimité des États européens et implique donc que la France convainque l'ensemble de ses partenaires du caractère technique de la réforme et de l'absence d'impact budgétaire, en lien avec le travail remarquable de Jacques Toubon, dont la mission sur la TVA réduite pour les biens culturels a été reconduite par le Président de la République

en août 2012. Afin de mener à bien cette réforme législative, la France peut s'appuyer sur les pays soutenant cette cause, tels que l'Espagne, le Portugal et la Suède, ou susceptibles de s'y rallier comme les Pays-Bas, l'Italie et la Grèce. Elle doit également redoubler d'efforts afin de convaincre l'Allemagne et le Danemark, opposés pour des raisons d'orthodoxie économique, ainsi que les pays Baltes, le Royaume-Uni, l'Irlande.

Si la procédure est longue et les engagements encore hésitants, la Commission semble de plus en plus être convaincue que la logique serait d'avoir un taux unique pour le livre quel que soit son format.

II. PROCÉDURE D'INFRACTION À L'ENCONTRE DE LA FRANCE ET DU LUXEMBOURG

Le 21 février 2013, la Commission européenne a, sans surprise, saisi la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) au sujet de l'application par la France et le Luxembourg d'un taux de TVA réduit aux livres numériques téléchargeables. Elle mentionne un argument fallacieux : les livres numériques sont des services et ne pourraient à ce titre bénéficier du taux réduit. Pourtant la liste des produits pouvant bénéficier du taux réduit comprend également des services, tels que les services audiovisuels.

Il s'agit de la troisième étape d'une procédure attendue, la Commission faisant d'ailleurs référence à son rôle de « gardienne des Traités ». Il est plutôt positif qu'elle mentionne également la perspective d'une proposition législative fin 2013 sur les taux de TVA.

À la suite de cette décision, le Secrétariat Juridique de la Commission va préparer une saisine qui sera ensuite transmise à la Cour puis aux autorités françaises qui pourront présenter leurs observations. Cette phase dure en moyenne entre 2 et 6 mois. La CJUE met ensuite environ 2 ans pour prendre sa décision.

On pourrait donc assister à une sorte de course entre le processus législatif, qui nécessitera l'unanimité des États membres pour aboutir, et le processus judiciaire, qui impliquera de lourdes astreintes journalières en cas de condamnation de la France.

Par ailleurs, l'Europe devrait se montrer vigilante face à des situations de distorsion de concurrence dues aux politiques d'optimisation fiscale de certains opérateurs Internet.

// Catherine Blache

Le taux de TVA applicable au livre en France

En France, le taux de TVA applicable au livre a fait l'objet de plusieurs modifications en l'espace de deux ans. Malgré un contexte économique général de restriction budgétaire, le livre a été reconnu comme un bien de première nécessité, bénéficiant d'un taux réduit ; ainsi au 1^{er} janvier 2013, la TVA sur le livre est passée de 7 à 5,5 %.

En vertu de la modification de l'ensemble des taux de TVA, ce taux sera porté à 5 % à partir du 1^{er} janvier 2014.

Mise en application de la directive Jouet de 2009 : un enjeu de taille pour les éditeurs de littérature de jeunesse

I. RAPPEL DU CONTEXTE GÉNÉRAL

Face à l'imposition de normes de sécurité inappropriées aux livres pour enfants, la Fédération des Editeurs Européens (FEE), soutenue par le SNE, a souhaité profiter de la révision de la directive européenne relative aux jouets, en 2008, pour obtenir une exclusion des livres tout carton de cette directive. Cette demande n'a malheureusement pas trouvé d'écho favorable auprès des autorités européennes. La directive Jouet de 2009 vise les produits conçus ou destinés, exclusivement ou non, à être utilisés à des fins de jeu par des enfants de moins de 14 ans, sans exclure clairement le livre. Le décret du 22 février 2012, qui transpose la directive en droit français, ne comporte pas plus de précisions.

Le document d'orientation accompagnant la directive jouet de 1988 – qui reste à ce jour le document de référence malgré la mise en application de la nouvelle directive – favorise une assimilation des livres destinés à la jeunesse à des jouets, impliquant ainsi l'application de tests coûteux aux livres concernés. Il propose des critères de classification en jouet assez flous, parfois même axés sur le contenu du livre (ex : proportion illustrations vs textes...) plutôt que sur sa fabrication. Ce document d'orientation est d'application facultative par les Etats membres, mais semble très suivi par les autorités françaises.

Les éditeurs de littérature de jeunesse se trouvent alors aujourd'hui soumis à un nombre de tests toujours plus important, dont l'impact financier est réel, rendant parfois impossible la publication de nouveaux titres car les coûts de ces tests ne pourraient être absorbés dans l'économie du livre. Un groupe de travail ad hoc a été créé au sein du SNE, composé d'éditeurs, fabricants et juristes des maisons afin de suivre les évolutions de ce dossier et d'envisager les lignes d'actions possibles du SNE.

II. ACTIONS DÉJÀ MENÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL LIVRES-JOUETS

Le groupe de travail « livres-jouets » travaille depuis de nombreuses années pour tenter de modérer la nécessité de tests sur les livres papier et cartons.

Ainsi, le SNE, représenté par Jean-François Lyet, (Hachette), contribue depuis début 2010 aux travaux

de l'AFNOR et du CEN, visant à définir dans la norme «jouet» (NF EN-71-1) un amendement spécifique relatif aux livres-jouets.

Ces travaux, s'ils aboutissent (vote formel prévu en avril 2014), devraient permettre d'exempter des tests mécaniques de torsion et de traction les livres en papier et carton simple.

Le groupe a également suggéré une version révisée du document d'orientation en juillet 2012. Mais ces suggestions semblent avoir été peu entendues par la Commission et les Etats membres, les éditeurs des autres Etats étant beaucoup moins mobilisés.

III. DES TESTS QUI POURRAIENT MENACER LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Après la mise en application en juillet 2010 de la première partie de la directive relative aux propriétés mécaniques des jouets, la seconde partie de la directive, relative aux propriétés chimiques, entrera en vigueur en juillet 2013. Des coûts de tests toujours plus importants se profilent alors pour l'économie du livre jeunesse.

Les éditeurs de littérature de jeunesse souhaitent pointer le risque d'abandon de projets éditoriaux et la menace qui pèse sur la diversité culturelle et sur l'accès au livre pour tous les enfants.

En effet, pourquoi considérer le livre en papier et carton (simple ou avec effets d'impression, principes de fabrication afin de créer des livres animés...) comme un jouet, alors qu'il est bien, par sa nature même, et par sa fabrication, un livre, inscrit dans le modèle économique d'une maison d'édition (très différent des modèles économiques de l'industrie du jouet) ? Comment expliquer qu'un livre de coloriage produit par les éditeurs de littérature de jeunesse soit considéré comme un jouet, quand un livre du même type, répondant aux mêmes contraintes de fabrication, mais « à usage pédagogique » est très légitimement considéré comme un livre ?

Le groupe Jeunesse est mobilisé pour obtenir que le livre en papier et carton soit exclu du champ d'application de la directive.

// Christine Filloux

L'UIE et la défense de la liberté de publier : décriminaliser la diffamation

• **Le prix Liberté de publier de l'UIE 2012** a été remis en clôture du 29^e Congrès de l'UIE au Cap (Afrique du sud) le 15 juin 2012 au caricaturiste Jonathan Shapiro (« Zapiro »). Caricaturiste talentueux, Zapiro était déjà engagé dans un combat pour la liberté d'expression sous le régime de l'Apartheid. Cette durée et cette constance lui donnent aujourd'hui toute légitimité pour railler les dérives du pouvoir en place en Afrique du sud.

L'un de ses dessins les plus célèbres, « Lady Justice », lui a valu un procès en diffamation de la part du Président J. Zuma. Dans cette caricature, Zapiro avait représenté le Président d'Afrique du Sud comme étant sur le point de violer une jeune fille représentant la justice, une référence directe aux accusations de viols visant le Président et à la manière dont ce dernier traite la justice de son pays. Trois mois après la remise du Prix de l'UIE, à la fin du mois d'octobre 2012, le Président Zuma abandonnait les charges à l'encontre de Zapiro. L'UIE s'en est félicitée car il s'agit là d'une belle victoire pour la liberté d'expression à laquelle son Prix a grandement contribué.

Le Prix liberté de publier est désormais lié au Congrès de l'UIE. Le prochain prix sera donc remis en clôture du 30^e Congrès de l'UIE qui aura lieu à Bangkok du 25 au 27 mars 2014.

Pour nommer un éditeur qui a fait preuve de courage dans la défense de la liberté de publier, veuillez contacter le SNE qui vous fera parvenir le formulaire de nomination.

• **Thaïlande** : Lors du lancement de Capitale mondiale du livre 2013 à Bangkok, le 23 avril 2013, journée mondiale du livre et du droit d'auteur, Trasvin Jittidecharak (Silkworm Books) membre thaïe du comité exécutif de l'UIE, a notamment appelé les autorités locales à décriminaliser les actes de diffamation. Il s'agirait d'amender l'article 112 du code pénal thaï relatif au crime de lèse-majesté afin de permettre une plus grande liberté d'expression dans le pays. L'UIE avait d'ailleurs soumis un rapport sur la Thaïlande dans le cadre de l'Examen Périodique Universel du Conseil de droits de l'Homme des Nations Unies (EPU) en 2011 (voir ci-dessous).

• **Conseil de droits de l'Homme des Nations Unies** : En 2012/13, l'UIE a continué à rédiger des rapports nationaux sur l'état de la liberté d'expression et de publier, formulant ainsi des recommandations aux États concernés par les travaux du groupe de travail sur l'EPU, où elle représente un acteur majeur depuis sa création en 2008. Ce groupe de travail examine la situation des droits de l'Homme de tous les pays membres des Nations Unies tous les quatre ans. Les pays pour lesquels l'UIE a soumis des rapports entre octobre 2012 et mars 2013 sont les suivants : Arabie Saoudite, Azerbaïdjan, Malaisie, Nigeria et Russie.

• **En ce qui concerne la Turquie**, l'UIE continue d'être reconnue en tant qu'experte par l'Union européenne. La situation a continué de se dégrader pour les éditeurs turcs. Les « armes » utilisées sont notamment l'Article 301 du code

pénal protégeant la « nation turque » de toute insulte ou la loi 5816 protégeant la mémoire d'Atatürk de toute insulte.

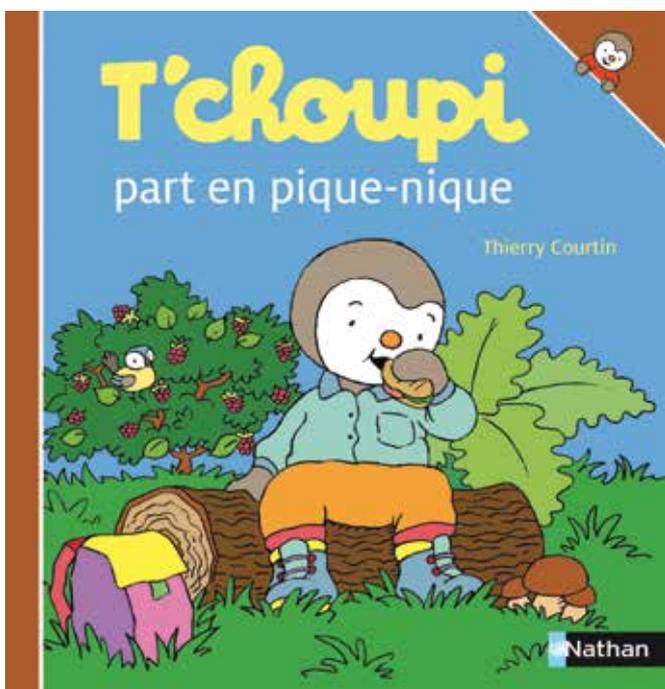
En outre, le recours à la loi anti-terroriste pour brider la liberté d'expression, qui avait débuté en 2011, s'est poursuivi en 2012/13, touchant des éditeurs comme l'éditeur lauréat du Prix Liberté de Publier de l'UIE, Ragip Zarakolu et son fils Deniz. Si Ragip a été libéré de prison il y a un an grâce à une campagne orchestrée par l'UIE, son fils y demeure, depuis octobre 2011. Tous les deux restent accusés en raison de leurs liens présumés avec une branche d'un organisme kurde interdit, l'Union des communautés du Kurdistan (KCK), dans le cadre du procès KCK visant les milieux politiques kurdes à grande échelle. Ils risquent de lourdes peines de prison. L'UIE, qui a pris la parole sur la question devant le Comité des droits de l'Homme de l'ONU (un comité d'experts distinct du Conseil des droits de l'Homme) en octobre 2012, et son membre turc (TYB) continuent de suivre la situation de près.

• Cas de censure par les acteurs d'Internet

Plusieurs cas de censure concernant des livres numériques ont été relevés. Citons notamment : *Lucky Luke : En remontant le Mississipi* où les personnages noirs sont représentés avec de grosses lèvres ; plus de 1200 références de bandes dessinées présentes sur Iznéo et refusées par Apple ou encore un livre danois sur les hippies comprenant de la nudité, ainsi que le titre censuré de *Tchoupi part en pique-nique*^{****}. La FEE a alerté le parlementaire danois Morten Lokkegaard et le SNE a contacté Jean-Marie Cavada sur les effets de censures des acteurs dominants d'Internet. Ce dernier serait intéressé par l'idée d'organiser une audition au Parlement européen sur ce dossier. L'UIE se propose de recenser les autres cas de censure au plan mondial. Les entreprises telles qu'Apple devraient offrir aux livres la même égalité de traitement que ce qui existe dans la librairie traditionnelle.

// Catherine Blache
SNE

// Alexis Krikorian
UIE



©Nathan



LA PROMOTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE

//57 Le Salon du livre de Paris

//60 Les petits champions de la lecture

//63 La promotion de la littérature de jeunesse au cœur de
l'action du groupe jeunesse

Le Salon du livre de Paris : un succès populaire et une 33^e édition tournée vers l'international

inauguré par le président de la République, le Salon du livre de Paris, riche de ses 3000 auteurs, a attiré plus de 198 000 visiteurs, soit une augmentation de près de 4,5 % de sa fréquentation.

Avec 45 pays, une pléiade d'auteurs venus du monde entier, dont les importantes délégations roumaines et barcelonaises invitées d'honneur, l'édition 2013 était plus internationale que jamais.

A l'invitation de la Commission numérique du SNE, l'International Digital Publishing Forum (IDPF) a tenu sa conférence, pour la première fois en Europe, au Salon du livre de Paris. Des visiteurs du monde entier étaient accueillis au Salon.

UN SALON DU LIVRE EN MOUVEMENT QUI REFLÈTE LA DÉTERMINATION DES PROFESSIONNELS DU LIVRE À RELEVER LEURS DÉFIS

Cette année encore, les professionnels du livre ont profité des nombreuses plateformes qui leur sont destinées :

- la journée de la traduction,
- les rencontres audiovisuelles de la Scelf,
- les assises du livre numérique organisées par le SNE,
- les avant-premières à destination des bibliothécaires et des libraires,
- la matinée professionnelle du lundi, moment privilégié d'échanges pour toute la chaîne du livre,
- le forum IDPF

Trois importantes annonces ont eu lieu à l'occasion du Salon : l'accord entre auteurs et éditeurs sur le contrat d'édition à l'heure du numérique, le lancement du projet de numérisation des livres indisponibles avec la publication du registre Relire et l'annonce par la ministre de la Culture et de la Communication, Aurélie Filippetti, du plan de soutien à la librairie indépendante.



*Annonce du plan librairie par Aurélie Filippetti
© collectifenn2004@free.fr*



*Les rencontres de la traduction
© collectifenn2004@free.fr*

UN SALON DU LIVRE QUI INNOVE POUR S'AFFIRMER COMME UN GRAND RENDEZ-VOUS POPULAIRE ET CRÉATIF

Pour sa 33^e édition, le Salon du livre a créé un Square culinaire, animé par des chefs, qui a rencontré un vif succès public et critique. Un espace dédié aux livres d'art et de collection a permis de rassembler collectionneurs et amateurs d'art et de beaux livres dans un lieu privilégié. Le Salon du livre a présenté plusieurs expositions inédites et célébrait notamment les vingt ans de Titeuf et les soixante-quinze ans de Spirou. Ces nouveaux rendez-vous ont rencontré un grand succès public.

LA CRÉATION ÉDITORIALE FRANÇAISE : UN RENDEZ-VOUS AVEC LE PUBLIC AUTOUR DES MÉTIERS DE L'ÉDITION

La vivacité, la richesse, l'originalité de la création éditoriale française étaient à l'honneur en 2013. Le Salon du livre a mis en avant les efforts conjugués de tous les acteurs de la profession (éditeur, graphiste, maquettiste, imprimeur, etc.) pour faire de l'édition française un espace toujours plus innovant, inventif et créatif. Au travers d'expositions, de rencontres, de débats et d'événements exclusifs, le rôle indispensable de la création éditoriale dans la société française a été interrogé tout au long du 33^e Salon du livre. Les nombreuses conférences (À quoi sert un éditeur ? L'édition des littératures de genre ; La question de la transmission du savoir, etc.) organisées autour de cet axe programmatique se sont tenues devant des salles combles, témoignant de l'intérêt des lecteurs pour les coulisses de l'édition.



Liana Levi, Serge Safran, Nelly Buffon, Anne-Marie Métaillé et Philippe Robinet, « À quoi sert un éditeur ? » © collectifenn2004@free.fr

Sur le stand du SNE, les groupes jeunesse et bande-dessinée accueillent des rencontres avec un public scolaire, centrées sur la création éditoriale et les métiers de l'édition : Livres jeunesse et applications numériques ; Comment fait-on une bande-dessinée ? ; Comment fait-on un roman ? ; De l'écriture à la diffusion, toutes les étapes de la création d'un roman. Nouvelles lectures pour grands ados, rencontres avec les auteurs. La commission Environnement a organisé, pour les professionnels de l'édition, une conférence de présentation du vade mecum « 7 suggestions pour devenir un éditeur éco-responsable ».



Conférence « Nouvelles lectures pour grands ados. Rencontrez vos auteurs » © collectifenn2004@free.fr

LE GROUPE SCIENCES POUR TOUS

Comment donner ou redonner le goût des sciences aux plus jeunes comme au plus grand nombre ? Depuis 2004, les éditeurs du groupe Sciences pour tous se sont donné pour mission de mettre à l'honneur la culture scientifique en faisant naître en chacun l'appétit d'un savoir explicite. Car la science mérite des développements, des explications, des points de vue, des histoires... pour la rendre accessible à tous.

Autour de sujets ludiques, 50 expériences pour épater vos amis au jardin, Expériences de science improbable, de questionnements contemporains, Petite poucette, Théorème

Vivant, ou universels, Big-bang et au-delà, Le soleil, notre étoile... la troisième édition des Rencontres de Sciences pour tous a attiré cette année encore un très large public.

Passionnés, néophytes ou chercheurs en herbe, les amateurs de science sont venus nombreux, au cœur du Salon du livre, pour rencontrer, écouter et échanger avec plus de trente auteurs invités à raconter – expériences à la clé – leurs livres et leurs recherches, dédicacer leurs ouvrages et répondre aux questions d'un auditoire passionné ! Belle preuve de l'engouement toujours plus grand du public pour la culture scientifique.



Intervention de Michel Serre, « Petite poucette » © SNE



Intervention de Jean-Baptiste de Panafieu, « Histoire de squelettes » © SNE

LE GROUPE RELIGION DU SNE

Pour la cinquième année consécutive, les éditeurs religieux étaient réunis au Salon du Livre de Paris sur un espace collectif. Désormais bien installés dans le salon, ils offrent au public une bonne visibilité des thématiques spirituelles et religieuses tout en gardant leur identité propre et leur spécificité.

L'offre proposée par les 17 éditeurs (catholiques, protestants, juif et musulman) permet de répondre aux attentes de chacun tout en privilégiant le dialogue et l'échange direct avec les lecteurs ou les auteurs en dédicace.

L'intérêt du public s'est principalement porté sur des ouvrages de connaissance des différentes traditions religieuses, les ouvrages de réflexion ou de formation personnelle en regard d'un événement difficile à vivre ou à accompagner, et bien entendu les Coran, Torah et Bible qui sont toujours très demandés.

Enfin, le débat animé par Isabelle de Gaulmyn (La Croix), intitulé « Les religions conduisent-elle inévitablement à la violence ? » avec Rachid Benzine, Mireil Duteil et Frédéric Rognon qui a eu lieu sur la Scène des auteurs figurait parmi les temps forts du Salon le samedi matin, a été particulièrement bien suivi.

LE SALON DU LIVRE, ÉVÉNEMENT CAPITAL DU LIVRE EN FRANCE ET EN EUROPE

Inauguré par le président de la République le 21 mars 2013, le Salon du livre a été une nouvelle fois le rendez-vous des responsables politiques en charge de la culture et du savoir. Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, y a tenu une conférence de presse, avant de participer au cocktail des libraires organisé par le SNE.

À l'invitation du SNE, la vice-présidente de la Commission européenne, en charge de l'agenda digital, Neelie Kroes, a visité le Salon et participé à la conférence animée par Jacques Toubon, « L'Europe et le livre, à l'heure du numérique » avec Vincent Montagne, Térésa Cremisi, Matthieu de Montchalin et Bernd Schröder (édition Bertelsmann). Le SNE a également accueilli longuement Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale, ainsi que des élus municipaux et régionaux, dont le Maire de Paris, Bertrand Delanoë.

www.salondulivreparis.com



Présentation de la base ReLIRE par Bruno Racine lors de l'Inauguration du Salon du livre par François Hollande
© collectifenn2004@free.fr



Intervention de Neelie Kroes, pour la conférence « L'Europe et le livre, à l'heure du numérique » © SNE



Vincent Peillon visite le Salon du livre
© collectifenn2004@free.fr

Les petits champions de la lecture

Les Petits Champions
de la Lecture



Un concours national de lecture à voix haute, quelle ambition !

Parce que la promotion de la lecture est au cœur des missions du SNE, nous avons voulu créer un concours de lecture à voix haute pour les enfants, comme il en existe en Allemagne depuis cinquante ans.

En novembre 2012, le Syndicat national de l'édition, lançait un grand jeu de lecture à voix haute, « Les petits champions de la lecture », une opération placée sous le haut patronage du ministre de l'Éducation nationale M. Vincent Peillon, et organisée avec le soutien de nombreux partenaires, dont Radio France, France Télévisions, l'Express-LIRE, Sciences&Vie découverte, Magicmaman.com, Google et la Sofia.

Le principe de ce jeu est simple : les enfants scolarisés en classe de CM2 lisent à haute voix un texte extrait d'une œuvre de fiction de leur choix, pour une durée maximale de 3 minutes. Le meilleur lecteur, désigné par ses pairs, participe à une finale départementale, puis à une finale « grandes régions » organisée sur internet, grâce à des vidéos, et enfin il est invité, avec un accompagnateur, à participer à une grande finale nationale.

POURQUOI UNE TELLE OPÉRATION ?

« La baisse du niveau de lecture chez les jeunes est régulièrement observée lors des enquêtes du Ministère de la culture. Pourtant, toutes les études le montrent, l'acquisition d'une autonomie de lecture, la capacité de comprendre, d'apprécier et restituer ce que nous lisons est une compétence fondamentale qui engage la vie entière d'un enfant, tant du point de vue personnel que professionnel. Il importe donc de ne pas baisser les bras et d'affirmer avec conviction le pouvoir de la fiction. Il est de notre responsabilité à tous, professionnels du livre et lecteurs passionnés, de stimuler l'envie de lire des enfants, d'éveiller leur imagination à travers la lecture.

Dans un monde qui comporte tant de distraction pour les jeunes esprits, la place de la littérature est plus importante que jamais. Les enfants ont besoin de maîtriser les bases de la lecture le plus tôt possible, dès l'école primaire, afin de pouvoir explorer des livres magiques et puissants.

C'est pourquoi une association constituée à l'initiative du Syndicat national de l'édition lance une grande manifestation de promotion de la lecture : « Les petits champions de la lecture ». Le principe en est simple : les enfants scolarisés en classe de CM2 sont invités à lire à voix haute un texte de leur choix. Le meilleur lecteur, choisi par ses pairs puis par des jurys, participe aux étapes ultérieures, jusqu'à une grande finale nationale et festive. Les participants peuvent continuer à suivre le jeu grâce aux vidéos qui sont mises en ligne dès le troisième tour.

Cette opération vise à promouvoir la lecture sous l'angle du jeu et de la liberté. Nul besoin d'apprendre par cœur : les meilleurs lecteurs sont ceux qui auront fait preuve de clarté, d'expressivité, qui auront su toucher leur public en partageant les textes qu'ils ont aimés. Le jeu repose sur le postulat que les meilleurs ambassadeurs de la fiction sont les enfants eux-mêmes, et les livres qu'ils aiment.

Parce que nous avons tous été de petits lecteurs avant d'en être de grands, nous vous invitons aujourd'hui à faire des Petits champions de la lecture un succès. Chacun peut y contribuer : les enseignants, en accompagnant ce jeu au sein de leur classe, mais aussi les libraires, bibliothécaires, documentalistes, qui peuvent organiser un premier tour. Les bibliothécaires, encore, mais aussi les élus et les responsables éducatifs, dont le concours actif sera indispensable et qui sont invités à participer à l'organisation des finales au niveau départemental. Les parents, les journalistes enfin, qui peuvent contribuer à accompagner et faire connaître cette manifestation.

Nous le savons, nous l'avons éprouvé dans nos métiers, le plaisir, l'émulation et le partage sont de puissants facteurs d'incitation à la lecture. Nous encourageons donc nos futurs petits champions de la lecture et leur passons ce message : nous avons hâte d'entendre ce que vous avez à nous lire. »

Antoine Gallimard *Vincent Peillon*



Antoine Gallimard à 11 ans
Président de l'Association Les petits champions de la lecture



Vincent Montagne à 10 ans
Président du Syndicat national de l'édition

L'ENTHOUSIASME COLLECTIF

La mobilisation des enseignants, du corps éducatif, des parents, des bénévoles, des auteurs et des professionnels du livre, éditeurs, libraires, bibliothécaires, centres régionaux du livre, a été exceptionnelle. **Elle a permis à plus de 15 000 enfants de participer au jeu, à 494 petits champions de participer au deuxième tour lors des 41 finales organisées par des comités locaux de volontaires.** Enfin, participants,

partenaires et volontaires ont pu écouter et pour certains, départager, les 45 finalistes du troisième tour dont les vidéos ont été postées sur la chaîne youtube des petits champions de la lecture. (<http://www.youtube.com/user/championslecture>)

De très nombreuses réactions positives ont accompagné cette mobilisation.

Les mots des parrains

- «Pour ceux qui se sont inscrits, les petits champions de la lecture, d'abord bravo, car je trouve cela courageux, il faut y aller !» **Guillaume Gallienne**
- «Un enfant qui se prête à ce jeu, c'est forcément un enfant qui va vers les autres. Il faut un tout petit peu s'aimer soi-même, pour monter sur une scène, mais surtout beaucoup aimer les autres. Il y a du don, on passe, on ne garde pas pour soi.» **Daniel Pennac**



Guillaume Gallienne et Daniel Pennac

© Charly HEL/PixHEL

Les parents et les enfants

« Portée pour notre école par un maître à l'enthousiasme contagieux, toute la classe a participé. Mon fils, « petit » lecteur à l'origine, est transcendé à l'idée de lire à voix haute son extrait sur l'illustre scène de la Comédie française ... qui sait ?!! Merci pour cette belle initiative. » **Une maman**

« C'est une expérience magique pour ma fille. Elle n'a pas gagné mais a pris un grand plaisir à participer. merci aux organisateurs ». **Une maman**

Les comités locaux d'organisation

« Quelle bonne idée ce concours! Lectrice de l'association Lire et faire lire, je ne peux que la soutenir car s'entraîner à la lecture à voix haute ne peut être que valorisant pour les enfants. Ils vont aussi se confronter au choix du texte ce qui est une merveilleuse expérience et qui permet de mesurer la richesse de notre littérature.» **Une lectrice de l'association Lire et faire lire**

« Merci pour ce concours qui a enflammé ma classe ! » **Une enseignante**

« Un élève de CM2 est venu me parler de son envie de participer avec la classe aux "petits champions de la lecture". Je lui ai promis devant la classe que j'allais regarder pour

inscrire la classe à ce concours de lecture. Cela a motivé d'autres élèves et aujourd'hui pendant la récréation ils se lisent à voix haute des passages de livres et viennent nous les lire pour avoir notre avis.» **Un enseignant.**

« Sachez que j'ai pris beaucoup de plaisir à participer à cette nouvelle aventure des petits champions de la lecture. Je suis prête à la recommencer l'année prochaine. » **Une Maire-adjointe, chargée de l'Education et de la Vie Scolaire**

« Le succès de cette animation a été très vif car la salle de la Médiathèque était comble et nous avons largement dépassé les 60 personnes attendues (...) Nous avons pu entendre des extraits de littérature qui nous ont donné toute une palette d'émotions : nous passions en effet du rire à la tristesse et même à l'angoisse. Les trois premières lauréates, en particulier, ont su nous transporter. » **Une bibliothécaire**

« Ce fut un vrai plaisir que d'accueillir les 12 enfants (avec pour certains leurs familles et/ou enseignants) et de les écouter lire leurs textes. J'ai insisté sur le beau moment qu'ils nous ont tous fait passer, sur la magie de la littérature en général et de la lecture à voix haute en particulier. Vive les livres, vive la lecture et j'espère que cette belle manifestation se renouvellera! » **Une libraire**

UNE GRANDE FINALE À LA COMÉDIE FRANÇAISE LE 29 MAI 2013

Dix petits champions de la lecture, dix auteurs, un public enthousiaste venu soutenir les enfants, un jury prestigieux et attendri... Et un lieu mythique, le plus beau des cadeaux pour les petits champions venus de toute la France, en famille très souvent. Accueillis par Muriel Mayette, administratrice générale de la Comédie française, les enfants ont lu avec passion leurs textes et su toucher leur public. Pour cette finale, les auteurs des œuvres choisies par les enfants étaient présents. L'émotion était au rendez-vous de cette rencontre entre les dix jeunes lecteurs et les dix écrivains :

- **Alexandre** (Hérault) : *Gabriel et Gabriel* - Pauline Alphen, Le Livre de Poche jeunesse, 2011
- **Alice** (Loire Atlantique) : *Tempête au haras* - Chris Donner, L'école des loisirs, 2012
- **Charlotte** (Cher) : *Le renard qui cherchait le printemps* - Hubert Paugam, Père Castor - Flammarion, 2011
- **Germain** (Drôme) : *Le Yark* - Bertrand Santini, Grasset Jeunesse, 2011
- **Lucie** (Allier) : *Mon premier week-end sans parents* - Nathalie Charles, Rageot, 2009
- **Mahory** (Morbihan) : *Nicostratos* - Eric Boisset, Magnard, 2011
- **Marie** (Rhône) : *Œdipe schlac ! Schlac !* - Sophie Dieuaide, Éditions Casterman, 2010
- **Marthe** (Yvelines) : *J'ai oublié ma poésie* - Alain Serres, Rue du Monde, 2012
- **Romane** (Pyrenées Orientales) : *La loi du Roi Boris* - Gilles Barraqué, Nathan, 2006
- **Safa** (Seine Saint Denis) : *Victoria rêve* - Timothée de Fombelle, Gallimard jeunesse, 2012

Les 10 finalistes
et « leurs » auteurs

© Charly HEL/Pix'HEL



De gauche à droite : Guillaume Gallienne, parrain, Marie, lectrice d'argent, Alexandre, lecteur d'or, Marthe, lectrice de bronze et Christophe Barbier, maître de cérémonie

Alexandre, lecteur d'or, Marie et Marthe, lecteurs d'argent et de bronze, ont convaincu le jury – qui a su rappeler à l'ensemble des participants que l'important, c'est de participer !



Le jury au balcon

Le SNE remercie ses partenaires et leur donne rendez-vous dès septembre 2013, pour la deuxième édition des Petits champions de la lecture.

La promotion de la littérature de jeunesse au cœur de l'action du groupe jeunesse

LES « RENCONTRES AVEC LES ÉDITEURS DE LITTÉRATURE DE JEUNESSE » EN RÉGION...

Après un bilan très positif des rencontres organisées à Perpignan en 2011, puis à Montpellier et Besançon en 2012, rassemblant un public de bibliothécaires, documentalistes, enseignants et autres médiateurs du livre de plus en plus nombreux, le groupe Jeunesse poursuit et enrichit ces rendez-vous annuels avec les prescripteurs.

Autour d'un thème défini en concertation avec les partenaires en région, chaque journée est l'occasion de riches échanges avec l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre, de la création (éditeurs, auteurs, illustrateurs) à la prescription (bibliothécaires, libraires, enseignants, documentalistes, partenaires associatifs, spécialistes du monde de l'enfance...), pour réfléchir ensemble aux multiples problématiques de la littérature de jeunesse et enrichir les pratiques de chacun par un dialogue interprofessionnel. Chacun explique son métier, précise ses choix, évoque, analyse ou détaille les enjeux actuels et à venir du développement et de l'accompagnement des politiques culturelles et éducatives.

...COMPLÉTÉES PAR UN SITE INTERNET DE RÉFÉRENCE AUTOUR DE LA LITTÉRATURE DE JEUNESSE (WWW.DESLIVRESPOURLAJEUNESSE.FR)



Pour prolonger cet échange, en partager le contenu et proposer un véritable fonds documentaire et pédagogique à tous les médiateurs du livre et plus largement à toutes

celles et ceux qui considèrent le livre de jeunesse comme un outil essentiel du développement de l'enfant, le groupe Jeunesse a lancé en mars 2013 son site Internet collectif : www.deslivrespourlajeunesse.fr.

Véritable plateforme d'échanges et de ressources autour de la littérature de jeunesse, rassemblant des

paroles d'éditeurs, d'auteurs, d'illustrateurs et de tout spécialiste ou médiateur du livre de jeunesse, il sera pour les éditeurs une précieuse vitrine et une occasion nouvelle de mettre en valeur collectivement la littérature de jeunesse. Pour les prescripteurs ce site constituera un centre d'information en ligne perpétuellement enrichi avec :

- Des informations pour mieux appréhender le métier d'éditeur avec des focus par type d'ouvrages: éveil/petite enfance, livres documentaires, albums, contes...
- Des repères autour de la création dans des entretiens croisés d'auteurs, illustrateurs, éditeurs, traducteurs...
- Des références bibliographiques classées par catégorie et par tranche d'âge,
- Des « paroles de pro » issues des rencontres en région,
- Une mise en valeur des multiples et riches initiatives menées par des enseignants, bibliothécaires, documentalistes, animateurs en centres de loisirs... pour faire découvrir, aimer, goûter au plaisir de lire !
- Un relais des « rencontres avec les éditeurs de littérature de jeunesse » grâce aux vidéos des rencontres.

L'ILLUSTRATION MISE À L'HONNEUR AU SALON DU LIVRE DE PARIS

Sur le modèle des « drawings duels » organisés dans le cadre du « South Ken Kids Festival » de l'Institut culturel français à Londres, le groupe Jeunesse propose depuis 2011 un rendez-vous autour de l'illustration au Salon du livre de Paris « Dessine-moi un mouton... improvisation d'illustrateurs en direct ». Nouvel engouement du public pour cette deuxième édition : jeunes enfants, étudiants en école d'illustration ou curieux de tous âges... le public est venu en nombre pour découvrir sur la « Grande scène », vendredi 22 mars, un dialogue illustré haut en couleur de Frédéric Benaglia et Philippe Diemunsch, animé par Philippe-Jean Cattinchi !

// Christine Filloux



*Dessine-moi un mouton...
improvisation d'illustrateurs en direct
© collectifenn2004@free.fr*



LES CHIFFRES CLÉS

//65 Le livre en chiffres

//67 L'édition, qui affiche des évolutions contrastées,
poursuit sa mutation

//70 Le planisphère de l'édition

Le livre en chiffres

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDITION EN 2012 (SNE)

	2011	2012	Variation %
Chiffre d'affaires éditeurs (millions d'euros)	2 804	2 771	(1,2%)
Dont ventes de livres	2 669	2 639	(1,1%)
Dont cessions de droits	135	133	(1,6%)
Ventes d'exemplaires (milliers)	450 579	440 901	(2,1%)
Production en titres (unités)	81 268	86 295	6,2%
Dont nouveautés	41 902	44 678	6,6%
Dont réimpressions	39 366	41 616	5,7%
Production en exemplaires (milliers)	620 062	630 913	1,7%
Dont nouveautés	379 483	387 389	2,1%
Dont réimpressions	240 579	243 524	1,2%
Tirage moyen nouveautés	9 056	8 671	(4,3%)
Tirage moyen réimpressions	6 111	5 852	(4,2%)
Tirage moyen global	7 630	7 311	(4,2%)

Evolutions calculées à périmètre constant. Chiffres 2011 retraités
Source : SNE, Statistiques Nationales de l'Édition 2013

LE LIVRE EST LE PREMIER BIEN CULTUREL EN POIDS ÉCONOMIQUE (SOURCE GFK)

	CA 2012 en milliards €	%	Var. %
Livre	4,13	52,7%	(1,7%)
Vidéo	1,32	16,8%	(5,1%)
Musique	0,74	9,4%	(8,6%)
Loisirs interactifs	1,65	21,1%	(9,1%)
Total	7,84	100%	(3%)

Chiffre d'affaires TTC ventes de détail (sorties de caisse) en France métropolitaine
Source : GfK, février 2013

LE POIDS DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES ÉDITORIALES DANS LES VENTES EN VALEUR ET EN VOLUME

Catégorie éditoriale	CA 2012 (milliers d'euros)	% CA sur la vente de livres	Variation (%)	Exemplaires 2012 (milliers)	% Ex. total	Variation (%)
Littérature	638 763	24,2%	(0,2%)	110 491	25,1%	(0,2%)
Beaux livres et livres pratiques	444 371	16,8%	(6,6%)	64 924	14,7%	(8,4%)
Enseignement scolaire	372 427	14,1%	(4,0%)	59 013	13,4%	(8,2%)
Jeunesse	354 270	13,4%	3,5%	90 495	20,5%	4,0%
Bande dessinée	245 572	9,3%	1,0%	43 900	10,0%	0,9%
Sciences humaines et sociales	244 927	9,3%	11,9%	18 979	4,3%	1,0%
Documents et actualités	106 581	4,0%	(0,7%)	12 889	2,9%	(4,9%)
Dictionnaires et encyclopédies	80 367	3,0%	(7,3%)	17 886	4,1%	7,4%
Sciences et techniques, médecine, gestion	79 271	3,0%	(13,6%)	4 637	1,1%	(18,9%)
Cartes géographiques et atlas	36 632	1,4%	(8,0%)	11 604	2,6%	(10,6%)
Religion et ésotérisme	35 515	1,3%	0,3%	6 085	1,4%	(5,2%)

Source : SNE, Statistiques Nationales de l'Édition 2013

LES CHIFFRES CLÉS DE LA DISTRIBUTION DE LIVRES

CA Prix Public HT (millions d'euros)	2011	2012	Variation (%)
Allers	5 453,0	5 394,2	(1,1%)
Retours	1 328,4	1 273,2	(4,2%)
Nets	4 124,6	4 121,0	(0,1%)
Taux de retour	24,4%	23,6%	

Exemplaires vendus (millions)	2011	2012	Variation (%)
Allers	518,9	506,4	(2,4%)
Retours	122,9	117,1	(4,7%)
Nets	395,9	389,3	(1,7%)
Taux de retour	23,7%	23,1%	

Panel des principaux diffuseurs/distributeurs de livres français

Source : SNE, relevé d'activité mensuel de la distribution

LE POIDS DES CIRCUITS DE VENTE DU LIVRE DANS LE COMMERCE DE DÉTAIL (EN VALEUR)

Ventilation des ventes des détaillants %	
Librairies 1 ^{er} niveau	29,5 %
Grandes surfaces spécialisées en produits culturels (GSS : Fnac, Virgin, Cultura ...)	28,5 %
Librairies 2 ^e niveau + Internet + Autres	26 %
Grande distribution (GSA : Auchan, Carrefour, ...)	16 %

Source : GfK, février 2013

LES DROITS D'AUTEUR VERSÉS PAR LES ÉDITEURS

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Var. (%)
Droits d'auteur portés en charge (millions d'euros)	427	470	485	448	466	424	435	427	437	2,4%

Source : SNE, Statistiques Nationales de l'Édition 2013

L'édition, qui connaît des évolutions contrastées, poursuit sa mutation

Le revenu net des éditeurs baisse de 1,2% à 2771 millions d'euros

Après une baisse équivalente en 2011, le revenu net des éditeurs passe de 2 804 millions d'euros à 2 771 millions d'euros, soit une baisse de 1,2%. Cette baisse, en ligne avec les résultats des principaux panélistes, cache bien évidemment des disparités importantes entre les segments éditoriaux et les formats de lecture. Malgré cette baisse, le marché global du livre – évalué par GfK à 4,1 milliards d'euros à partir des ventes en sortie de caisse – reste le premier marché de biens culturels en France avec 53% des ventes. En effet, si l'on compare cette baisse avec celle des autres industries culturelles, la résistance du livre, dans un contexte économique difficile, doit être soulignée.

La vente de livres, qui représente 95,2% des revenus nets des éditeurs a diminué de 1,1% à 2 639 millions euros. Le nombre d'exemplaires vendus affiche une baisse plus importante de 2,1% pour s'établir à 441 millions. La baisse du chiffre d'affaires a notamment été limitée par une augmentation des prix sur l'année qui a accompagné une hausse de la TVA sur les huit derniers mois de l'année 2012. La production en titres, en revanche, a augmenté de 6,2% et se traduit par une hausse des nouveautés (+6,6%) et des réimpressions (+5,7%). Cette hausse de la production est un indicateur objectif de la diversité éditoriale. Bien que le nombre d'exemplaires produits ait augmenté de 1,7%, le tirage moyen a diminué de 4,2% à 7 311 titres, signe de la prudence des éditeurs face à l'augmentation des stocks en période de crise.

Alors que les cessions de droits étaient en hausse l'année dernière, elles baissent de 1,6% en 2012 et représentent 4,8% du chiffre d'affaires global. Toutefois, les cessions de droits de traduction à l'étranger ont progressé en volume. Les cessions de droits restent une source de revenus non négligeable pour les éditeurs et offrent des débouchés pour les ventes à l'international ou vers des supports audiovisuels dont la diffusion entraîne également une augmentation des ventes de l'œuvre originale.

Les droits d'auteur portés en charge ont progressé de 2,4% et passent de 427 millions d'euros à 437 millions d'euros. Cette augmentation des droits, a contrario du marché, s'explique par la bonne performance et le poids relatifs de secteurs éditoriaux comme la jeunesse et la bande dessinée, qui versent des droits d'auteur plus élevés que la moyenne du marché.

Dans la distribution, la part de la librairie, circuit de vente préféré des français, reste constante selon GfK et se situe autour de 29,5% pour les librairies de niveau 1 et de 55,5% si on ajoute la part des librairies de niveau 2 et d'Internet.

Le format poche se réserve une place de choix sur les étagères des Français

À la faveur du ralentissement économique et d'une préoccupation accrue sur le pouvoir d'achat, le format poche a représenté, en 2012, 13,3% des ventes de livres et 24,8% des volumes.

Avec un chiffre d'affaires de 352 millions d'euros, en progression de 1,4%, et 109 millions d'exemplaires écoulés (+1,9%) le livre de poche a, en partie, soutenu le marché.

Les ventes de livres en format poche sont en progression depuis 2010 et beaucoup d'éditeurs y voient un relai de croissance en période de crise. En effet, bien que la littérature soit encore prédominante dans les ventes de formats poche avec 62,3% de part de marché, celle-ci est en recul au profit notamment des livres pratiques et des guides, qui ont vu leur part de marché passer de 5,5% à 7,6%, et dont le contenu et le format éditorial se prêtent parfaitement à ce support de lecture.

Le numérique poursuit sa croissance

En 2012, le marché de l'édition numérique, tous supports et catégories éditoriales confondus, a généré un chiffre d'affaires de 81,8 millions d'euros, dont les ventes en ligne représentent 85,7%. Cela représente 3,0% du chiffre d'affaires des éditeurs. Malgré son poids relatif assez faible, l'édition numérique s'affirme chaque année davantage dans les habitudes de lecture des français.

Pour la première année nous avons donc voulu distinguer les catégories éditoriales afin de poser dès aujourd'hui les bases de statistiques fiables visant à appréhender plus précisément les évolutions du marché.

En ce qui concerne les catégories éditoriales, le secteur des sciences humaines et sociales (et notamment le droit) est le principal contributeur de l'édition numérique avec 70,2 % du marché, suivi de la littérature qui occupe 9,4 % de l'édition numérique et des livres pratiques avec 6,4 % de part de marché.

Les principales évolutions par segments éditoriaux : la jeunesse et les sciences humaines et sociales soutiennent le marché alors que les beaux livres, les livres pratiques et l'enseignement scolaire pèsent sur les ventes

Bien que les évolutions soient très contrastées à l'intérieur même des principaux segments, essayons de les distinguer en trois groupes, que nous détaillerons ensuite :

1. La jeunesse, la bande dessinée, les sciences humaines et sociales sont en croissance.

2. La littérature, le secteur des documents et actualités et le secteur religion et ésotérisme sont stables.

3. Les beaux livres et livres pratiques, l'enseignement scolaire, les dictionnaires et encyclopédies, ainsi que les ouvrages de sciences et techniques, de médecine et de gestion et les cartes géographiques et atlas sont en décroissance sur l'année.

La **jeunesse** (354,3 millions d'euros, soit 13,4 % des ventes de livres) a progressé de 3,5 % en valeur et de 4,0 % en volume, affichant ainsi un rebond par rapport à 2011. Les trois segments éditoriaux qui composent ce secteur sont en croissance. La fiction jeunesse (173,2 millions d'euros), notamment, affiche une croissance de 5,9 % en valeur et 7,2 % en volume. La littérature jeunesse s'affirme également comme un segment porteur de l'édition française à l'étranger, c'est en effet la catégorie éditoriale pour laquelle les droits de traduction ont été les plus cédés cette année à l'étranger.

Encore une année de croissance – modérée – pour **la bande dessinée** (245,6 millions d'euros, soit 9,3 % des ventes de livres) qui a progressé de 1,0 % en valeur et de 0,9 % en volume. Toutefois, bien que les

revenus des ventes d'albums soient en progression de 2,1 % sur l'année, le segment des mangas et comics connaît un ralentissement avec une baisse de 2,1 % en valeur, tout en progressant de 3,1 % en volume. La part des albums et des mangas dans les formats poches a sensiblement augmenté en 2012 (+4,2 % en valeur et +7,1 % en volume).

Le secteur des **sciences humaines et sociales** (244,9 millions d'euros, soit 9,3 % des ventes de livres) réalise la meilleure performance en 2012 avec une progression de 11,9 % et contribue largement à soutenir le marché en valeur. C'est le droit qui fait office de locomotive avec une progression de 28,2 % en valeur et de 12,2 % en volume. Les sciences économiques suivent de près et affichent une augmentation de 13,9 % en valeur et 42,3 % en volume. Les sciences humaines et sociales générales, les sciences politiques et la géographie sont également en croissance alors que l'histoire recule de 7,0 % en valeur et 12,5 % en volume.

Le premier secteur en poids économique, **la littérature** (638,8 millions d'euros, soit 24,2 % des ventes de livres), stagne, recule même légèrement de 0,2 % en valeur et en volume. Le roman contemporain, qui représente 58,1 % de ce segment, a enregistré une hausse de 2,5 % de ses ventes à 371,2 millions d'euros et de 2,0 % de ses volumes. La littérature sentimentale, les romans érotiques et les contes et légendes sont en forte progression mais leur poids économique reste toujours limité. En revanche, les romans classiques et les policiers baissent respectivement de 5,2 % et 3,2 % en valeur. Les autres catégories, et notamment la poésie et le théâtre (-25,3 % à 6,2 millions d'euros) affichent un recul à deux chiffres.

Le secteur **essais, documents et actualités** (106,6 millions d'euros, soit 4,0 % des ventes de livres) affiche un léger recul de 0,7 % en valeur. Le recul est plus marqué en termes d'exemplaires vendus avec une baisse de 4,9 %. Mais ici encore le résultat est contrasté. Le segment des reportages et documents, ainsi que celui des mémoires, témoignages et biographies ont vu leurs ventes baisser de 3,4 % et 11,3 % et leurs volumes de 4,0 % et 19,9 % respectivement. En revanche, les essais, analyses et critiques ont progressé de 7,4 % en valeur et 1,9 % en volume. Le petit segment politique a, lui, doublé ses ventes en année électorale.

Les éditeurs de **religion et ésotérisme** (35,5 millions d'euros, soit 1,3% des ventes de livres) connaissent une situation contrastée avec, dans l'ensemble, une légère progression de 0,3%. Alors que le segment religieux poursuit sa croissance avec une hausse de 12,8% en valeur et 15,7% en volume, les ouvrages d'ésotérisme reculent de 36,6% en valeur et 44,0% en volume après la forte reprise en 2011.

Le secteur des **beaux livres et livres pratiques** (444,4 millions d'euros, soit 16,8% des ventes de livres) est le plus hétérogène et cache les contrastes les plus marqués. Au global, étant donné son poids économique, il pèse de façon très importante sur la baisse du marché avec un recul de 6,6% en valeur et de 8,4% en volume. Les beaux livres et les livres d'art, qui représentent 19,4% de ce secteur avec un chiffre d'affaires de 86,1 millions d'euros ont baissé de 7,0% en valeur et de 10,1% en volume. En ce qui concerne les livres pratiques et les guides, les baisses notables sont réalisées par les guides d'hébergement (-60,2% en valeur), les livres traitant d'art de vivre et de bricolage (-14,4% en valeur) et ceux sur la santé, le bien être, et la vie de famille (-14,2% en valeur). Les belles progressions des livres de cuisine, gastronomie et vins (+4,6% en valeur et +8,5% en volume), d'apprentissage des langues (+4,9% en valeur) et des guides de tourisme (+0,5% en valeur) et régionalisme (+2,2%) viennent atténuer légèrement ces baisses.

L'enseignement scolaire (372,4 millions d'euros, soit 14,2% des ventes de livres) connaît une période difficile avec une baisse de 4,0% des ventes en valeur et de 8,2% en volume. Les segments les plus touchés sont le préscolaire et le primaire qui reculent de 8,7% en valeur et le secondaire qui affiche également une baisse de 9,5% en valeur. Les ventes de livres de pédagogie et de formation des enseignants diminuent également de 8,8%. En revanche, l'enseignement technique et commercial ainsi que le parascolaire se portent bien et progressent de 12,2% et 3,8% respectivement en valeur.

Le marché des **dictionnaires et encyclopédies** (80,4 millions d'euros, soit 3,0% des ventes de livres) poursuit sa longue baisse année après année et souffre toujours de la concurrence du contenu gratuit sur Internet. Dans l'ensemble, la baisse est de 7,3% en valeur.

Le segment **Sciences et Techniques, médecine, gestion** (79,3 millions d'euros, soit 3,0% des ventes de livres) affiche une baisse spectaculaire de 13,6% en valeur et de 18,9% en volume. Toutes les disciplines qui le composent sont dans le rouge. Les sciences pures reculent de 18,1% en valeur, la médecine de 4,5%, le management de 10,2% et l'informatique de 44,4%.

Enfin, le secteur des **cartes de géographies et atlas** (36,6 millions d'euros, soit 1,4% des ventes de livres), à l'image des dictionnaires et encyclopédies, poursuit sa longue descente et baisse de 8,0% en valeur et de 10,6% en volume. La substitution par des contenus numériques en ligne se poursuit avec le fort développement des appareils mobiles connectés.

Perspectives pour 2013

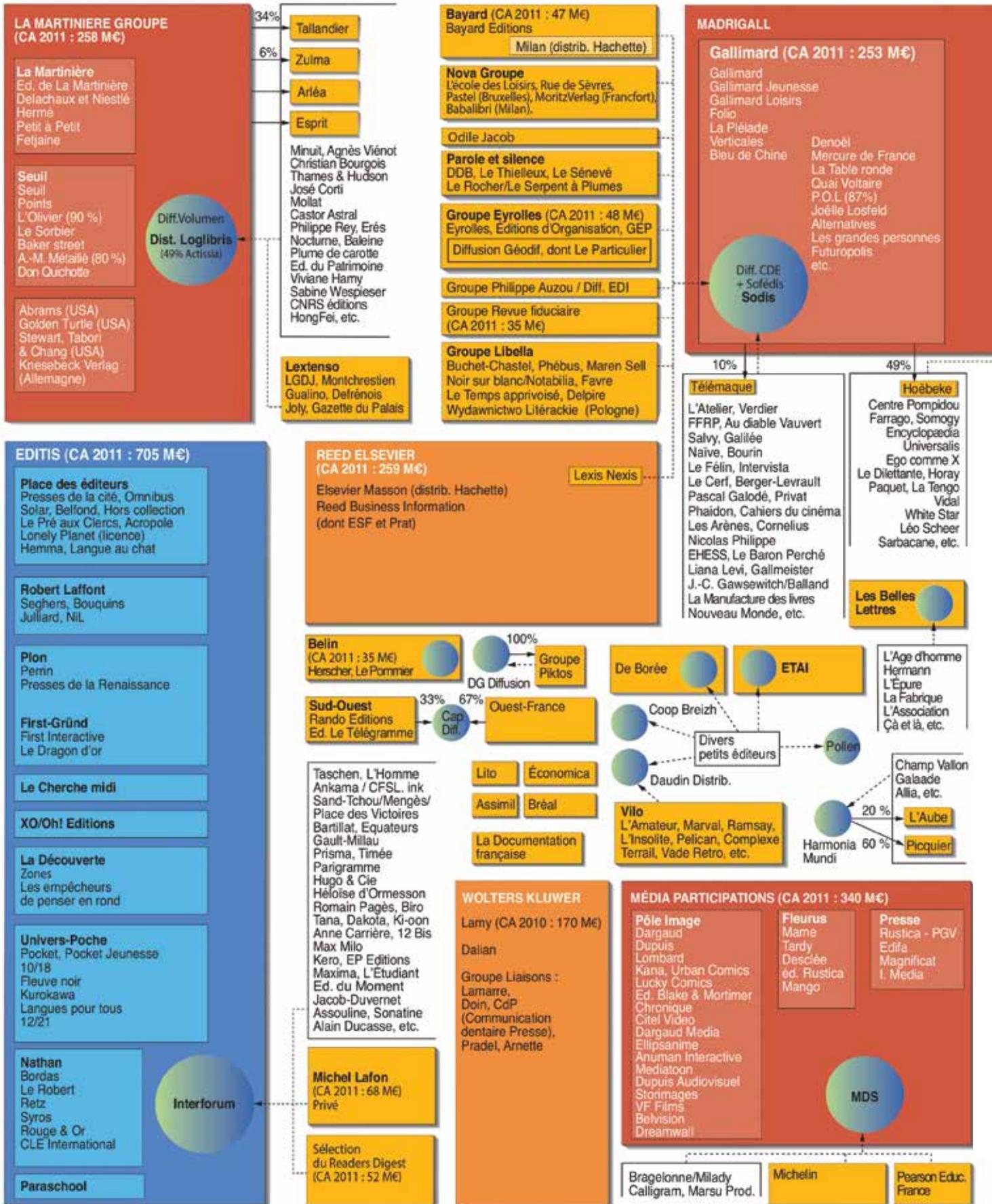
Les éditeurs français ont démontré tout au long de l'année leur envie de se mobiliser et de coopérer avec tous leurs partenaires afin de trouver des solutions pour que le marché se développe dans les années à venir.

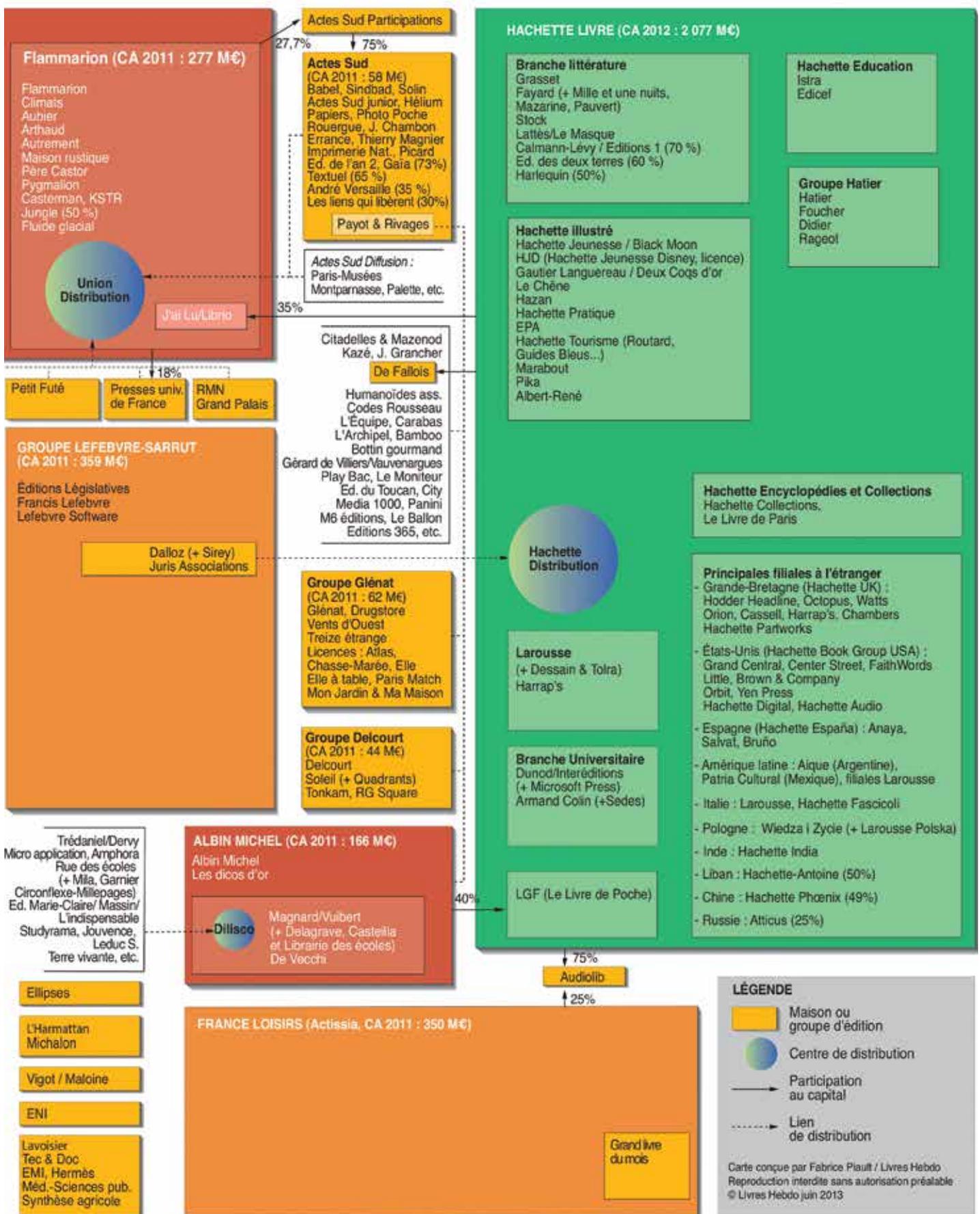
En effet, en 2013, la signature de l'accord entre les auteurs et les éditeurs et la création, par les éditeurs, d'un fonds de soutien à la librairie indépendante, sont autant de démonstrations de solidarité entre tous les acteurs de la chaîne du livre. Et bien que le contexte économique s'annonce d'ores et déjà difficile, nous sommes convaincus que la qualité de la production éditoriale et la capacité d'innovation des éditeurs seront garants de la croissance du marché, du développement de la lecture et de la diversité de ses acteurs.

La production de statistiques fiables répond donc à la nécessité de jauger ce marché, d'anticiper les attentes de nos lecteurs mais également de soutenir le développement de l'industrie en accompagnant les pouvoirs publics dans leurs décisions. Cette enquête prend tout son sens pour évaluer l'objectif que nous nous sommes tous fixés : assurer le développement et le dynamisme de la production éditoriale française tout en étant garants de sa diversité et de la pérennité des relations avec nos lecteurs.

// Gabriel Zafrani

Le planisphère de l'édition française







LE CIRCUIT DU LIVRE

Etant donné l'importance du circuit du livre dans la chaîne, le SNE participe à plusieurs instances interprofessionnelles : Dilicom, CLIL, Centrale de l'Édition, en plus de ses commissions propres : Usages commerciaux, Circuit du livre et groupe Distributeurs, Transport.

//73 L'évolution de la diffusion du livre

//75 Rencontres nationales de la librairie à Bordeaux

//79 La place de la distribution dans le circuit du livre

//80 Délais de livraison

//81 Dilicom au service du livre

//83 La commission de liaison interprofessionnelle du livre (Clil)

//84 L'organisation actuelle du transport du livre en France

//85 L'optimisation du transport

//85 Le FEL numérique

L'évolution de la diffusion du livre

La diffusion du livre désigne l'ensemble des opérations commerciales et marketing mises en œuvre par les éditeurs, dans les différents réseaux de vente. Elle répond à l'obligation contractuelle d'assurer aux œuvres des auteurs « une exploitation permanente et suivie, conformément aux usages de la profession » (Code de la propriété intellectuelle, article L. 132-12). Elle s'intègre donc en aval de la création éditoriale et en amont des flux logistiques et financiers de la distribution.

La diffusion peut être intégrée dans les services de la maison d'édition, mais se voit le plus souvent confiée à une structure qui se consacre exclusivement à cette activité. Les équipes de représentants peuvent être spécialisées en fonction des circuits de vente :

- librairies de 1^{er} niveau¹, auxquelles peuvent être rattachées ou non les grandes surfaces spécialisées (GSS); le 1^{er} niveau désigne, selon les maisons, les 700 à 1 300 clients les plus importants (librairies et/ou grandes surfaces culturelles), soit en termes quantitatifs (chiffre d'affaires réalisé avec les éditeurs diffusés), soit en termes qualitatifs (capacité du libraire à lancer un titre, travail sur le fonds des éditeurs diffusés, etc.),
- librairies de 2^e niveau (4 000 à 12 000 points de vente selon les diffuseurs) et maisons de presse de taille inférieure,
- librairies de 3^e niveau c'est-à-dire les très petits points de vente et les points de vente spécialisés ou occasionnels,
- hypermarchés,
- supermarchés,
- grossistes,
- francophonie et export,
- librairies en ligne,
- etc.

UNE ORGANISATION ET DES STRUCTURES COMPLEXES...

La tournée du représentant permet, entre autres, de présenter les nouveautés aux détaillants, d'enregistrer les pré-commandes (notés), les promotions et les réassortiments (réassorts), et de suivre les retours. Compte tenu de l'augmentation régulière du nombre de titres publiés, le diffuseur doit conjuguer le potentiel de vente des détaillants et

les objectifs de l'éditeur, en s'intégrant dans le flux logistique des distributeurs (de l'ordre de 40 offices par an). C'est le diffuseur qui négocie la remise faite au détaillant. Sa rémunération propre représente le plus souvent de 4 à 7 % du prix de vente public HT du livre. La mise en place s'entend de l'ensemble office + notés. Le premier tirage correspond à la mise en place complétée par le talon destiné aux premiers réassorts.

Les éditeurs qui en ont le potentiel organisent la visite des librairies de premier niveau selon deux schémas principaux :

- La diffusion exclusive de leurs ouvrages à travers un département commercial regroupant une ou plusieurs équipes (une pour Albin Michel, deux pour Actes Sud, trois pour Gallimard, etc.) pour ceux qui ne diffusent pas d'éditeurs tiers.
- La diffusion partagée de leurs ouvrages avec des éditeurs tiers par une structure de diffusion (Flammarion, Hachette, Editis) ou une filiale de diffusion-distribution (Volumen pour La Martinière / Le Seuil). Les équipes de représentants sont alors regroupées par grands domaines (par exemple : littérature, pratique, loisirs, jeunesse, etc.) ou selon des critères propres à chacune des maisons.
- Certains groupes font coexister ces deux schémas pour maintenir le dynamisme propre à chaque système. Il existe également dans le scolaire des équipes de représentants visitant à la fois les librairies et les hypermarchés.

Pour ce qui est du deuxième niveau, ces éditeurs font appel à des équipes communes, soit organisées en filiale (FED pour Gallimard), soit intégrées à une structure de diffusion-distribution spécialisée sur certains réseaux (DIL pour Editis, LDS pour Hachette).

Les éditeurs qui n'ont pas le potentiel suffisant pour créer leur propre équipe 1^{er} niveau se tournent vers l'une ou l'autre de ces structures de diffusion pour

¹ Le terme de « niveaux » de librairies vient de la segmentation des clientèles opérée par les entreprises de diffusion et peut être très différente d'une maison à l'autre.

y être diffusés en s'appuyant sur un distributeur unique. Certains éditeurs choisissent de s'associer, comme Delcourt et Soleil qui, à travers Delsol, couvrent le 1^{er} niveau France (hors hypermarchés).

Enfin, l'accès à certains points de vente que l'on désigne parfois comme le 3^e niveau (petites maisons de la presse, supermarchés, magasins populaires...) est assuré par les équipes de diffusion des deux plus grands groupes qui jouent alors, pour le reste de la profession, le rôle de grossiste (LDS pour Hachette, DIL pour Interforum). Les supermarchés sont donc aujourd'hui visités soit par LDS (Hachette) soit par la DIL ou DNL (Editis), soit par une combinaison des deux.

Sur la région parisienne, la Société Française du Livre (SFL, filiale de la Fnac) et la Générale Librest (ex-Générale du Livre reprise à l'été 2009 par le GIE Librest) ont également développé des opérations de ventes aux collectivités parallèlement à leur activité de grossistes.

Au niveau régional, il existe certains grossistes comme Charpentier à Bordeaux, Mariani Pinelli sur le Sud-Est, Poulain à Toulouse pour aller voir la clientèle de 3^e niveau. Il ne faut pas sous-estimer l'importance de ces circuits qui permettent d'élargir la distribution d'un ouvrage ou d'une collection, et peuvent représenter une part significative de leur chiffre d'affaires, notamment pour les best-sellers ou des titres dits « régionaux ».

POIDS ET ÉVOLUTION DES DIFFÉRENTS CIRCUITS

Il est difficile de se faire une idée très précise du poids des différents circuits d'achat de livres par le grand public en France et de leur évolution compte tenu de l'extrême hétérogénéité des milliers de points de vente « réguliers » du livre.

Le marché du livre se partage entre les circuits suivants² :

Librairies 1 ^{er} niveau	29,5 %
Grandes surfaces spécialisées en produits culturels (GSS : Fnac, Virgin, Cultura,...)	28,5 %
Librairie 2 ^e niveau + Internet + Autres	26 %
Grande distribution (GSA : Auchan, Carrefour, ...)	16 %

² Source Gfk, voir « Le livre en chiffres » (pages 65-66)

La grande distribution et les GSS

Pour ces deux types de points de vente « généralistes », le livre présente l'avantage d'apporter une image forte et un taux de marge supérieur à ceux du disque ou de la vidéo.

De plus, par rapport aux baisses enregistrées par ces deux dernières catégories, l'activité du livre est relativement stable.

- Les hypermarchés de plus de 4 000 m², dont le nombre est stabilisé autour de 900 en France, se caractérisent par un assortiment court (5 000 à 15 000 références en moyenne) et (pour certains) une centralisation des assortiments et des opérations promotionnelles.

Le prix de vente moyen est faible et la part du poche, du livre de jeunesse, du pratique, des dictionnaires et du parascolaire est prépondérante. Le poids du livre dans le CA total des hypermarchés représente environ 1 % et la marge environ 1,5 %.

- Les supermarchés et les magasins populaires, dont l'assortiment est très restreint bénéficient de l'essor du commerce de proximité. Dans un grand nombre de cas, l'extension de surface dont beaucoup ont bénéficié leur a permis d'incorporer le livre dans leur assortiment.

- Les GSS spécialisées dans la culture comptent plus de 400 points de vente en 2012. L'assortiment y est plus large et couvre pratiquement tous les domaines de l'édition : le livre représente de 15 à 40 % du chiffre d'affaires total selon les enseignes.

Une partie des opérations promotionnelles se négocie nationalement avec des acheteurs professionnels. Leur croissance est dopée par une politique d'ouvertures soutenue, en particulier pour l'enseigne Cultura, les Espaces Culturels Leclerc et les Fnac.

Avec 102 magasins (dont une douzaine située dans les gares et les aéroports), la Fnac réalise environ la moitié du chiffre d'affaires des GSS, suivie par les Espaces Culturels Leclerc (213 points de vente). Virgin ayant connu quelques fermetures de magasins fin 2012, le groupe ne compte plus que 26 points de vente début 2013. En revanche, le Furet du Nord poursuit son expansion au-delà de

sa région d'origine puisque l'enseigne a ouvert un magasin au Kremlin-Bicêtre et prévoit de s'installer à Melun et Roissy dans le courant de l'année 2013, portant à 15 le nombre de ses points de vente. Le groupe Kering – anciennement PPR –, qui avait fait part de son intention de se séparer de la Fnac l'an dernier, a annoncé l'introduction en Bourse de l'enseigne pour le mois de juin 2013. La chaîne Cultura, lancée en 1998, compte déjà 54 magasins situés principalement en périphérie des villes, dans les centres commerciaux.

Evolution de la librairie

Face aux canaux précédents, les librairies maintiennent globalement leur part de marché en s'appuyant sur la largeur de la gamme détenue en stock, leur capacité à apporter du conseil, leur degré de spécialisation et leur dynamisme. Leur savoir-faire en termes d'animation culturelle joue également un rôle important pour fidéliser ou créer une clientèle.

Leur assortiment varie selon leur taille : plus de 100 000 références pour les grosses librairies (plus de 2 M€ de CA) à moins de 8 000 pour les plus petites (moins de 300 K€ de CA).

Les points forts de la librairie restent la littérature et les sciences humaines où leur part de marché dépasse 50 %.

Il est difficile de mesurer l'évolution de chaque « niveau », leur périmètre n'étant pas le même selon les diffuseurs. De fait, l'appartenance au 1^{er} ou 2^e niveau n'est pas uniquement liée à un potentiel de chiffre d'affaires. Elle dépend également de la capacité des libraires à recevoir les représentants des éditeurs/diffuseurs et à présenter une partie plus ou moins large de leurs programmes.

En moyenne de 60 à 80 représentants visitent les libraires de 1^{er} niveau contre une dizaine pour le 2^e niveau.

Quelles sont les options dans ce contexte concurrentiel ?

- S'agrandir (et parfois déménager) pour consolider ses points forts comme La Manœuvre, Le Merle Moqueur ou La Hune à Paris, Voix aux chapitres à Lyon, L'Autre Rive à Toulouse.

- Se développer sur des segments porteurs comme la Jeunesse (Les Enfants de Dialogues à Brest, Polymômes à Montpellier, Le Divan Jeunesse à Paris).

- S'associer pour mettre en commun des expériences, des moyens ou des compétences : librairies Ensemble, Autour du Livre, librairies Initiales figurent parmi les pionniers de ce mouvement. Ces regroupements ont un sens au niveau local ; ainsi, ces deux dernières années ont vu l'apparition de nouvelles associations régionales comme Libraires en Seine qui fédère les librairies de plusieurs communes du 92.

- Se regrouper pour proposer de nouveaux services comme les libraires de l'Est parisien fédérés au sein du GIE Librest³ ou les libraires parisiens réunis au sein de Paris Librairies. Librest a lancé en 2010 un site web de réservation, de commande et de vente d'ouvrages en ligne, qui peuvent être retirés dans l'une des librairies du groupement. Paris Librairies, qui compte à ce jour plus de 60 librairies adhérentes, a lancé son site web et une application mobile en mars 2013, pour proposer aux Parisiens de géolocaliser le livre qu'ils cherchent dans la librairie la plus proche de chez eux avant de le réserver ou de le retirer sous 48h.

- Se rassembler par conviction comme le GIE Siloé (65 librairies, y compris Belgique et Dom-Tom) pour développer un rayon spiritualités et religions grâce à des formations et des échanges de savoirs. En 2012, ce groupement a renforcé ses liens par une refonte de son catalogue de fin d'année et une centralisation des achats ainsi que le lancement d'un programme de fidélisation.

- Se développer en créant un site de vente en ligne offrant un assortiment très large. Plusieurs initiatives essaient de fédérer les libraires autour d'un portail commun (Leslibraires.fr lancé par Dialogues ou Lalibrairie.com opéré par Librest), tandis que de plus en plus de points de vente indépendants font appel à des prestataires leur proposant un site en marque blanche.

- Faire davantage connaître ses spécificités (fonds et conseil en particulier) dans un contexte de prix unique.

³ Le GIE Librest réunit les librairies La Manœuvre (11^e), Atout Livre (12^e), Le Comptoir des mots (20^e), L'Atelier (20^e), Le Genre urbain (20^e), Le Merle moqueur (20^e) et son annexe la Librairie du 104 (19^e), ainsi que Millepages et Millepages BD & jeunesse (Vincennes).

Il faut signaler que l'ADELC (Association pour le Développement de la Librairie de Création) traite une soixantaine de dossiers par an et aide près d'une trentaine de librairies chaque année, souvent pour des dossiers de reprises ou de transmissions. Depuis septembre 2006, elle met notamment à disposition des libraires le panel de ventes Datalib, qui regroupe les informations de ventes de 212 librairies. Les éditeurs qui sont membres de l'ADELC soutiennent ses actions par le biais d'une cotisation annuelle. En complément, le SNE verse également à l'ADELC une contribution annuelle lors du Salon du livre.

Le label « Librairie indépendante de référence » (LIR) créé en 2009 permet aux collectivités locales d'exonérer, sous conditions, les librairies labellisées de la contribution économique territoriale (CET, qui a remplacé la taxe professionnelle en 2010). Doté d'un certain nombre d'avantages, ce label, accordé pour trois ans, a distingué 514 librairies sur la période 2009-2011. En 2012, le nombre de librairies ayant obtenu le label LIR était de 376 (correspondant à 329 renouvellements et 47 nouveaux points de vente labellisés). En août 2011, un nouveau décret a été publié, élargissant le périmètre du label à d'autres librairies de référence (LR). 24 librairies ont été labellisées LR en 2011, 14 en 2012, bénéficiant ainsi des mêmes avantages que les librairies labellisées LIR, à l'exception de l'exonération de la CET.

Rencontres nationales de la librairie à Bordeaux

Deux ans après Lyon, le SLF a organisé début juin les Rencontres nationales de la Librairie à Bordeaux autour de la thématique « Librairie : quelle économie pour quel métier ? ». Composée de séances plénières, d'ateliers et de tables rondes, cette manifestation a réuni plus de 700 professionnels autour de quatre axes majeurs :

- L'économie de la librairie dans son environnement
- Quelles solutions en librairie ? Nouvelles et bonnes pratiques
- Quel accompagnement des fournisseurs et des pouvoirs publics
- Offre, client, animation, territoire, communauté, services, diversification... quel métier et quel réseau pour la librairie de demain ?

Dans ce cadre, Vincent Montagne, a fait l'annonce d'une volonté de soutien sans précédent des éditeurs, qui se sont fixé l'objectif de susciter en 2014 des contributions volontaires d'éditeurs à hauteur de 7 millions d'euros à l'Association pour le Développement de la Librairie de Création (ADELC) .

Compte tenu de la hausse des loyers, la transmission des librairies est un enjeu majeur et il est essentiel que toute la chaîne puisse se mobiliser afin qu'à cette étape importante du cycle de vie du point de vente, le livre reste présent dans le nouveau commerce, de manière à préserver la diversité culturelle. C'est ainsi que des librairies comme La Galerne au Havre, Coiffard à Nantes, Atout-Livre à Paris, Grangier à Dijon, L'écriture à Vaucresson ou L'Autre Rive à Nancy ont pu être transmises avec succès ces dernières années.

L'émergence de nouveaux types de points de vente

Depuis quelques années, on constate le développement de l'espace consacré aux livres pratiques dans les linéaires de certaines enseignes spécialistes du non alimentaire (jardinage, bricolage, bien-être, cuisine...). Leur offre se concentre sur les rotations les plus fortes. De la même manière, l'univers de l'enfance est au cœur de l'offre proposée par les chaînes comme La Grande Récré qui connaissent une croissance soutenue à la fois interne et externe.

En 2010, la Fnac s'est séparée du pôle Eveil & Jeux, cédé à ID Group (Okaidi, Jacadi, etc.) qui exploite désormais ces points de vente sous le nom Oxybul Eveils & Jeux. Par ailleurs, la Fnac a démarré une politique de franchise dès 2012 afin d'implanter des magasins de petite taille dans des zones de chalandise plus restreintes.

Le commerce en ligne représente pour l'année 2012 environ 12 % du marché total. Les sites Amazon.fr et Fnac.com sont les deux leaders de ce réseau. C'est le circuit qui connaît la plus forte progression depuis plusieurs années en s'appuyant sur une commodité d'achat (24h sur 24), une offre large, une remise de 5 % sur le prix de vente et la gratuité des frais de port proposée par les principaux intervenants. Le groupe américain, qui a ouvert son troisième centre de distribution en France à Chalon-sur Saône en 2012 (après Saran et Montélimar), a annoncé l'ouverture d'un quatrième centre pour le second semestre 2013, dans le Nord de la France.

Des équipes de vente en mutation

Outre la prise de commande, le suivi des fonds, la proposition de promotions, la gestion des retours, les équipes commerciales font un travail important

au niveau des informations pour les libraires et les éditeurs.

- Pour les libraires : apporter des informations éditoriales d'une part et commerciales d'autre part (points sur le chiffre d'affaires, sur la zone de chalandise, sur les principaux ratios, etc.) ;
- Pour les éditeurs : remontée d'informations du terrain (taux d'écoulement, accueil client, réactions sur les nouveautés, etc.)..

Par ailleurs, le représentant doit remonter à sa hiérarchie et à ses éditeurs les informations les plus significatives du terrain.

L'augmentation de la production éditoriale depuis 10 ans se traduit par :

- Une rotation plus élevée sur les tables avec une espérance de vie de trois mois au maximum, en cas de vente faible ou moyenne (une nouveauté chasse l'autre) ;
- Des taux de retours élevés (24,4 % en 2011, 23,6% en 2012), ce qui pénalise l'ensemble de la chaîne du livre ;
- Et en amont, des tirages moyens en baisse (de 10000 exemplaires en 1990 à 7 311 en 2012), d'où une plus grande vigilance en ce qui concerne les mises en place.

Dans cet environnement fortement concurrentiel, la maîtrise de l'information est un facteur clé du succès.

En effet, compte tenu de la centralisation des décisions ou des modalités de référencement dans les hypermarchés ou les GSS, il est indispensable pour les diffuseurs de disposer de l'information sur les nouveautés :

- Le plus en amont possible : trois à six mois sont nécessaires, selon les circuits, afin de pouvoir intégrer les détails liés au référencement dans les chaînes ou d'être retenus dans les opérations publi-promotionnelles ;
- De façon exhaustive : titre, auteur, prix, code, résumé, date de mise en vente, PLV...
- De façon fiable : tout retard ou information incomplète compliquera la bonne mise en place des livres dans le flux logistique des « offices » ; environ

40 par an pour les principaux distributeurs, soit en moyenne, quatre offices par mois. Internet contribue du reste à améliorer la qualité de l'information soit grâce aux sites créés par les éditeurs qui complètent le travail des représentants, soit grâce aux sites des distributeurs qui donnent aux libraires un accès à des informations financières, logistiques ou leur permettent de passer des commandes.

Mais le représentant est également un « fournisseur d'informations » dans d'autres domaines :

- Information commerciale sur la performance du point de vente et sa zone de chalandise.
- Information sur les performances des collections ou des ouvrages dont il a la responsabilité chez ses clients.
- Information sur l'évolution des marchés, afin que les libraires puissent par exemple, se positionner sur les segments en croissance.
- Information sur la façon d'optimiser la présentation des ouvrages, ce qui fait appel aux techniques du merchandising.

Face à cette charge de travail, l'informatisation des librairies a facilité les commandes de réassorts ou les gestions du fonds. Encore faut-il que ces fonds soient pertinents et en ligne avec le potentiel du libraire.

Le représentant doit donc être également capable d'apprécier cette offre avec son client et de l'adapter à la réalité de la zone de chalandise.

Tâche difficile, car certaines collections déterminent aussi l'image de marque d'une librairie et ont une incidence sur la typologie de sa clientèle, sur sa fréquentation et sur son panier moyen.

DES CONDITIONS DE VENTE PRIVILÉGIANT LE « QUALITATIF »

La loi du 10 août 1981 (« loi Lang ») prévoit que la remise qualitative (liée à des critères qualitatifs) obtenue par un libraire, doit être supérieure à la remise quantitative. En application de cette loi, un accord entre éditeurs et libraires, dit protocole Cahart, du nom du haut fonctionnaire ayant animé les travaux, a précisé en 1991 les huit critères qualitatifs parmi lesquels quatre devaient être utilisés par les éditeurs.

→ VOIR AUSSI « LES ACTIONS COLLECTIVES EN FAVEUR DE LA LIBRAIRIE » P. 50

Dix ans après, un second protocole a été signé en 2001 entre le Syndicat national de l'édition (SNE) et le Syndicat de la librairie française (SLF), précisant notamment les règles de mise en vente des nouveautés (ou office), service qui doit être l'objet d'un contrat écrit dans lequel sont précisées les conditions de retour des livres.

Enfin, un nouveau protocole d'accord sur les usages commerciaux de l'édition avec la librairie a été signé le 26 juin 2008 entre le SNE, le SLF et le Syndicat des distributeurs de loisirs culturels (SDLC) regroupant les grandes surfaces spécialisées. L'objectif de ce nouveau texte est de préciser les conditions de fixation des remises des libraires et également de reformuler les autres usages commerciaux de l'édition avec la librairie.

Ce nouveau protocole introduit la notion de critères obligatoires et de critères complémentaires pour préciser le mode de calcul des remises qualitatives.

Les critères obligatoires doivent représenter entre 30 % et 70 % des points de remise qualitative attribués par l'éditeur ou le diffuseur au libraire. Ils doivent, de plus, être valorisés individuellement, chacun ne pouvant représenter à lui seul plus de 25 % de l'ensemble du potentiel de la remise qualitative.

- ❶ L'acceptation par le libraire de commandes à l'unité.
- ❷ La présence d'un personnel qualifié sur le point de vente.
- ❸ La relation du libraire avec ses fournisseurs, notamment dans la réception des représentants (dans l'hypothèse où l'éditeur/diffuseur ne visite pas le point de vente, ce critère sera remplacé par le critère 8 ci-après).
- ❹ Les actions d'animation à l'initiative du libraire.

D'autre part, les éditeurs/diffuseurs doivent obligatoirement intégrer au moins trois des six critères complémentaires définis dans le protocole, parmi :

- ❺ Le réassortiment des titres.
- ❻ Le suivi et la mise en avant du fonds de catalogue des éditeurs.
- ❼ L'utilisation d'outils bibliographiques actualisés.
- ❽ L'inscription du libraire au service des nouveautés ou la prise de notes avant parution.

❾ La promotion de l'offre éditoriale par la prescription du libraire et sa participation aux opérations de promotion menées par l'éditeur.

❿ L'utilisation des outils de transmission de la profession et d'une connexion Internet pour recevoir les informations actualisées de la part de l'éditeur/diffuseur.

La situation de la librairie indépendante, qui a donné lieu à une étude en 2007, a fait l'objet d'une mission lancée en janvier 2012 par le ministère de la Culture et de la Communication. Cette mission a rendu son rapport en mars 2012 au Salon du livre, dans un contexte de pression accrue sur la librairie en raison notamment de l'augmentation des charges, selon le SLF. Ainsi, l'appel lancé par les libraires lors des Rencontres nationales de la librairie en mai 2011 a été entendu par les pouvoirs publics, mais aussi par les éditeurs qui ont annoncé des mesures pour soutenir leurs partenaires. En 2012, un plan de soutien en faveur de la librairie indépendante a été lancé par Aurélie Filippetti, autrice de plusieurs axes de réflexion. La ministre de la Culture a annoncé le 25 mars au Salon du livre de Paris le déblocage de 4 M€ au profit de l'ADELC et 5 M€ au profit de l'IFCIC, respectivement pour accompagner les librairies en phase de transmission ou faisant face à des problèmes de trésorerie ponctuels.

CONCLUSION

Dans le contexte actuel, la solidarité et le dialogue entre les maillons de la chaîne sont plus que jamais indispensables. Le développement des ventes en ligne ou l'arrivée du livre numérique sont autant de chances à saisir par les acteurs pour œuvrer ensemble à la promotion de la création et au développement de la lecture.

L'année 2012 a été marquée par la hausse du taux réduit de TVA de 5,5 % à 7 %. Cette mesure, applicable au 1^{er} janvier, a bénéficié d'un délai transitoire dans sa mise en œuvre, au regard des spécificités du secteur. L'ensemble de la chaîne s'est ainsi mobilisée sur ce dossier, en lien avec les pouvoirs publics qui ont confié une mission d'accompagnement au conseiller d'Etat Pierre-François Racine. Au 1^{er} janvier 2013, le taux de TVA applicable au livre est repassé de 7 % à 5,5 %. Il est prévu que ce taux passe de 5,5 % à 5 % au 1^{er} janvier 2014, conformément aux engagements formulés par le gouvernement qui prouve ainsi son attachement au livre et à sa spécificité culturelle.

// Francis LANG

Président de la commission Usages commerciaux

La place de la distribution dans le circuit du livre

La distribution de livres en France rassemble les activités liées à la circulation physique des ouvrages (stockage, transport) et à la gestion des flux (physiques, financiers et informatiques). En effet, le distributeur fait le lien entre l'éditeur et le libraire en acheminant les livres dans les points de vente.

Le distributeur a l'obligation de livrer chaque livre en un exemplaire à n'importe quel point de vente si telle est la demande. Or, il existe près de 1 400 000 titres différents en France et environ de 10 000 à 25 000 points de vente selon les distributeurs : on comprend dans ces conditions les contraintes logistiques d'un tel système qui pèse dans l'économie de la chaîne du livre.

LE RÔLE DE LA DISTRIBUTION

Dans ce cadre, le rôle de la distribution est d'assumer la plus grande partie des tâches liées à la circulation physique du livre et à la gestion des flux financiers qui en sont la contrepartie.

Elle a en particulier en charge :

- le stockage des livres (l'éditeur en restant le propriétaire),
- la réception des commandes,
- leur préparation, leur expédition vers les différents points de vente,
- la facturation et le recouvrement des créances pour lesquelles elle est souvent garante des paiements (ducroire),
- le traitement des retours (20 à 25 % des expéditions) : réception, tri, réintégration ou mise au pilon, notes de crédit aux clients.

Enfin, la distribution recueille et restitue aux diffuseurs et aux éditeurs des éléments chiffrés d'analyse des ventes de ses clients : mise à l'office, réassortiment, retours, par titre, par centrale et par client.

Bien que nettement différenciées, les activités de diffusion et de distribution restent tout à fait liées : liens avec les représentants, références à la politique commerciale de l'éditeur...

STRUCTURE DU SECTEUR

Contrairement à d'autres pays, la distribution en France est essentiellement assurée par des sociétés liées directement aux maisons d'édition.

La fonction de distribution peut être ou non exclusive : le distributeur assure la distribution des ouvrages de sa maison mère, mais aussi celle d'autres éditeurs qui la lui ont confiée.

Les principaux groupes d'édition ont leur société de distribution : Hachette Distribution pour Hachette Livre, Interforum pour Eeditis, Sodis et Union Distribution pour le groupe composé de Gallimard et Flammarion (ce dernier ayant été racheté par Gallimard en 2012), Volumen pour La Martinière / Le Seuil, MDS pour Média-Participations, Dilisco pour Magnard-Vuibert, etc.

RÉMUNÉRATION ET COÛT

Le distributeur est rémunéré par l'éditeur soit sur des bases proportionnelles aux flux allers et retours, exprimés en prix public hors taxes, soit sur la base d'une remise achat fixe. Dans tous les cas, le poids des retours est en constante augmentation : cela est sans doute lié à l'augmentation constante de la production (un peu plus de 65 000 nouveautés et nouvelles éditions en 2012).

On peut estimer le coût direct de la distribution aux alentours de 12 à 14 % du chiffre d'affaires net de retours, exprimé en prix public hors taxes.

UNE INFORMATISATION POUSSÉE

Les modes de passation des commandes sont aussi divers que les moyens de communication existants. Si elles peuvent être communiquées par fax (12 à 15 %), être prises au téléphone (8 à 12 %), ou reçues par courrier (moins de 5 %), elles passent de plus en

plus par des échanges de données informatisées (EDI) provenant soit directement des points de vente soit des terminaux portables affectés aux représentants des forces de vente les plus nombreuses.

Pour les distributeurs les plus équipés, ce mode d'acquisition des commandes par EDI peut représenter plus de 70 % de leur activité, taux qui est désormais stabilisé selon les catégories de points de vente du livre.

La mise en place de cette technique a permis un gain très important, de l'ordre de un à trois jours, dans le délai d'acheminement de la commande : celle-ci est alors traitée sous 48 heures. Pour leur quasi-totalité, ces commandes en EDI transitent par Dilicom.

Délais de livraison

En 2012, la question des délais de livraison a été au cœur des réflexions des distributeurs. En effet, face à la concurrence du e-commerce, les libraires indépendants ont été de plus en plus nombreux à demander aux distributeurs un raccourcissement des délais de livraison, ou à défaut une meilleure visibilité sur leurs délais afin de mieux informer la clientèle et éviter ainsi qu'elle ne se tourne vers Internet.

De fait, l'ensemble des distributeurs a pris des mesures en ce sens pendant l'année 2012 et au début de l'année 2013. Union-Distribution livrait déjà ses clients dans des délais relativement courts. Hachette, Interforum et Sodis ont également mis en place des procédures de livraison en 48 h, Hachette en s'appuyant sur ses structures régionales de Lyon et Nantes. Le raccourcissement de ces délais de livraison n'a pas donné lieu à surfacturation.

Enfin, certains distributeurs envisagent un système de livraison directe au client final après commande en librairie.

DILICOM

Créée sous sa forme actuelle en 1989, Dilicom est **une structure interprofessionnelle à laquelle adhèrent la majorité des distributeurs.**

Dilicom fournit les prestations suivantes :

- La consultation d'une base de données riche de plus d'un million trois cent mille titres rassemblés dans le **Fichier Exhaustif du Livre (FEL)**.
- Plus de 4 000 modifications quotidiennes effectuées par les distributeurs-éditeurs.

- La transmission de commandes émises par environ 8 000 points de vente vers plus de 1 500 distributeurs qui représentent plus de 15 000 éditeurs.

- L'émission d'accusés de réception de ces commandes vers les libraires.

- Le développement de l'envoi des avis d'expédition en EDI et par le web informant le point de vente des ouvrages qu'il va recevoir et permettant leur intégration directe dans son système informatique lui procurant ainsi d'importants gains de temps de réception.

- Depuis 2007, Dilicom déploie le service Dilifac offrant par ce biais la possibilité d'émettre et de recevoir des factures dématérialisées qui remplacent les traditionnelles factures papier tout en automatisant les traitements comptables.

Enfin, Dilicom assure, pour le compte de la Cllil, la gestion et la constitution du fichier commercial généralisé, le FEL (Fichier Exhaustif du Livre, cf. encadré page suivante).

Après avoir connu pendant de nombreuses années une croissance de 10 à 12 % due à la conquête de nouveaux clients, l'évolution de Dilicom s'est stabilisée à partir de 2007-2008 en raison d'une maturation du marché. **En 2012, Dilicom a assuré la transmission de 100 millions de lignes de commandes. Si l'on prend en compte l'ensemble des messages, c'est plus de 230 millions de lignes qui auront transité au cours de l'année 2012.**

Le coût global de Dilicom est supporté pour les deux tiers par les distributeurs, pour le reste par la librairie. Le prix de la ligne de commande transmise est d'environ 0,03 € pour le distributeur, soit un montant inférieur au coût standard de saisie d'une commande (évalué entre 0,12 et 0,18 €).

Enfin, Dilicom permet l'usage de plusieurs langages ou formats informatiques, démontrant par là sa volonté d'être tourné vers le client.

La saisie interactive des commandes par Internet est proposée, notamment aux libraires situés à l'étranger, et ce, gratuitement.

Dans le courant de l'année 2010, Dilicom a ouvert un service de référencement des produits numériques et a créé **le « hub », outil de liaison pour les échanges des fichiers numériques entre les plateformes de distribution et les revendeurs.** Le hub permet de

Dilicom, au service du livre

► Le Fichier Exhaustif du Livre (FEL), première base de données gérée par l'interprofession

Le 25 janvier 2001, le contrat de constitution du Fichier Exhaustif du Livre (FEL) a été signé par des représentants de Dilicom, d'Hachette et de la Clil.

Il s'agit d'un fichier commercial alimenté par les éditeurs et les distributeurs à partir des données centralisées dans la fiche produit du livre (la qualité et l'uniformité des informations est garantie par un mode d'emploi adopté depuis deux ans par l'ensemble de l'édition). Ce fichier unique de données normalisées facilite la recherche et l'identification des ouvrages à commander. **Le FEL recense actuellement près de 1,4 million de fiches**, il peut être consulté sur Internet ou intégré directement dans le logiciel de gestion des points de vente. En 2012, il a fait l'objet de plus de 2 millions de mises à jour, envoyées quotidiennement et un plan qualité très strict garantit la fiabilité des informations qu'il contient.

► Un peu d'histoire

Depuis 1995, la Clil réfléchissait à un fichier interprofessionnel unique dont le contour s'est précisé au fil des ans et dont l'intérêt n'a fait que croître avec le développement d'Internet. Les échanges de données informatisées (EDI), qui s'imposent de plus en plus comme une nécessité dans les relations commerciales entre les différents partenaires du livre, sont à l'origine de cette démarche. L'EDI est aujourd'hui le premier moyen pour les libraires de passer leurs commandes de réassort. L'extension et la banalisation d'Internet ont élargi le nombre d'utilisateurs des bases de données qui, de strictement professionnelles, sont devenues accessibles au grand public.

► De nombreux avantages

• Face à la multitude des sources, et grâce aux progrès de l'électronique, l'intérêt de la concentration de l'information en une seule base est évident. Les libraires utilisateurs du FEL trouvent rassemblés dans ce catalogue électronique unique ce qu'ils cherchaient dans plusieurs bases ou par tout autre moyen.

• L'exhaustivité, sans laquelle ce fichier n'aurait pas de raison d'être, implique que soient fusionnés les flux d'informations qui émanent des éditeurs dont les maisons de distribution alimentent depuis maintenant douze ans le catalogue géré par Dilicom et aussi des éditeurs qui s'auto distribuent. 1,4 million de titres, à l'heure actuelle, peuvent être commandés sur ce réseau, Dilicom continuant à intégrer régulièrement de nouveaux catalogues.

• Le troisième atout du FEL réside dans la qualité et la cohérence de ses informations émises dans le respect des normes et des standards. Cette qualité implique l'existence de mises à jour quotidiennes. Pour comprendre l'importance de cette actualisation continue, il faut savoir que sur son fichier,

Dilicom a réalisé en un an plus d'un million de mises à jour qui concernent non seulement les changements de prix mais aussi et peut-être surtout la notion de disponibilité. Le commerce en flux tendu impose un lien constant entre l'offre de la production, c'est-à-dire la publication, l'impression et la réimpression et la demande qui évolue sous la forme de commandes de plus en plus petites mais de plus en plus nombreuses. La qualité impose également des contrôles pertinents au moyen de procédures de vérification des données.

• La simplicité du FEL relève de son caractère primaire : il contient les premières informations essentielles au commerce du livre, garanties par les distributeurs et les éditeurs. Aucun enrichissement bibliographique n'est apporté à ce fichier qui devient la source unique d'information initiale de l'interprofession.

• L'accès unique, la garantie de qualité, le respect des normes sont enfin d'indéniables facteurs d'économies.

► La mise en service

Le FEL est réservé aux professionnels de la vente du livre. Plusieurs formules d'abonnement étant disponibles, en fonction de la taille et des besoins de la librairie concernée, le FEL à la demande est la formule la moins onéreuse qui permet de choisir sa prestation de mise à jour. Constituant un noyau de base, le FEL reste susceptible d'être enrichi par ses utilisateurs par l'adjonction d'informations complémentaires.

Dans sa mission d'amélioration de la qualité de son fichier, Dilicom a passé un contrat avec la BnF qui permet par l'affichage des données BnF sur son site, un contrôle par les distributeurs et une amélioration de leurs propres données.

Courant 2012, Dilicom, par mandat de la Clil, a procédé à l'intégration des images de couvertures dans le FEL : celui-ci compte plus de 450 000 images au premier trimestre 2013. Dans le même temps, les notices des livres numériques disponibles à travers le hub ont été rendues accessibles à la consultation sur le portail de Dilicom (plus de 280 000 notices de livres numériques disponibles au premier trimestre 2013).

► La mise en œuvre du droit de prêt

Dilicom joue également un rôle dans la mise en œuvre du droit de prêt en collectant les flux de données informatisées regroupant les déclarations des bibliothèques et des fournisseurs.

► Dilifac

Ce nouveau service propose des procédures de numérisation et de dématérialisation des factures, et de centralisation des paiements, à l'instar de ce qui existe en Allemagne et en Angleterre. L'objectif poursuivi est une économie dans l'ensemble de la chaîne du livre dans le traitement des factures (8 millions de factures circulent entre les éditeurs et les libraires).

gérer les différentes transactions nécessaires au développement du commerce de produits dématérialisés :

- Fourniture des métadonnées collectées auprès des plateformes de distribution.
- Transmission des commandes des revendeurs vers les différentes plateformes de distribution.
- Livraison des liens destinés aux consommateurs finaux des plateformes de distribution vers les revendeurs.
- Reporting pour faciliter le service-après-vente (SAV) assuré par les revendeurs.

ISBN ET CODE-BARRE

L'informatique a également été mise à contribution pour accélérer l'industrialisation du traitement des flux physiques.

La généralisation de l'ISBN⁴ à tous les ouvrages, l'adoption du code-barre, d'abord sur le dos des ouvrages puis dans la plupart des catalogues ont, en premier lieu, facilité les échanges de données et, par la suite, permis de gérer les entrepôts de manière

plus automatisée en facilitant la reconnaissance des livres tant lors de la préparation des commandes que dans la reconnaissance des retours d'inventus.

L'ISBN identifie déjà séparément chaque manifestation commerciale d'une publication physique. De la même manière, les ouvrages numériques sont appelés à avoir un ISBN spécifique, facilitant ainsi le développement du marché du livre numérique.

DES COMMANDES DISPONIBLES RAPIDEMENT

Depuis son arrivée chez le distributeur jusqu'à sa mise à disposition auprès du transporteur, **le temps de préparation d'une commande se situe entre 24 et 36 heures.**

Ceci a été rendu possible grâce à des organisations complexes tenant compte du nombre élevé, comme on l'a vu, de références, de clients et de commandes.

Enfin, dans la course contre le temps qu'est le traitement d'une commande, la bonne marche du transport est cruciale à la fois en termes de coûts et de délais pour tous les partenaires.

⁴ L'ISBN est un numéro international obligatoire pour chaque ouvrage. Il sert à fabriquer le code EAN 13, lui-même à la source du code-barres correspondant. La liste des ISBN est communiquée aux éditeurs par l'AFNIL. Le 1^{er} janvier 2007, l'ISBN est passé à 13 chiffres au lieu de 10 auparavant ; depuis cette date, il y a superposition de l'ISBN et du code EAN 13.

La Commission de liaison interprofessionnelle du livre (CLIL)

Créée en 1991, la CLIL est une association paritaire réunissant distributeurs-diffuseurs et libraires qui a pour objet **le développement du marché et la promotion du livre, l'étude et l'amélioration des pratiques relatives à la chaîne du livre.** Ses statuts ont été actualisés en 2004.

Le bureau est composé de 22 membres siégeant au sein de deux collèges. Chacun des collèges est constitué d'un nombre égal de représentants (11 sièges « Editeurs/Distributeurs » et 11 sièges « Libraires »). A noter que le SNE ainsi que le SLF sont représentés et participent aux travaux. La CLIL se réunit environ une fois tous les deux mois en Bureau et deux fois par an en Assemblée générale. Elle est présidée alternativement, tous les 2 ans, par un libraire ou par un éditeur/distributeur.

Son fonctionnement paritaire est gage de neutralité et de respect des intérêts de toutes les parties. Il vise la recherche permanente de mutualisation et de partage des moyens.

Lieu de concertation et de travail, la CLIL gère la question du transport vers la province :

- Administration du FEL (Fichier Exhaustif du Livre), fichier commercial incontournable qui recense plus de 1,4 million

de fiches avec un plan qualité très strict, dont la gestion est confiée à Dilicom

- Travaux relatifs à la normalisation nécessaire pour la commercialisation du livre numérique (FEL numérique)
- Pilotage de la plateforme Prisme
- Organisation du transport du livre :
 - choix et agrément des transporteurs⁵ du livre au départ de Prisme
 - achat du transport vers les libraires de province avec l'objectif d'optimisation de la qualité et des coûts (plus de 3 millions d'euros d'économies en 2010)
 - analyse, maîtrise et contrôle des flux EDI, logistiques et financiers passant par Prisme
- Conseil et accompagnement des libraires (choix du transporteur, suivi qualité et facturation, arbitrage)
- Réflexion sur l'amélioration du traitement des flux physiques ou de données (veille technologique, bonnes pratiques, développement durable, etc.)

⁵ Transporteurs agréés au départ de Prisme : Bénito, Besson, Géodis, Ciblex, Courses-Livres, DBP, Mory-Ducros, Trans-Livres, XP Heggner, Ziegler.

LE TRANSPORT DU LIVRE

La contrainte du délai se pose peu pour les colis expédiés sur l'initiative des éditeurs (services de nouveautés), sauf en termes de bonne coordination.

Il se pose surtout pour les commandes dont l'initiative revient au libraire, les réassortiments, qui représentent près des deux tiers du chiffre d'affaires de la profession.

Comme chacun sait, le coût unitaire du transport décroît fortement avec le poids des commandes. Mais, le libraire souhaitant proposer un choix maximum à sa clientèle tout en réduisant ses stocks, les réassortiments à l'unité ne font que croître depuis plusieurs années.

La loi sur le prix unique du livre – loi Lang du 10 août 1981 – exigeant de chaque détaillant qu'il offre au client un service gratuit de commande à l'unité, il ne lui est pas possible de répercuter le coût de l'acheminement au client.

Pour le libraire de province, la seule solution envisageable pour diminuer les coûts et obtenir en parallèle des livraisons fréquentes, est le regroupement des colis provenant des distributeurs.

De cette exigence est née la constitution de la plateforme interprofessionnelle Prisme.

Le fonctionnement de cette plate-forme créée en 1993 a été confié par la Clil, structure paritaire réunissant distributeurs-diffuseurs et libraires, à des professionnels du transport.

Située en région parisienne, elle est alimentée par environ 650 remettants, bien sûr les principaux distributeurs mais aussi un grand nombre d'éditeurs auto-distribués pour lesquels l'existence de cette plate-forme est une chance inestimable de pouvoir acheminer leur production vers les points de vente.

Neuf transporteurs agréés pour la France et un pour la Belgique enlèvent les colis à destination de 3 000 libraires.

Prisme a traité un peu plus de 52 000 tonnes (allers et retours) en 2012 et assure les flux allers ainsi que le regroupement des retours destinés aux distributeurs. **Son coût est calculé par kilo, supporté à 50 % par les distributeurs.**

EN CONCLUSION

Dans cette chaîne logistique du livre, le numérique a fait son apparition depuis plus d'une dizaine d'années par le biais de la vente en ligne. Confidentiel à ses débuts, ce canal est devenu un circuit de distribution comme un autre, utilisant les outils interprofessionnels tels que l'EDI ou la facture dématérialisée. Mais, depuis quelques années, le numérique se traduit également par la vente de fichiers dématérialisés, lisibles sur divers supports (ordinateurs, tablettes, readers, etc.). Le marché du livre numérique, même s'il est encore faible aujourd'hui, n'est pas laissé de côté par les acteurs traditionnels de la chaîne du livre. Ainsi, les diffuseurs et les distributeurs intègrent désormais les livres numériques dans leur catalogue et les libraires les mettent en avant sur leurs sites de vente en ligne. De nouveaux services font également leur apparition, comme l'impression à la demande développée par certains distributeurs, soucieux de proposer au libraire et au client final l'offre la plus exhaustive possible.

Ces questions, qui occupent les éditeurs, sont également étudiées dans les groupes et commissions du Syndicat national de l'édition, ainsi que dans les instances de concertation interprofessionnelles où se retrouvent régulièrement l'édition et la librairie. C'est dans ce cadre que la Clil travaille à l'élaboration d'une fiche produit du livre numérique et que Dilicom identifie désormais dans le FEL les notices correspondant à des livres numériques.

// Dominique JARCSEK

Président de la commission Circuit du livre



© Dilisco

L'organisation actuelle du transport du livre en France

Multiple, l'organisation peut être schématisée ainsi :

Les libraires de l'Île de France (Paris et région parisienne)

Chaque distributeur choisit son transporteur, parmi les deux principaux transporteurs desservant la région parisienne (Geodis/Calberson et Speed), et en assume le coût. Les libraires paient une participation en pied de facture exprimée en euro par kilo, conformément à l'accord interprofessionnel conclu entre le SNE et le SLF le 22 juin 2005.

Cette participation représente environ 50 % du coût réel. Le coût d'envoi des retours est normalement assumé par les éditeurs (l'accord de 1988 prévoyait que les retours soient repris sans participation des libraires à l'occasion des livraisons). Les libraires utilisent aussi un système de coursiers pour s'alimenter chez certains éditeurs.

Depuis 2006, à l'initiative de la commission Transport, la livraison de nuit a été mise en place pour une trentaine de librairies. De nouvelles librairies sont séduites chaque année par les avantages de cette formule : gain de productivité, préservation de l'environnement, réduction des coûts de transport, etc. La commission Transport réunit des distributeurs, des libraires et des transporteurs pour suivre les évolutions logistiques, économiques et réglementaires en termes de transport parisien.

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) soutient ce dispositif, en raison notamment de son impact environnemental positif : décongestion du trafic aux heures de pointe, utilisation de véhicules propres et peu bruyants (camions au GNV), réduction des émissions de dioxyde de carbone, etc.

De plus, la livraison de nuit s'inscrit dans le plan « Transport » de la Ville de Paris et la « Charte des bonnes pratiques des transports et des livraisons de marchandises dans Paris » à laquelle participe la commission Transport.

Les libraires de province

Pour bénéficier d'un effet de poids additionnés, les commandes sont remises à une plate-forme de regroupement Prisme (hormis les départs de centres régionaux). Le libraire choisit son transporteur, parmi les transporteurs agréés, et en assume le coût, depuis Prisme jusqu'à sa librairie. L'acheminement de ses commandes jusqu'à Prisme ainsi que 60 % du coût du traitement sur celle-ci sont supportés par l'édition.

Cette plateforme reçoit également les retours des libraires et les éclate en direction des différents distributeurs. Les coûts d'acheminement des retours jusqu'à Prisme et de traitement par Prisme sont à la charge des libraires. Le coût de transport depuis Prisme vers les centres de distribution est à la charge de l'édition.

Les hypermarchés, GMS...

Chaque distributeur choisit le transporteur et en assume le coût. Les destinataires paient une participation en pied de facture, exprimée en pourcentage du prix public HT, et variable suivant les distributeurs (certains pratiquant le franco dans le cadre d'accords commerciaux). Le coût d'acheminement des retours vers les centres de distribution est assumé par les clients.

Les plateformes nationales

La création de chaînes de magasins entraîne progressivement la centralisation des approvisionnements sur des plateformes nationales. Cela concerne par exemple la Fnac (102 points de vente), Auchan (125) ou encore Chapitre (56). Ce dernier s'est d'ailleurs associé à Volumen pour créer une plateforme de regroupement et de stockage dénommée Loglibris, sur laquelle il a regroupé ses flux fin 2010.

Ainsi, pour la Fnac, les réassorts de quelques éditeurs non encore traités sur la plateforme nationale transitent par la plateforme Prisme. Celle-ci joue pour la Fnac un rôle particulier de mise à disposition pour son propre transporteur. Les autres expéditions sont acheminées par les éditeurs sur la plate-forme de Massy.

Les autres clients

Chaque distributeur choisit le transporteur et en assume le coût. Les conditions financières de ce transport sont traitées par chacun au cas par cas.

Les mises à disposition

Il existe plusieurs sites de mises à disposition des commandes, soit dans des comptoirs de vente (Livre Diffusion, DIL, Dillisco, comptoirs propres des éditeurs...) soit sur une plateforme de transporteur. Les commandes sont mises à la disposition des libraires (Paris ou province) ou de leurs coursiers.

Les comptoirs de vente

Ils sont conçus pour servir rapidement des petites commandes aux clients en compte chez les distributeurs ou aux clients n'ayant pas de compte ouvert chez ceux-ci.

⁶ 0,26 €/kg au-delà de 10 kg, avec un minimum de 3,26 € au 1^{er} janvier 2013, hors écotaxe. Les tarifs sont indexés selon l'indice CNR depuis le 1^{er} janvier 2006 (accord SNE/SLF du 22 juin 2005). Les retours sont à la charge des distributeurs..

L'optimisation du transport

Un nouveau plan de transport

En 2008, la CLIL a lancé une étude des opportunités d'évolution du schéma de distribution du livre (analyse de la situation existante et étude des possibilités d'amélioration de la qualité de service et des coûts de transport, sur le périmètre du flux Prisme, qui permet le regroupement et la massification du transport vers la province). Cette recherche d'optimisation, a débouché sur un appel d'offres en 2009 et des négociations concomitantes menées par le Collège Libraires de la CLIL.

Jusqu'à 15% d'économies pour les libraires et stabilisation du schéma de transport

La CLIL a proposé aux libraires, à partir de mars 2010, un nouveau plan de transport permettant de maintenir et d'améliorer le service, grâce à l'identification de trois flux : « monocolis » pour les plus petits flux de moins de 30 kg ; « palette » pour les librairies ayant des flux de 1 à 33 palettes ; « messagerie » pour les flux moyens.

En 2010, 500 libraires ont revu leur organisation du transport et suivi les recommandations de la CLIL pour changer de transporteur, générant une baisse moyenne de 15 % des coûts de transport, soit plus de 3 millions d'euros d'économies pour la profession.

En 2011, 300 libraires ont changé de transporteur, la CLIL ayant continué à optimiser son plan transport grâce à la sélection la plus pertinente possible d'au moins trois prestataires par département et à une meilleure rationalisation des flux et des procédures d'achat. Deux nouveaux transporteurs ont été ainsi référencés au départ de la plateforme Prisme.

En 2012, l'objectif fut de stabiliser les acteurs autour du schéma et de mettre en œuvre des outils d'analyse des coûts spécifiques aux libraires. Un **module de « pré-facturation »** accessible depuis la partie sécurisée du site internet (www.clil.org) permet au libraire d'estimer et de contrôler sa facture de transport mensuelle, et de visualiser les tarifs des transporteurs alternatifs de son département.

Depuis 2011, avec le concours des associations de libraires, ou des centres régionaux du livre, la CLIL se déplace au sein des territoires tout au long de l'année à la rencontre des libraires dans le cadre de sa mission d'information sur le pilotage du transport du livre. Elle a organisé des **journées d'information transport** en Belgique (Bruxelles), Nord-Pas-de-Calais (Lille), Centre/Grand Sud-Ouest (Caussade), Poitou-Charentes (Poitiers), Midi-Pyrénées (Toulouse), Auvergne (Clermont-Ferrand). La CLIL a été également conviée à rencontrer les libraires lors de diverses manifestations, en Aquitaine (Bordeaux), en Rhône-Alpes (Lyon), ou en Paca (Toulon).

Le FEL Numérique

La Commission FEL Numérique au sein de la CLIL

En 2011, la CLIL a créé la Commission FEL Numérique, composée de libraires, de distributeurs, de représentants du SNE, du SLF, de l'Alire, d'Electre, de Dilicom et de la BnF. Elle se réunit une fois par mois dans le but de favoriser la convergence de tous les travaux interprofessionnels sur le numérique, de favoriser la communication entre eux et de s'assurer que les missions demeurent bien délimitées et sans redondance.

Dans le cadre d'une réflexion sur la Fiche produit du livre numérique, les travaux portent sur la normalisation des données nécessaires à la description et à la commercialisation des livres numériques grâce au partage des expériences de chacun et à la coordination avec les différentes commissions de l'interprofession.

Publication d'un Guide des bonnes pratiques

L'interprofession a retenu le format ONIX 3.0 comme norme de référence pour la description des livres numériques. Ce format est maintenu par EDITEUR. **Ainsi, la CLIL a publié en 2012 un Guide des bonnes pratiques, disponible en téléchargement (www.clil.org), et actualisé régulièrement.**

Le Guide propose sous forme de fiches les règles de codification au format ONIX 3.0 à appliquer pour chacune des méta-

données : principes de mise à jour de notices ONIX 3.0 ; données vitales ou minimales que l'éditeur ou le distributeur doit s'engager à fournir ; identification des acteurs par le GLN 13 ; identification produit par l'EAN 13 ; renseignement de la marque éditoriale et du nom de l'éditeur ; codes de disponibilité. Il propose également des exemples illustrant l'utilisation de ces règles de codification applicable à l'édition française.

Refonte de la classification thématique de la Fiche produit du livre

La Commission FEL Numérique a engagé un travail de refonte de la nomenclature de la Fiche produit du livre, en affinant les libellés et en augmentant la classification thématique d'un quatrième niveau. Le travail concerne la normalisation des données pour le livre papier et pour le livre numérique. Il reprend le principe de compatibilité ascendante, afin que la structure ancienne (Fiche produit du livre, 9^e version de février 2008, mise à jour du 10 janvier 2012) puisse coexister avec la nouvelle. Pour utiliser la structure nouvelle, une table de correspondances sera établie.

La Commission a rendu son travail au Bureau de la CLIL dans le courant de l'année 2012 et la nouvelle classification (919 entrées) a été publiée sur le site de la CLIL. **La date indicative de mise en œuvre de la nouvelle classification est le 1^{er} juillet 2013, assortie de la possibilité d'utilisation de l'ancienne classification jusqu'à fin juin 2014.**



LES ENJEUX DU NUMÉRIQUE

//87 2013 : le décollage du livre numérique ?

//90 Étude de l'IDATE sur l'offre commerciale de livres numériques à destination des bibliothèques de lecture publique

//91 Le livre numérique : mode d'emploi

//92 Les Assises du livre numérique

//93 Baromètre SOFIA / SNE / SGDL sur les usages du livre numérique

//95 Le mouvement « Open Access » : état des lieux

//97 Les ressources pédagogiques et la tentation du numérique gratuit

2013 : le décollage du livre numérique ?

L'offre numérique des éditeurs se développe

La plupart des éditeurs français publient aujourd'hui leurs nouveautés simultanément au format papier et au format numérique. Ainsi, d'après une analyse menée par *Livres Hebdo* en février 2013, 74% des 50 meilleures ventes Ipsos/*Livres Hebdo* de 2012 étaient disponibles au format numérique, sachant que cette liste de meilleures ventes compte des romans mais aussi des BD et des titres jeunesse.

Tous les catalogues sont aujourd'hui concernés par le livre numérique. Après un démarrage de l'e-book centré sur le texte (en mettant à part l'édition scolaire et l'édition professionnelle, secteurs qui ont entamé leur mutation plus tôt), le catalogue français se diversifie par l'apport de livres numériques illustrés en jeunesse, pratique (cuisine, tourisme), beaux livres... Cette évolution est corrélée à l'évolution du format EPUB : alors que les romans sont majoritairement au format EPUB 2, les ouvrages illustrés tentent de tirer profit des fonctionnalités nouvelles qu'apporte l'EPUB 3 (interactivité, enrichissements, navigation...).

Les éditeurs ont à cœur de tester de nouveaux modèles et d'expérimenter de nouvelles offres au lecteur. Ceci passe aussi bien par des opérations promotionnelles de courte durée que des ventes couplées papier et numérique par exemple. De manière générale, les éditeurs s'efforcent d'être au plus près des attentes du consommateur : certains ont ainsi aligné le prix de leurs e-books sur celui du poche, quand d'autres ont choisi d'appliquer un tatouage numérique plutôt que des DRM cryptées sur leurs fichiers numériques.

Non seulement les éditeurs français se tiennent informés des évolutions du marché comme le montre le succès constant des Assises du livre numérique (voir p. 94), mais ils n'ont de cesse de proposer des contenus innovants en matière de livre numérique. C'est la raison pour laquelle la commission Numérique du SNE a intégré dans le programme des Assises des sessions de démonstrations de réalisations innovantes à la manière d'un Pecha Kucha (cf. encadré p.94), depuis novembre 2012. Les éditeurs ont pu ainsi présenter leurs dernières réalisations numériques, souvent en binôme avec les start-up qui les ont aidés dans ces développements. Le nombre de start-up

lancées autour du livre numérique a en effet fortement augmenté ces deux dernières années. Les pouvoirs publics ont d'ailleurs accompagné cet essor à travers des organismes comme Cap Digital qui organise le festival Futur en Seine ou le Labo de l'Édition, qui accueille un incubateur pour une dizaine de sociétés et organise des rencontres entre l'édition et le monde du web ou des nouvelles technologies, en partenariat avec le SNE.

Gallica, le portail d'accès aux collections numériques françaises, poursuit son développement en regroupant de nouvelles ressources provenant soit de partenaires publics (bibliothèques, centres de recherche), soit de partenaires privés comme les éditeurs. Aujourd'hui, Gallica compte 2 millions de documents du domaine public et 100 000 documents sous droits provenant des éditeurs dans le cadre de la collaboration entre la BnF, le SNE, le CNL et le ministère de la Culture. Le portail permet une recherche sur les métadonnées et le plein-texte, et affiche la notice de l'ouvrage ainsi qu'un lien vers le feuilletage sur les sites des e-distributeurs. La BnF a également lancé au cours du second semestre 2012 une application iPad permettant de consulter Gallica. Outre l'aide accordée par le CNL aux éditeurs pour la numérisation de leurs fonds, cet organisme accompagne également la chaîne du livre dans sa mutation vers le numérique, afin de contribuer au développement du marché. Ceci passe notamment par une aide aux plateformes innovantes de diffusion et de valorisation de catalogues de livres numériques.

Les usages et pratiques du livre numérique évoluent en douceur

Les usages du livre numérique s'installent doucement chez les lecteurs, comme en témoignent un certain nombre d'études parues ces derniers mois.

Le baromètre des usages du livre numérique, lancé en 2012 par la SOFIA, le SNE et la SGDL, en est à sa troisième édition, présentée au Salon du livre en mars 2013 (cf. p. 95). Ce baromètre atteste d'un intérêt croissant des lecteurs pour le livre numérique, pourtant encore largement méconnu il y a 18 mois. En effet, l'enseignement majeur de cette 3^e vague

du baromètre indique que les lecteurs de livres numériques sont de plus en plus nombreux et qu'ils lisent plus qu'avant sans pour autant renoncer à leur consommation de livres imprimés.

En complément à ce baromètre, le MOTif, en association avec le médialab de Sciences Po, a publié en mars 2013 une étude sur les pratiques de lecture et d'achat de livres numériques, basée sur une analyse comparative des fonctionnalités de 20 plateformes de ventes d'e-books, des entretiens auprès de lecteurs numériques et une enquête quantitative en ligne. L'étude des comportements d'adopteurs précoces du livre numérique permet ainsi de mettre en lumière les atouts et les freins à son développement dans la période actuelle.

L'équipement des ménages français progresse

L'institut GfK estime que l'équipement des Français en termes de matériel connecté devrait continuer à progresser en 2013 à hauteur de 25,3 millions de terminaux de lecture. Ceux-ci se ventileront entre 15,2 millions de smartphones, 5,1 millions de tablettes¹, 4,5 millions d'ordinateurs portables et 500 000 liseuses.

Alors que les netbooks voient leurs ventes baisser en 2012, les tablettes poursuivent leur croissance, avec l'arrivée de nouveaux modèles moins chers. GfK note par exemple une chute de plus de 30 % des prix des tablettes au premier trimestre 2013.

Ces développements contribuent à la consommation croissante de contenus numériques, dont des livres numériques, même si la tablette est par essence un support multi-produit à la différence de la liseuse centrée exclusivement sur l'e-book.

L'offre des fabricants s'étoffe toujours plus

Les supports destinés à la lecture numérique ne cessent de se développer. Ainsi, après l'arrivée des premières liseuses à encre électronique (Cybook, Sony, Kindle, Kobo, etc.) et des tablettes (iPad, Kindle Fire, Kobo Arc, etc.), les fabricants proposent des évolutions en matière de taille d'écran (Kobo Mini, iPad Mini) ou de fonctionnalités (liseuses à encre électronique avec lumière intégrée : Kindle Paperwhite, Kobo Glo). De nouveaux acteurs font également leur apparition sur le marché européen comme Barnes & Noble qui a lancé le Nook au

Royaume-Uni en 2012² ou Txtr qui s'est positionné en Allemagne sur une liseuse à bas prix (appelée Beagle), accessible par abonnement auprès d'un opérateur téléphonique.

De plus en plus de libraires proposent la vente de livres numériques sur leur site

Les libraires indépendants ne sont pas en reste dans la vente de livres numériques et l'on dénombre de plus en plus de libraires ou de groupements de libraires qui aménagent leurs sites web pour proposer des livres numériques. Des librairies comme Dialogues, Doucet ou La Procure, qui font office de pionniers en la matière, sont rejointes par de nouveaux points de vente qui se dotent de la capacité de proposer des livres numériques à leurs clients. Ainsi, la librairie Mollat a annoncé en mars 2013 l'ouverture de son site Internet destiné à la vente de livres numériques. Par ailleurs, des groupements de libraires lancés ces dernières années ont mis en place des sites permettant la vente de livres numériques en plus de livres physiques, comme www.parislibrairies.fr, www.leslibraires.fr ou www.lalibrairie.com.

Aujourd'hui, plus d'une centaine de librairies indépendantes sont en situation de vendre un catalogue de livres numériques équivalent à celui des opérateurs.

Les pouvoirs publics s'efforcent d'accompagner les mutations du secteur

L'évolution du marché du livre numérique est suivie avec attention par les pouvoirs publics partout dans le monde.

En France, l'accompagnement de la chaîne du livre par les pouvoirs publics est ancré de longue date pour ce qui est de l'univers physique. Ce suivi se prolonge dans le monde numérique à travers un certain nombre de dossiers majeurs comme le contrat d'édition à l'ère du numérique ou la présence du livre numérique en bibliothèque, sujets qui ont fait l'objet d'études et de groupes de travail impulsés par le ministère de la Culture. La fiscalité est un autre sujet pour lequel la puissance publique s'est beaucoup impliquée, allant jusqu'à se confronter à la politique européenne en la matière. En effet, la Commission européenne a saisi la Cour de Justice de l'Union

¹ Ce chiffre a été réévalué par l'Institut à 6 millions en mai 2013.

² Cet acteur pourrait arriver sur le marché français d'ici quelque temps.

européenne à la suite de la procédure d'infraction ouverte le 3 juillet 2012 contre la France, qui applique depuis le 1^{er} janvier 2012 un taux réduit de TVA aux livres numériques (5,5% depuis le 1^{er} janvier 2013). Le Luxembourg est également concerné par cette procédure puisqu'il applique le taux réduit de 3% sur le livre numérique. Or, pour la France, il s'agit, à travers un ajustement de nature technique, de mettre fin à la discrimination fiscale entre livre imprimé et livre numérique, de pouvoir lutter contre le piratage en développant une offre attractive de livres numériques au bénéfice des consommateurs et de développer la lecture sous toutes ses formes.

Par ailleurs, le rapport de Pierre Lescure « Acte II de l'exception culturelle à l'ère du numérique » remis en mai 2013, a rappelé un certain nombre d'avancées du monde du livre comme l'adaptation du contrat d'édition, le projet de numérisation des œuvres indisponibles et la TVA à taux réduit pour le livre numérique. Dans le même temps, ce rapport a réaffirmé le principe d'un maintien de la valorisation de la création et de la médiation.

Aux États-Unis comme en Europe, les enquêtes pour entente sur les prix des livres numériques lancées par le Département de la Justice américain et la Commission européenne ont débouché sur des accords avec les éditeurs concernés en 2012, ces derniers ayant réaffirmé leur bonne foi à cette occasion.

Enfin, on peut souligner que les critiques sont de plus en plus nombreuses contre les pratiques d'optimisation fiscale de certains acteurs internationaux, amenant les gouvernements à regarder de plus près cet aspect du développement d'Internet qui dépasse le cadre du livre numérique.

L'édition numérique a trouvé sa place dans les pays anglo-saxons

Selon les statistiques publiées par AAP / BISG, le marché du livre numérique a connu une croissance significative aux États-Unis depuis 2011, de l'ordre de 45%, et représente aujourd'hui 20% du CA dit « trade »³. Cette croissance est essentiellement le fait de la fiction adulte, suivie du segment jeunesse / « young adult ». En 2012, les ventes d'e-books représentaient 3,04 milliards de dollars sur

15,05 milliards de dollars de ventes de livres trade (qui ont augmenté de 7%). Les ventes totales de livres aux États-Unis se sont élevées à 27 milliards de dollars.

En Angleterre, le numérique représente 12% du marché du livre contre 8% en 2011 et 5% en 2010 selon les chiffres publiés par l'association des éditeurs britanniques (UK PA) dans son rapport annuel. Les ventes d'e-books ont augmenté de 66% en 2012, représentant 411 millions de livres sterling sur un marché total de 3,3 milliards, en hausse pour ce dernier de 4%.

Au Canada, le rapport annuel publié par BookNet Canada indique que le marché du livre numérique se maintient à 15% du marché total pour l'année 2012.

Les sujets majeurs de la commission Numérique

La commission Numérique poursuit sa mission de veille et d'information aux adhérents du SNE, d'interface avec les institutions œuvrant au développement du livre numérique (ministère de la Culture, Centre national du livre, Labo de l'Édition, BnF) et d'instruction des dossiers transversaux en lien avec les autres groupes et commissions du SNE.

Le livre numérique en bibliothèque

La présence du livre numérique en bibliothèque figure parmi les préoccupations majeures des derniers mois. La commission Numérique a ainsi rencontré l'association Réseau Carel lors de sa création en juin 2012 et à nouveau en 2013 autour des recommandations de Carel pour le livre numérique en bibliothèque publique, dans une volonté mutuelle de coopération. Le SNE a également suivi attentivement l'étude confiée par le ministère de la Culture à l'IDATE concernant l'offre commerciale de livres numériques à destination des bibliothèques de lecture publique, qui a été rendue publique au Salon du livre 2013. Par ailleurs, la présence du livre numérique en bibliothèque a fait l'objet d'une table ronde lors des Assises du livre numérique de novembre 2012, qui a réuni différents acteurs de la chaîne du livre (éditeur, libraire, bibliothécaire) pour débattre de cette question.

³ Les données de l'AAP concernant le marché américain distinguent généralement le marché dit « trade » correspondant aux publications grand public des marchés scolaire, universitaire et professionnel.

Étude de l'IDATE sur l'offre commerciale de livres numériques à destination des bibliothèques de lecture publique

Les données de l'étude Idate établissent l'existence d'une corrélation importante et inverse entre le développement du marché du livre numérique et celui du prêt numérique en bibliothèque.

Plusieurs pistes sont proposées pour avancer vers le déploiement harmonieux du prêt de livres numériques en bibliothèque.

1. Subordonner l'attribution des aides à la numérisation à l'intégration des ouvrages numérisés dans des offres destinées aux bibliothèques
2. Définir des stratégies d'acquisition « livres numériques » plus précises de la part des bibliothèques
3. Réaliser des économies d'échelle au niveau territorial en évitant la multiplication des lancements de services de prêt numérique

par de trop petites bibliothèques, qui peuvent être desservies par un service de prêt numérique (éventuellement en marque blanche) développé par la bibliothèque départementale de prêt

4. Intégrer le livre numérique dans la question générale de la rénovation des SIGB des bibliothèques
5. Définir des modèles d'offres types entre bibliothèques et éditeurs
6. Clarifier les relations contractuelles entre plateformes et bibliothèques, ce qui implique notamment de poursuivre la clarification du statut juridique du livre numérique
7. Lancer des expérimentations sur des offres réelles

Les livres indisponibles

Ce projet visant à redonner accès, grâce à leur numérisation, aux œuvres indisponibles sous droits du patrimoine intellectuel français du XX^e siècle, a été suivi de près par la commission Numérique qui y a consacré une partie des Assises du livre numérique de novembre 2012. La publication par la BnF du registre des livres en réédition électronique, ReLIRE, le 21 mars 2013, a été accompagnée d'un courrier aux adhérents du SNE, leur expliquant les options qui s'offrent à eux à court terme (voir p. 38 et 39).

Ce projet d'exploitation numérique des livres indisponibles du XX^e siècle, à travers la loi du 1^{er} mars 2012, est une chance sans précédent, pour les auteurs et les éditeurs, de donner une seconde vie, grâce à la numérisation, à des œuvres qui n'étaient plus disponibles commercialement, tout en offrant ainsi aux lecteurs l'accès à ces œuvres.

La lutte contre le piratage

La prolifération de contenus illégaux et de fichiers piratés suscite l'inquiétude des éditeurs qui se trouvent démunis face à ce phénomène. Pour leur permettre d'être en mesure de prendre les décisions qui s'imposent, la commission Numérique a organisé plusieurs réunions et conférences pour faire le point sur le piratage, les moyens techniques de protection, l'environnement légal et juridique, etc. Une partie des Assises de novembre 2012 était ainsi consacrée à la question des DRM, afin d'en expliquer les leviers juridiques mais aussi techniques grâce à l'intervention d'un avocat, Maître Jean Martin, et d'un expert technique, par ailleurs consultant pour l'IDPF, Bill Rosenblatt. Enfin, après l'étude de plusieurs pistes au cours de l'année 2012, le SNE a décidé de présenter

à ses adhérents dans le courant de l'année 2013 deux solutions de lutte anti-piratage, auxquels les éditeurs auront la liberté de recourir (voir pages 43-44).

La commission Numérique a également répondu à l'appel à contribution lancé par l'IDPF en 2012 sur le projet « Lightweight Content Protection », une solution de DRM légère destinée à l'EPUB 3 envisagée par l'IDPF.

L'EPUB 3

Membre de l'IDPF depuis 2012, le SNE prône l'interopérabilité des formats et mène une action de promotion du format EPUB. Le groupe Normes & Standards de la commission Numérique joue un rôle important en la matière puisqu'il propose une fois par an des ateliers pédagogiques aux adhérents qui souhaitent se familiariser avec ce format et ses composantes (EPUB 3 reflowable, EPUB Fixed Layout, etc.). Ces ateliers sont des moments d'échanges privilégiés autour de démonstrations et d'études de cas concrets. La documentation établie à l'occasion de ces ateliers est disponible à tous en libre accès sur le site du SNE, afin de faire profiter la collectivité de cette action de veille et d'information technologique.

La commission Numérique a eu à cœur de renforcer les liens noués avec l'IDPF depuis plus d'un an. C'est ainsi que le SNE a invité l'IDPF à organiser son premier Forum de l'édition numérique à Paris dans le cadre du Salon du livre au mois de mars 2013. Cette journée, qui a réuni de nombreux professionnels (éditeurs, responsables numériques de maisons d'édition, développeurs, start-up, etc.), a été consacrée à l'apport de HTML 5 et d'EPUB 3 dans la création de contenus numériques, e-books et applications, faisant intervenir les plus grands experts internationaux comme Markus

Le livre numérique : mode d'emploi

Le groupe Normes & Standards de la commission Numérique a pour vocation d'accompagner les éditeurs dans les mutations technologiques, en faisant œuvre de pédagogie. Pour cela, le groupe travaille à un certain nombre de documents destinés à **aider les éditeurs** à mieux appréhender les formats de livres numériques, les formats d'échange de données, le vocabulaire technique utilisé, etc. Les **documents de référence** établis par le groupe et par les autres instances interprofessionnelles comme la Commission FEL Numérique de la CLIL (cf. p. 83) sont référencés sur le site du SNE (Page Dossiers et Enjeux > Numérique > Normes & Standards).

Par ailleurs, le groupe Normes & Standards organise également des **ateliers de restitution** de ses travaux dédiés aux normes, aux formats et aux standards qui émergent dans l'univers numérique. Ces ateliers de sensibilisation et d'échange sont le lieu pour s'informer sur la normalisation et suivre les évolutions techniques. En juin 2013, l'atelier a été consacré aux standards de l'EPUB 3, à travers une série de démonstrations de fichiers EPUB illustrant des standards comme HTML 5, CSS 3, SVG, Javascript, MathML, Media Overlays, etc. La question de l'accessibilité numérique a également été abordée puisque l'EPUB 3 intègre la norme Daisy et peut apporter beaucoup aux déficients visuels, à condition d'utiliser un certain nombre de bonnes pratiques détaillées pendant l'atelier.

Gylling, directeur technique de l'IDPF ou Daniel Weck, du consortium Daisy.

La réflexion et le partage d'information autour du livre numérique

La commission Numérique a pour vocation de favoriser les échanges et les réflexions sur le livre numérique, d'informer les professionnels sur les évolutions techniques et de proposer un panorama des principales innovations du secteur de l'édition. Pour cela, elle s'appuie sur les Assises du livre numérique qu'elle organise depuis 2008 et dont le succès ne se dément pas auprès des professionnels. Il s'agit pour la commission Numérique d'accompagner les professionnels confirmés aussi bien que néophytes en matière d'édition numérique, de manière à assurer sa mission d'information et de pédagogie (voir p. 92).

L'adaptation du contrat d'édition à l'ère du numérique

Dans le cadre de la mission menée par le professeur Pierre Sirinelli, les discussions entre le Conseil permanent des écrivains et le Syndicat national de l'édition ont abouti à un accord sur l'ensemble des dispositions du Code de la propriété intellectuelle qui régiront désormais le contrat d'édition et sur un code des usages qui viendra les préciser (voir pages 35 à 38). La commission Numérique, avec la commission Juridique, a participé à ce dossier majeur pour le secteur, cité en exemple dans le rapport remis par la mission Lescure en mai 2013, dans la mesure où le SNE et le CPE sont parvenus à un accord équilibré, répondant aux attentes des auteurs et permettant

d'envisager un développement plus serein de l'exploitation numérique des œuvres, dans un cadre contractuel stabilisé.

Conclusion

La matière numérique étant par essence mouvante et inépuisable, les sujets restent nombreux, qu'il s'agisse de la création de contenus innovants, de l'évolution des supports de lecture, de l'interopérabilité ou de la diversité culturelle sur Internet. Le SNE et la commission Numérique sont plus que jamais mobilisés afin de permettre à l'édition et à la chaîne du livre de s'inscrire pleinement dans l'univers numérique qui s'installe.

// Alban Cerisier

Président de la commission Numérique

// Virginie Clayssen

Vice - Présidente de la commission Numérique

// Patrick Gambache

Vice-Président de la commission Numérique

Les Assises du livre numérique

Le 22 mars 2013, le SNE a célébré la dixième édition des Assises du livre numérique, dans le cadre du Salon du livre de Paris. Il s'agissait d'un bilan des pratiques et des usages du livre numérique tels qu'ils se dessinent en 2013, soit cinq ans après les premières Assises en juillet 2008.

Cette manifestation, gratuite et ouverte à l'ensemble des professionnels, propose deux fois par an un tour d'horizon des opportunités, innovations et perspectives du numérique pour le secteur de l'édition, en présence d'intervenants internationaux. Les documents présentés lors des conférences, ainsi que les vidéos et synthèses écrites des tables rondes sont disponibles sur la page du site Internet du SNE dédiée aux Assises.



Assises du livre numérique - mars 2013

Table-ronde : La littérature de genre en numérique, avec Clément Bourgoïn, Stéphane Aznar, Patrick Gambache et Stéphane Marsan

© collectifenn2004@free.fr

Chaque édition des Assises accueille aujourd'hui 500 à 600 auditeurs (éditeurs, bibliothécaires, auteurs, juristes, consultants, programmeurs, professeurs, documentalistes) désireux d'être informés sur les évolutions en matière de livre numérique.



Assises du livre numérique - mars 2013 : Intervention de Bill McCoy, IDPF

© collectifenn2004@free.fr

Afin de témoigner de la vitalité du secteur, les Assises du livre numérique proposent depuis novembre 2012 des démonstrations de projets numériques innovants, à la façon « Pecha Kucha³ », qui ont connu un certain succès auprès du public. Le Pecha Kucha est un format de présentation qui a été adapté dans le cadre des Assises du livre numérique pour permettre aux intervenants de montrer leurs réalisations en cours dans le domaine de la production, la diffusion ou la promotion du livre numérique, sur tablettes le cas échéant.

³ Un « Pecha Kucha » (« le bruit de la conversation » en japonais) consiste en une session de présentations courtes et rapides, composées de 20 diapositives défilant à raison de 20 secondes chacune, soit 6 minutes 40 par présentation.

Baromètre SOFIA/SNE/SGDL sur les usages du livre numérique : des lecteurs de livres numériques de plus en plus nombreux qui lisent plus qu'avant, sans pour autant renoncer à leur consommation de livres imprimés

Les résultats de la troisième vague du Baromètre SOFIA/SNE/SGDL sur les usages du livre numérique en France ont été publiés lors des 10^e Assises du livre numérique du SNE, le vendredi 22 mars 2013. Ce baromètre semestriel a pour objectif d'observer les évolutions des usages du livre numérique, licites ou illicites, au regard, notamment, de ceux du livre imprimé. Auteurs et éditeurs, associés au sein de la SOFIA, souhaitent qu'il devienne un baromètre de référence pour le secteur du livre.

Cette enquête a été menée par OpinionWay, entre le 7 et le 20 février 2013, auprès d'un premier échantillon de 2009 personnes, représentatif de la population française, âgé de 15 ans et plus, et d'un second de 503 utilisateurs de livres numériques, constitué sur la base des résultats du premier échantillon.

Les résultats de cette nouvelle édition révèlent une situation relativement stable et cohérente avec une tendance à lire davantage depuis l'arrivée du livre numérique : **le lecteur de livres numériques lit plus de livres, mais ne dépense pas plus pour acheter des livres.**

Parmi les enseignements de ce baromètre, on peut retenir les points suivants :

Qui lit des livres numériques ?

1. La lecture de livres numériques a triplé en un an : 15 % de la population française âgée de 15 ans et plus déclare avoir déjà lu, en partie ou en totalité, un livre numérique contre 5 % il y a un an.

2. Les lecteurs de livres numériques sont de grands lecteurs de livres imprimés : 69 % des lecteurs de livres numériques déclarent avoir lu un livre imprimé pour la dernière fois il y a moins d'un mois, 22 % lisent 20 livres imprimés et plus par an. Ils sont respectivement 41 % et 14 % chez les non lecteurs de livres numériques. Ces résultats confirment que le livre numérique correspond aujourd'hui largement à une pratique nouvelle de lecteurs confirmés.

3. En un an le taux d'équipement des lecteurs de livres numériques en tablette s'est multiplié : 42 % d'entre eux possèdent une tablette, soit près de deux fois plus

qu'en mars 2012 (23 %). Et 18 % envisagent d'en acquérir une dans les six prochains mois. Quant à la liseuse, la proportion augmente légèrement avec 20 % des lecteurs de livres numériques qui en possèdent une (vs 16 % en septembre 2012).

4. La possession d'une tablette numérique ou d'une liseuse est un facteur déterminant pour l'usage de livres numériques : 42 % des lecteurs de livres numériques possèdent une tablette et 20 % une liseuse, quand seuls 17 % et 3 % des non lecteurs de livre numérique en possèdent. Liseuses et tablettes sont alors exclusivement ou fréquemment utilisées pour la lecture de livres numériques. Les autres supports utilisés sont l'ordinateur portable, l'ordinateur fixe et le smartphone.

Quelles sont les pratiques de lecture des lecteurs numériques ?

1. Les Français passent en moyenne une heure par jour à lire des textes numériques (hors sms et emails) : 57 mn en moyenne par jour pour l'ensemble de la population française, 71 mn pour les lecteurs de livres numériques.

2. Les lecteurs de livres numériques sont de plus en plus nombreux à estimer lire davantage depuis qu'ils lisent des livres numériques : 27 % (vs 22 % en septembre 2012) ont accru le volume global de leurs lectures contre 16 % qui lisent moins qu'auparavant. En dépit de cette consommation plus importante de livres, les lecteurs de livres numériques sont de plus en plus nombreux à voir leur budget livre inchangé : 65 % dépensent autant qu'avant (vs 60 % en septembre 2012).

3. 53 %, soit plus de la moitié des lecteurs de livres numériques déclarent lire, en règle générale, l'intégralité des livres numériques qu'ils possèdent.

4. La littérature est la catégorie la plus lue (66 %) et la plus achetée (60 %) par les lecteurs de livres numériques. Parmi les autres catégories les plus lues, on trouve : les essais (30 %), les beaux livres (27 %), la BD (24 %), les livres techniques (23 %), les dictionnaires (20 %), les ouvrages d'enseignement scolaire (19 %) et les ouvrages de sciences humaines et sociales (18 %).

Quels sont les comportements d'achat et les motivations des lecteurs de livres numériques ?

1. 74 % des lecteurs de livres numériques ont déjà acheté des livres numériques. En premier lieu ce sont les facilités de stockage et de transport ainsi que le prix qui motivent l'achat d'un livre numérique. La force de l'habitude et l'amour des livres papier ainsi que le confort de lecture sont, à l'inverse, les principaux facteurs d'achat du livre imprimé. Le plaisir d'offrir, la qualité et la variété du choix sont également des arguments encore largement avancés en faveur du livre imprimé.

2. Le paiement à l'acte reste privilégié par les lecteurs de livres numériques (63%), devant le prêt numérique (21 %), l'abonnement (7 %) ou la location (7 %).

3. L'acquisition de livres numériques se fait principalement sur les sites d'opérateurs internet (39% des lecteurs de livres numériques y ont recours) ou de grandes surfaces spécialisées (24 %) et sur les sites internet des libraires (18 %) mais aussi plus directement, et c'est une pratique en hausse, via une recherche directe sur les moteurs de recherche (21 %, +4 points). À noter que les lecteurs de livres numériques acquièrent certains de ces livres directement sur des sites d'éditeurs (10 % d'entre eux) et sur des sites d'auteurs (7 %).

Par rapport à mars 2012, les sites d'opérateurs internet restent largement dominants, les sites de grandes surfaces spécialisées ont baissé (passant de 30 % à 24 %) et les sites d'éditeurs ont légèrement augmenté (passant de 8 % à 10 %).

4. Ce troisième baromètre indique que 55 % des lecteurs de livres numériques ont acquis la plupart de leurs livres en payant, contre 44 % gratuitement, l'écart se réduisant légèrement entre ces deux modes d'acquisition. À noter que la moitié des achats payants de livres numériques se situe entre 4 € et 15 € par livre.

5. Le recours à une offre illégale de livres numériques reste faible par rapport aux autres industries culturelles, quoique notable : près de 15% des lecteurs de livres numériques déclarent avoir déjà eu recours à une offre illégale, soit environ 2% de la population française âgée de 15 ans et plus. Parmi les 72% de lecteurs n'ayant jamais eu recours à l'offre illégale, 54% justifient ce choix par le respect du droit d'auteur.

Quelles sont les tendances ?

1. La proportion de personnes interrogées qui n'envisagent pas de lire un livre numérique a nettement diminué : 75 % contre 90 %, il y a un an.

2. 44 % des lecteurs de livres numériques estiment que, dans les années à venir, leur usage des livres numériques va augmenter ; une proportion équivalente pense que leur usage des livres numériques restera stable (43 %).

3. Concernant les attentes spontanées quant à l'évolution du livre numérique, 27 % des lecteurs de livres numériques indiquent souhaiter que les prix soient plus accessibles, 14 % souhaitent une offre plus variée. 36 % ne savent pas et 13 % n'ont aucune attente : ce sont là des proportions caractéristiques d'un marché de l'offre.

En conclusion de cette troisième édition du baromètre, la SOFIA, le SNE et la SGDL constatent une évolution significative, en un an, du nombre de lecteurs de livres numériques, parallèlement à la variation du taux d'équipement. En revanche, les usages du livre imprimé apparaissent stables par rapport aux enquêtes précédentes. Ces résultats traduisent un fort attachement des lecteurs au livre imprimé. Il apparaît que la lecture de livres numériques, majoritairement licite et payante, est toujours une pratique de lecture complémentaire à celle du livre imprimé.



Assises du livre numérique
Présentation du Baromètre SOFIA /SNE /SGDL
mars 2013
© collectifenn2004@free.fr

Mouvement «Open Access» : état des lieux

*L*a pression de la Commission européenne et de plusieurs Etats membres pour réduire les délais d'accès gratuit aux publications scientifiques (6 mois maximum pour le STM, 12 mois pour les SHS) met en grave danger les modèles économiques des éditeurs qui commercialisent les licences d'accès des bouquets de revues (et de livres) aux bibliothèques universitaires.

Depuis plusieurs années, le mouvement «open access» milite pour la mise en accès libre des publications résultant de recherches financées par des fonds publics. Face à l'augmentation des tarifs des abonnements aux bases de données d'articles scientifiques qui mobilisent la majorité des budgets des bibliothèques universitaires et aux budgets insuffisants de ces dernières, on a notamment pu assister l'an dernier au lancement de pétitions appelant au boycott des éditeurs scientifiques internationaux les plus importants.

Le libre accès peut se décliner sous deux formes principales :

- Le «gold open access» désigne un modèle de diffusion de l'information scientifique et technique dans lequel les revues et ouvrages scientifiques sont librement accessibles en ligne dès leur publication, et où les coûts d'évaluation et d'édition ont été acquittés par le chercheur publiant ou son institution de rattachement.

- Le «green open access» désigne un modèle de diffusion de l'information scientifique et technique dans lequel les chercheurs déposent dans des archives ouvertes la version soumise ou validée de leurs articles publiés dans des revues scientifiques, après un «embargo» de durée variable (un à cinq ans).

Au niveau européen, cette pression s'est accélérée depuis que la Commission Européenne a recommandé en juillet dernier aux États membres de prévoir la diffusion en libre accès des publications (sans distinguer les revues ou les livres) issues de la recherche financée par des fonds publics, dans les meilleurs délais, de préférence immédiatement et, dans tous les cas, au plus tard 6 à 12 mois après leur publication selon les disciplines. Ainsi le Royaume-Uni par exemple s'est plutôt prononcé en faveur du système «Gold».

En France, le groupe de travail «open access» du Groupement Français des Industries de l'Information (GFII) constitue un lieu d'échange

très satisfaisant sur le sujet entre les éditeurs, dont plusieurs adhérents du SNE, et les instituts de recherche. Mais l'«open access» n'a toujours pas fait l'objet de consultations avec les pouvoirs publics, alors qu'un groupe de travail stratégique sur l'édition scientifique avait été créé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) et le SNE dans ce but il y a près de trois ans. C'est cette demande de concertation qu'a portée le SNE dans un communiqué de presse du 18 janvier 2013.

Lors des Journées «open access» organisées les 24-25 janvier 2013 par le consortium Couperin, Geneviève Fioraso a fait passer des messages forts, mais relativement équilibrés. Afin de mettre en œuvre l'accès de tous à l'IST (Information scientifique et technique), elle a en effet prôné le déploiement de modèles économiques équilibrés qui préservent la propriété intellectuelle.

Elle a comparé les situations dans différents pays et souligné le retard français en matière de mise en œuvre de l'«open access». Elle a annoncé son soutien aux archives ouvertes, via la plateforme de dépôt HAL dont le protocole vient d'être renouvelé avec une nouvelle gouvernance, un renforcement de l'auto-archivage et la généralisation de l'«open access green» à l'ensemble des publications.

Elle a présenté un programme portant sur 7 actions dans le cadre de la Bibliothèque Scientifique Numérique (BSN), dont 4 concernent plus particulièrement les éditeurs :

1. Sur l'«open access green» pour les revues scientifiques et non celles de débat : concertation avec les éditeurs sur la durée des embargos selon les disciplines scientifiques ;
2. Sur l'«open access gold» : accompagner le «gold» en ce qui concerne les communautés faisant ce choix, en négociant les licences et en contrôlant les coûts ;

3. Sur la 3^e voie dite « Freemium » : étudier le financement de l' « open access » à travers des modèles hybrides, gratuits pour les auteurs et les lecteurs, consistant à faire payer des services à valeur ajoutée.
 4. Optimiser la plateforme d'archives ouvertes du CNRS (HAL) en incitant plus fortement les chercheurs à déposer leurs articles ;
 5. Proposer un modèle de publication conforme au droit d'auteur ;
 6. Réfléchir au rôle des publications dans l'évaluation ;
 7. Initier des travaux avec les éditeurs nationaux sur la diffusion internationale à travers des aides à la traduction et aux co-éditions.
- C'est dans ce contexte que le groupe de travail du GFII poursuit ses travaux.

// Catherine Blache
SNE

Libre accès et financement des revues universitaires et scientifiques – Extraits du communiqué du SNE du 18.01.2013

Quel financement pour les revues universitaires et scientifiques ?

[...]Les éditeurs universitaires et scientifiques souhaitent alerter le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que la Conférence des présidents d'universités sur les conditions de transposition éventuelle en droit français de [la recommandation de la Commission européenne de juillet 2012]. Si l'on n'y prend garde, elles pourraient être de nature à déstabiliser gravement le modèle économique actuel de l'édition scientifique, tout en ne proposant aucun modèle alternatif garantissant la pérennité des revues scientifiques.

Pouvoir identifier quelle est, dans les différentes disciplines, la durée d'exploitation minimale à même de garantir la viabilité des revues scientifiques est, par exemple, crucial. Sur le site Cairn.info, spécialisé en sciences humaines et sociales (quelque 350 revues), 80 % des consultations d'articles enregistrées au sein des institutions de recherche portent sur des articles publiés il y a plus d'un an. L'exploitation de ces revues ne peut donc être pensée que dans la durée. Pour cette raison, les articles restent en moyenne en accès payant trois à quatre ans après leur publication et ne basculent qu'ensuite en accès gratuit. Les revues de sciences « dures » sont sans doute dans un cas de figure un peu différent, et pourraient supporter des délais de mise en accès libre plus courts. Cependant, elles obéissent fondamentalement à la même problématique : il importe que les coûts liés aux différentes activités d'édition et de promotion des textes scientifiques puissent s'appuyer sur un modèle économique viable.

L'enjeu dépasse donc celui de la pérennité d'un secteur économique particulièrement innovant et pionnier de l'édition numérique. Il concerne aussi la viabilité de tout l'écosystème de la diffusion de l'information scientifique et technique.

C'est pourquoi le SNE invite les pouvoirs publics à entreprendre les études d'impact nécessaires et à mettre en place au plus vite un véritable dialogue avec les éditeurs, les bibliothécaires et les communautés scientifiques, portant sur les politiques publiques en matière de libre accès. Cette concertation – dont le principe est d'ailleurs explicitement prévu dans le texte de la recommandation de la Commission européenne – devrait notamment porter sur les délais à prévoir avant la mise en libre accès des publications scientifiques ou sur les modèles alternatifs de financement à mettre en place.

Le SNE recommande également aux pouvoirs publics de prendre en considération les autres éléments de nature à favoriser la diffusion de l'information scientifique et technique, tels que l'insuffisance des budgets d'acquisition des bibliothèques universitaires, le taux de TVA réduit pour les publications en ligne et l'accès ouvert aux données brutes de la recherche.

Les ressources pédagogiques et la tentation du numérique gratuit

• Discussions avec la Commission européenne

En août 2012, la Direction Générale Education et Culture (DG EAC) de la Commission européenne a lancé une consultation sur les ressources éducatives libres (REL). La Commission proposait de mettre en place un cadre juridique européen clair pour ces ressources, qu'il s'agisse d'amender le droit d'auteur, de favoriser les accords contractuels ou même d'instaurer l'open access, c'est à dire une obligation de mise à disposition des versions numériques des manuels, après un certain délai.

- La FEE a organisé un débat entre les éditeurs et la DG EAC le 6 novembre, auquel a participé Catherine Lucet (Nathan).

- La FEE et le SNE ont envoyé leurs contributions en novembre, en insistant sur :

- l'intégration des technologies de l'information et la priorité donnée à la qualité et la diversité dans les contenus pédagogiques des éditeurs,

- la complémentarité entre ces dernières et les REL,

- l'intérêt de travailler à l'indexation des REL et d'étudier l'impact pédagogique de leur utilisation à l'aide d'une étude d'envergure, menée à l'échelon européen.

Grâce à ces échanges, la DG EAC n'envisage plus de proposer la mise à disposition gratuite des ressources pédagogiques après un certain délai. Cependant, elle continue de s'interroger une éventuelle réouverture du débat sur les exceptions de la directive Droit d'auteur de 2001, afin d'élargir l'exception pédagogique.

Le 17 avril 2013, la DG EAC a publié sa feuille de route sur « ouvrir l'éducation » qui avance notamment les idées suivantes :

- Changer le modèle traditionnel de la production de livres scolaires qui se base sur une intervention et un financement forts de la part de l'Etat, afin de réduire les dépenses publiques ;

- Présentation du droit d'auteur comme un obstacle au développement de méthodes d'enseignement innovantes basées sur le partage, les enseignants étant incertains quant à ce qu'ils ont le droit de faire ; nécessité de mettre en place des outils techniques indiquant quels actes sont permis par rapport à un document protégé ;

- Promotion du libre accès des contenus éducatifs financés sur des fonds publics ;

- Soutien au développement de cadres de qualité pour les ressources pédagogiques libres.

Le SNE et la FEE poursuivent un dialogue constructif avec la Commission sur ces questions.

• Débat international mené par l'UIE

Le Forum des éditeurs scolaires de l'UIE a fait son entrée dans le débat international sur les ressources éducatives libres et la migration numérique.

L'UIE a organisé sa première conférence internationale sur l'éducation en collaboration avec la foire du livre de Londres le 17 avril 2013. Intitulé « Qu'est-ce qui marche ? Politiques, ressources et technologies pour la réussite pédagogique internationale », cet événement a été salué par tous. Le programme rassemblait 15 intervenants de haut niveau.

150 participants de 24 pays ont écouté les représentants de la Banque mondiale, de l'OCDE, de l'UNESCO et de la Commission européenne, ainsi que des éditeurs, des décideurs, des chercheurs de pointe qui réfléchissent à la meilleure façon de fournir différents types d'informations dans une salle de classe pour un effet maximum, et des enseignants qui décrivent le type de ressources dont ils ont le plus besoin.

L'éducation est un enjeu stratégique pour tous les gouvernements et le vif succès rencontré par cette conférence a encouragé l'UIE à organiser une deuxième conférence internationale sur l'éducation en 2014.

Le débat sur les Ressources éducatives libres a de nombreux aspects internationaux. En juin 2012, l'UNESCO a publié une déclaration internationale encourageant les décideurs politiques à adopter les ressources éducatives libres. En soi, l'UIE ne s'oppose pas aux ressources éducatives libres, mais elle encourage les décideurs à étudier les expériences passées et à identifier les domaines où les ressources éducatives libres sont pertinentes. De manière générale, il est de très courte vue de remplacer les marchés de l'édition compétitifs qui fonctionnent par un système de ressources « libres » non durable.

Dans le passé, le Forum des éditeurs scolaires a également abordé des questions telles que les métadonnées pédagogiques et l'élaboration de normes, comparé et échangé des informations sur les portails éducatifs et identifié les moyens d'aborder la discussion avec les décideurs politiques.

Le Forum des éditeurs scolaires compte deux délégués par pays. Le SNE est représenté par Catherine Lucet et Pascale Gélébart.

// Catherine Blache
SNE

// Jens Bammel
UIE



L'ÉDITION SCOLAIRE

//99 2012/2013 : de la concertation nationale à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école, une année très numérique

//99 Constats et propositions pour la concertation nationale

//102 La loi pour la refondation de l'école

//103 La filière industrielle du numérique éducatif se structure

//104 Égalité, diversité et manuels scolaires

//105 2012/2013 : vers la fin des réformes de programmes dans le secondaire

2012/2013 : de la concertation nationale à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école, une année très numérique

L'Été 2012 a été marqué par la mise en place par le ministre de l'Éducation nationale d'une grande Concertation nationale, rassemblant tous les professionnels de la sphère éducative au sein de nombreux ateliers. Partenaires naturels de l'Éducation nationale depuis de nombreuses décennies, et forts de leur expérience en matière de déploiement de ressources numériques éducatives, les éditeurs scolaires ont largement contribué à ces travaux : ils ont formulé plusieurs propositions pour défendre la place et le rôle des supports pédagogiques de qualité et garantir ainsi à tous les élèves une équité d'accès à l'éducation et au numérique sur l'ensemble des territoires.

En parallèle de ces travaux, les éditeurs constatent une augmentation désormais régulière des usages des manuels numériques (du primaire au lycée) corrélée à la maîtrise croissante de ces ressources innovantes par les professeurs, qui en apprécient la souplesse, l'interactivité et les possibilités de personnalisation qui en démultiplient les potentialités pédagogiques.

Enfin, durant les 6 premiers mois de l'année 2013, les éditeurs scolaires ont suivi avec attention les premières étapes du projet de loi pour la Refondation de l'école ainsi que les débats qui ont accompagné l'élaboration du texte de cette loi, au Parlement. Parmi les objectifs de cette loi figurent l'inclusion des œuvres réalisées pour une édition numérique de l'écrit dans le cadre de l'exception pédagogique et la création d'un service public du numérique éducatif sur lesquels les éditeurs sont particulièrement vigilants.

Constats et propositions pour la concertation nationale

LES ÉDITEURS, EXPERTS PÉDAGOGIQUES ET PARTENAIRES AU LONG COURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

L'édition scolaire contribue fortement à mettre en œuvre les évolutions pédagogiques et expliciter les savoirs exigés par l'institution au travers des programmes officiels. Intégrant les innovations issues de la recherche en ingénierie pédagogique (sciences cognitives, intelligence artificielle, analyse d'erreurs...), elle fait bénéficier les enseignants des avancées en matière de recherche pédagogique, cognitive, scientifique, numérique et propose des outils d'intermédiation de plus en plus performants

entre l'école et l'université. En 2012, de nombreux rapports de l'Inspection générale ont souligné **le rôle essentiel du manuel scolaire**. Objet culturel autant que pédagogique, premier architecte des savoirs, le livre scolaire – sous toutes ses formes – contribue à forger un socle de connaissances partagées par tous. Multimédias depuis plus d'une décennie, les manuels numériques constituent un outil reconnu de la transition vers de nouveaux usages pédagogiques et de nouvelles formes d'enseignement.

Les éditeurs scolaires ont donc été invités à participer à deux des trois ateliers de la Concertation nationale.

¹ Etude Savoir Livre/
Opinion Way 2012 à
consulter sur le site
www.savoirlivre.com

² *Etude Savoir Livre/ Opinion Way 2012 à consulter sur le site www.savoirlivre.com*

³ « En histoire et géographie, le rapport aux contenus et aux connaissances structurées est moins net qu'en sciences, probablement à cause de l'empilement non hiérarchisé de photocopies sans intérêt ou de mauvaise qualité » « Dans les cahiers d'élèves nous trouvons, bien évidemment, des documents papier (tableaux, schémas) parmi lesquels les photocopies de manuels occupent, tant en sciences expérimentales et technologie qu'en histoire et géographie, une place excessive ».

Rapport n°2005-112 de l'Inspection Générale

LA RÉUSSITE SCOLAIRE POUR TOUS, LA PRIORITÉ À L'ÉCOLE PRIMAIRE

► Lutter contre les conséquences néfastes d'un sous-équipement structurel en ressources conformes aux programmes

En 2012, à l'école primaire, 10% des élèves n'ont aucun manuel de lecture et/ou de mathématiques¹.

40% des enfants n'utilisent aucun manuel d'histoire de géographie ou de sciences, et seulement 12% des manuels présents sont conformes aux programmes en vigueur dans ces 3 disciplines: près de 9 élèves sur 10 ne bénéficient donc toujours pas d'outils propres à mettre en œuvre la dernière réforme² dans ces disciplines.

Cette absence de supports conformes conduit à un « **zapping** » pédagogique ainsi qu'à un accroissement toujours plus important des photocopies, dont les conséquences néfastes tant en termes pédagogiques, comme le soulignent différents rapports de l'Inspection Générale³, qu'environnementaux et économiques sont largement sous-estimées.

En effet, chaque année, ces « reproductions » éphémères d'outils éprouvés représentent l'équivalent budgétaire de 4 millions de livres scolaires (ou d'un livre par élève et par an, pour les 5 niveaux, du CP au CM2).

Cette situation aggrave les inégalités pour les enfants évoluant dans un environnement déjà défavorisé, car ce sont les premiers à pâtir de l'absence au quotidien de supports de savoir structurés.

Conscients du rôle crucial de l'école élémentaire, les familles souhaitent également s'impliquer: 85% des parents se disent prêts à contribuer, sous condition de ressources, à l'acquisition de ressources pédagogiques conformes aux programmes si leur commune ne dispose pas des moyens suffisants.

► Les propositions des éditeurs

- Imposer un équipement minimal équitable et de qualité, un « cartable essentiel du XXI^e siècle » de livres scolaires et de ressources numériques, en incitant localement à des arbitrages (réaffecter les budgets liés aux photocopies, par exemple) pour son financement.
- Instaurer un fonds de péréquation entre les communes afin d'assurer une équité d'accès

aux manuels scolaires (imprimés et numériques) et plus largement aux ressources pédagogiques de qualité.

UNE GRANDE AMBITION POUR LE NUMÉRIQUE

► Le rôle-clé des éditeurs en matière d'innovation pédagogique

Les éditeurs adaptent en temps réel les outils numériques qu'ils développent à la diversité technique des environnements technologiques actuels, ainsi qu'aux usages pédagogiques des professeurs qu'ils contribuent à former dans ce domaine. Ils repèrent et expérimentent des pratiques pédagogiques émergentes, contribuant à prendre en charge l'hétérogénéité croissante des élèves au sein des classes.

Leur savoir-faire en matière de diffusion permet de démultiplier rapidement et efficacement toutes ces innovations pédagogiques. Ce processus dynamique transforme les supports d'enseignement en banques de ressources et d'activités interactives, indexées, structurées, qualifiées et **légalement disponibles**, à la fois communes à tous mais aussi fortement personnalisables pour tenir compte de la diversité des pratiques de classe.

Stimulée par la concurrence, cette dynamique de progrès nécessite un environnement juridique stable et respectueux de la propriété intellectuelle afin de maintenir une offre de ressources numériques de qualité.

► Le nécessaire accompagnement des enseignants dans leur développement professionnel numérique

L'efficacité du numérique en matière de personnalisation et d'interactivité modifie les pratiques pédagogiques. Néanmoins, les pratiques innovantes peinent à émerger du fait de la faible prise en compte dans la formation des enseignants de la conduite du changement que représente l'usage du numérique dans l'acte pédagogique.

Dans ce contexte, les manuels numériques sont les clés d'une évolution harmonieuse vers les usages pédagogiques des nouvelles technologies: leur dernière génération ajoute aux qualités intrinsèques des manuels de nouvelles possibilités de personnalisation et de partage, qui en font des vecteurs efficaces de nouvelles méthodes d'enseignement et de propagation d'usages novateurs.

► Faire confiance aux professeurs pour le choix des ressources pédagogiques

Les enseignants sont des professionnels qualifiés et formés : de ce fait, le choix des ressources pédagogiques mises en œuvre au sein de leurs classes leur revient. Cette **liberté de choix** doit s'accompagner d'actions de formation continue en matière de nouveaux usages liés à de nouvelles méthodes ou de nouveaux supports d'enseignement. Elle a pour corollaire la **liberté éditoriale** des éditeurs qui exercent un **rôle d'appui de l'institution en termes de formation des enseignants**, et notamment en matière de formation « au long cours ». La généralisation des usages du numérique passe par une appropriation des outils et ressources par ceux qui ont la charge de les mettre en œuvre. La réaffirmation de la **responsabilité de l'enseignant dans le choix des ressources et de sa liberté pédagogique** est l'une des conditions de revalorisation de la formation et du métier de professeur dans une école numérique.

► La nécessité d'un système ouvert de diffusion-distribution des ressources numériques

Les questions liées aux dispositifs de diffusion et de distribution des ressources numériques, et aux normes de description (métadonnées) doivent conduire en priorité à résoudre les problèmes d'interopérabilité. En effet, l'**interopérabilité** est l'une des clés de l'avenir numérique de l'école : elle offrira une mutualisation optimale des innovations les plus performantes.

L'hétérogénéité des équipements et des ressources ne devrait toutefois pas être un frein à la créativité des nouvelles ressources proposées ni à l'émergence de nouveaux modèles économiques et d'innovation.

► Une équité territoriale à réinventer pour le numérique

Un enseignement public performant se doit d'assurer une égalité d'accès pour tous les élèves et les enseignants à des ressources pédagogiques de qualité. Garantie d'une école de qualité, les investissements sur les ressources sont des leviers d'équité territoriale : ils empêchent à terme le creusement des inégalités entre différents territoires, mais aussi entre secteur public et secteur privé, permettant une saine poursuite des investissements de part et d'autre. En tentant d'accréditer l'idée que les

ressources libres « gratuites » permettraient à elles seules de résoudre le problème de l'acquisition de ressources numériques, le discours de paupérisation actuel contribue à accentuer les risques d'inégalités entre ceux qui peuvent acquérir des ressources à haute valeur ajoutée et les autres (pour mémoire, 2,2 milliards d'euros sont dépensés chaque année en cours particuliers en France⁴.)

► Les propositions des éditeurs

- S'appuyer sur l'expertise des éditeurs pour **accélérer la formation des enseignants** aux usages collectifs - ou individuels - des ressources numériques, notamment au sein des ESPE.
- Mettre en place une plateforme académique d'échanges de bonnes pratiques sur les projets pédagogiques numériques au sein d'un **Observatoire national des usages**.
- Laisser aux équipes enseignantes des établissements scolaires la **liberté** d'utiliser l'ensemble de leur dotation de crédits pédagogiques - quelle qu'en soit la source - pour acquérir les ressources (imprimées et numériques) les mieux à même de les aider à faire réussir leurs élèves.

DÉFINIR UN CADRE JURIDIQUE CLAIR

► Une clarification des règles de concurrence entre secteurs public et privé essentielle au développement d'une filière éducative numérique à la Française

Sans peser sur les comptes publics, l'édition privée investit fortement dans un secteur émergent où les risques sont élevés. Alors que les éditeurs scolaires contribuent massivement à la diffusion des usages du numérique, ils se trouvent paradoxalement de plus en plus fréquemment confrontés à la concurrence de ressources numériques éducatives gratuites, ou vendues à perte par des établissements publics. Ils n'ont pas accès non plus - au travers de tarifs équitables - aux ressources brutes dont les droits sont libérés ou acquis par l'Éducation nationale. **L'essor d'une filière industrielle française d'ingénierie éducative performante** nécessite la **clarification du cadre juridique** actuel afin de permettre à l'édition privée de poursuivre ses investissements avec de la visibilité. Ceci implique de :

- 1 - Clarifier le périmètre d'intervention du ministère de l'Éducation nationale, dans le respect des règles européennes⁵ ;

⁴ Note d'analyse du département opinion du CSA - « Les enjeux de l'Éducation pour le nouveau quinquennat » - sept 2012

⁵ L'article 87 (1) du traité de la Communauté européenne interdit toute subvention d'État à des ressources publiques (ou d'État) qui créeraient des distorsions de concurrence ou menaceraient les conditions de concurrence.

⁶ Circulaire du 20 mars 1998 relative à l'activité éditoriale des administrations et des établissements publics de l'État, et Circulaire du 9 décembre 1999 relative à l'institution d'un médiateur de l'édition publique - Circulaire du 29 mars 2012 relative à l'efficacité des activités de publication de l'État.

⁶ *Circulaire du 20 mars 1998 relative à l'activité éditoriale des administrations et des établissements publics de l'État, et Circulaire du 9 décembre 1999 relative à l'institution d'un médiateur de l'édition publique - Circulaire du 29 mars 2012 relative à l'efficacité des activités de publication de l'État.*

2 - Garantir un accès aux ressources publiques aux mêmes conditions pour tous les acteurs de l'éducation, qu'ils soient publics ou privés ;

3 - Effectuer une tarification « certifiée sincère » des offres publiques de contenus (en répercutant tous les coûts de création dans le tarif facturé à l'utilisateur final). La mise en place de la comptabilité analytique dans les établissements publics ayant une activité éditoriale permettrait d'atteindre cet objectif (circulaires du 9 décembre 1999 et du 29 mars 2012⁶).



À l'occasion de sa visite du Salon du Livre, Vincent Peillon s'entretient avec Michel Serres sur le stand de la Présidente du Groupe Éducation.

© DR

► Propriété intellectuelle et exception pédagogique

Au-delà de la reconnaissance de la valeur de la création intellectuelle, qu'il est nécessaire de transmettre aux générations futures (dans le cadre des rapports de force de l'économie mondiale), la défense du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle constituent les pierres angulaires d'une création vigoureuse et de qualité. Les nouveaux usages numériques imposent une **réflexion concertée** avec les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale sur les conditions d'usage d'extraits d'œuvres protégées dans le cadre de l'exception pédagogique, afin de préserver la diversité de l'offre pédagogique de la sphère éducative et la spécificité culturelle française. Les conclusions de la mission Lescure constituent à ce titre des pistes à examiner.

► Les propositions des éditeurs

- **Réviser la circulaire du 12 mars 2012** (circulaire COEPIA) en étendant au secteur du numérique gratuit (et public) les recommandations édictées pour l'imprimé marchand.
- Faire de la **valeur de la création intellectuelle** un enjeu d'éducation auprès des élèves afin de maintenir la place de la France et plus largement celle de l'Europe dans l'économie mondiale.

La loi pour la refondation de l'école

L'examen du projet de loi pour la refondation de l'école s'achève au Parlement, au moment où cette plaquette est sous presse. À l'issue des travaux de la concertation pour l'école et de la feuille de route tracée par le Gouvernement lors de la journée du 13 décembre 2012 « Faire entre l'École dans l'ère du numérique », l'une des mesures clés du projet de loi pour la refondation de l'école vise à généraliser les usages du numérique éducatif en créant un service public du numérique éducatif. L'objectif est de mettre en place une éducation au numérique, de développer des ressources et services pédagogiques numériques, de former les personnels de l'éducation au et par le numérique, et d'accompagner le

développement des usages pour un ancrage pérenne du numérique à l'école.

Cette stratégie, affirmée dans le projet de loi, sera mise en œuvre en collaboration avec l'ensemble des représentants de la communauté éducative et des partenaires publics et privés, au niveau national comme local (enseignants, personnels d'encadrement, collectivités territoriales, éditeurs, industriels, etc.). La création de ce service public s'accompagne d'une évolution de certains usages liés à l'exception pédagogique : ce sujet a fait l'objet d'échanges constructifs avec le Ministre de l'Éducation, lors de sa visite au Salon du livre.

La filière industrielle du numérique éducatif se structure

Le 18 octobre 2012, 26 acteurs de l'industrie du numérique dans l'éducation et la formation en France se sont réunis pour constituer l'**Association Française des Industriels du Numérique de l'Éducation et de la Formation** (AFINEF) : le groupe Éducation du SNE figure au nombre de ses membres fondateurs. Cette naissance a été officialisée lors du Salon Educative, en novembre 2012.

LES MISSIONS DE L'AFINEF

L'AFINEF a pour mission la valorisation, la promotion et le développement économique de la filière numérique de l'éducation et de la formation professionnelle continue en France et à l'international. Elle a également pour objectif de rassembler de façon large, de fédérer et de structurer l'ensemble des entreprises de la filière afin d'assurer l'interface de la profession avec les autres acteurs présents sur ces secteurs (ministères, collectivités territoriales, partenaires sociaux, OPCA, associations et fédérations d'acteurs de l'enseignement, instances européennes, autres associations professionnelles et internationales...). Enfin, l'AFINEF ambitionne de développer une puissante industrie numérique éducative « à la française », au travers d'une démarche collective d'innovation technologique, économique, sociale et pédagogique.

LES MEMBRES FONDATEURS DE L'AFINEFS

L'AFINEF rassemble un ensemble d'industriels du numérique représentatifs du dynamisme du secteur de l'éducation et de la formation en France. Rassemblant, sous l'égide du pôle de compétitivité CAP DIGITAL, PME, start-ups, grands groupes et associations, les 26 membres fondateurs, témoignent de la diversité des acteurs du secteur : 4n Media Group, Alterway, Educaweb, elnstruction, Encyclopaedia Universalis, GEDEM, GIE lesite.tv, llobjects, ltop Education, Jeulin, Kosmos, KTM Advance, Logica (intégré à CGI), Microsoft, Milliweb, myBlee, PM Conseil, Promethean, Simple IT, SNE (Groupe Education), TELLMEMORE, Texas Instruments, Tralalère,

Unowhy, Viforma, WebServices Pour l'Éducation.

LES ASSISES DE L'AFINEF LE 3 AVRIL 2012

À l'issue de deux mois de concertation entre les industriels du secteur membres de l'AFINEF, 25 propositions ont été élaborées, selon 4 axes de réflexion :

1 - répondre aux **enjeux sociétaux** (développer les compétences numériques des élèves, former les enseignants, mettre en place des modalités performantes de e-formation, ...);

2 - **structurer la filière** (clarifier les conditions de concurrence entre le secteur public et le privé, promouvoir des normes d'interopérabilité, ...);

3 - **développer la filière** (développer le pilotage des projets pédagogiques innovants, ...)

4 - favoriser le **développement à l'international** (valoriser le savoir-faire français en matière d'ingénierie éducative et de formation).

Ces propositions ont été exposées le 3 avril, en présence de représentants du ministère de l'Éducation, de la Caisse des Dépôts, et des collectivités territoriales.

UNE MISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE INDUSTRIELLE DU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

À l'initiative conjointe des ministères de l'Éducation nationale et de l'Économie et des Finances, une mission rassemblant des inspecteurs de l'IGF, de l'IGEN, de l'IGAENR et des membres du CGEJET étudie actuellement les conditions de développement du numérique éducatif en France.

À cet effet, ils ont conduit de nombreux entretiens avec les membres du Groupe Éducation du SNE et ont sollicité des informations en provenance d'autres pays européens.



Egalité, diversité et manuels scolaires

Le manuel scolaire - papier et numérique - est non seulement le vecteur des programmes officiels mais aussi un référent symbolique de la transmission des **valeurs républicaines**, comme le rappellent de nombreuses coupures de presse. Dans une société aux mutations de plus en plus rapides, l'édition scolaire cherche à tenir compte avec justesse des évolutions sociales et culturelles, tout en respectant les instructions officielles. Renforcer les liens entre la recherche savante et l'édition scolaire autour des réflexions sur les thèmes de la diversité et de l'égalité a constitué l'axe majeur des travaux entrepris conjointement par République & Diversité et le groupe Éducation du SNE, dans la perspective des futurs programmes.

Ces travaux ont fait l'objet d'un **séminaire à l'Assemblée nationale le 19 avril 2012**, en présence de **la ministre de la Réussite éducative, Mme Pau-Langevin**.

UNE PREMIÈRE CONCLUSION : LES MANUELS TRADUISENT LA DIVERSITÉ DE LA SOCIÉTÉ

► Des travaux menés pendant près d'un an

- Trois équipes de chercheur(e)s ont mis en commun leurs expériences et leurs travaux vis-à-vis de trois typologies de discriminations (dans un premier temps) :

Le sexe, les origines, l'orientation sexuelle.

- Trois champs disciplinaires ont été abordés, pour les niveaux collège et lycée :

Les Lettres, l'Histoire et les Sciences de la vie et de la Terre. Un corpus significatif de manuels de collège et de lycée ainsi que les programmes correspondants ont été examinés pour ces niveaux et ces disciplines.

► Une diversité présente dans les manuels

Globalement la question des discriminations est prise au sérieux par les maisons d'édition scolaires.

- Sur la question des discriminations sexistes, les efforts - notamment en matière d'iconographie - sont manifestes. Des améliorations sont possibles, et les recommandations issues d'études sont examinées avec attention par les auteur(e)s, les éditrices et les éditeurs. À cet égard, pallier le manque de parité effective dans certaines sphères publiques, professionnelles et surtout politiques ne

relève pas que du seul champ scolaire, mais bien de la société dans son ensemble.

- Sur la question des discriminations liées aux origines, là encore la volonté de mettre en lumière la diversité de la société française se manifeste de façon tangible, notamment dans l'iconographie. Les échanges fructueux avec les chercheur(e)s du groupe de travail vont permettre d'accroître et de diversifier significativement les sources de documentation permettant de rendre compte de cette dimension de la société.

- Quant aux discriminations liées à l'orientation sexuelle, il est à noter que les manuels sont totalement exempts d'homophobie.

DES PISTES D'ACTION VIS-À-VIS DES PROGRAMMES, DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS, ET DES MANUELS

► Une mission pour le futur Conseil national des programmes

Les objectifs de l'éducation à la citoyenneté instaurée par la loi de Refondation de l'école sont de « *préparer les élèves à vivre en société et à devenir des citoyens responsables, conscients des principes et règles qui fondent la démocratie* ». Le futur Conseil supérieur des programmes aura la charge de concevoir les contenus d'enseignement lors des réformes à venir : il lui revient d'imprimer le cap en matière de lutte contre les discriminations dans les programmes, notamment ceux de l'enseignement civique et moral.

► Veiller à la formation des professeur(e)s et aux ressources qu'ils/elles utilisent

Il revient au ministère d'intégrer dans la formation des professeurs, initiale ou continue, la lutte contre les stéréotypes. Par ailleurs, les ressources pédagogiques institutionnelles et/ou issues de l'édition scolaire utilisées par les professeurs doivent prendre en compte cette problématique.

► Traduire la diversité dans les manuels des élèves, une préoccupation déjà présente

Ni encyclopédie, ni monographie savante, le manuel des élèves constitue un outil de dialogue et d'échange entre élèves, professeur(e)s et familles autour des notions au programme mais aussi des représentations de la société qu'il véhicule.

La **justesse de ces représentations**, avec en particulier les questions de genre, d'origine, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle est pour les auteurs et éditeurs de manuels scolaires un enjeu de responsabilité aussi important que la qualité pédagogique des contenus qu'ils proposent.

Les travaux menés avec les chercheur(e)s sollicité(e)s par République & Diversité ont conduit à diversifier et élargir le corpus des textes, iconographies, témoignages, documents et ressources disponibles, intégrant une dimension de questionnement des stéréotypes, et susceptibles de permettre un travail en classe avec les élèves.

Ce corpus irriguera la réflexion des auteur(e)s, éditrices et éditeurs lors de la création des outils pédagogiques accompagnant les prochaines réformes.

La réflexion sur les outils pédagogiques est inscrite dans l'ADN de l'édition scolaire et se nourrit des avancées de la recherche. Ce **dialogue constructif** entre le monde de la recherche et l'édition scolaire est au service de la réussite scolaire de tous : ainsi, recenser un ensemble de ressources pédagogiques pour que l'école du XXI^e siècle s'enrichisse de la diversité de la société qu'elle contribue à éduquer a été au cœur de ces travaux communs.

2012/2013 : vers la fin des réformes de programmes dans le secondaire

La dernière année de réforme au collège

À la rentrée 2012, de nouveaux programmes d'histoire, de géographie, d'éducation civique et de Français sont entrés en application dans les classes de 3^e.

Des réformes qui se poursuivent au lycée

- À la rentrée 2012, les nouveaux programmes des classes de Terminales ES, L, S, STI2D, STL, STD2A sont entrés en vigueur. Les élèves de ces classes seront les premiers à passer les nouvelles épreuves de baccalauréat liées à ces programmes en juin 2013.
- Parallèlement à ces changements en Terminale, la réforme des sections technologiques se poursuit dans les classes de Premières ST2S et STMG à la rentrée 2012.
- Ce cycle de réforme sera clos à la rentrée 2013, par la mise en application des nouveaux programmes des classes de Terminale ST2S et STMG, avec de nouvelles épreuves de baccalauréat en 2014.

Une actualité internationale très dense

- PARIS (20 et 21 septembre 2012) : le SNE accueille le 8th IPA Educational Publishers Forum.
- BRUXELLES (6 novembre 2012) : Participation au meeting de Bruxelles avec la DGEAC sur les ressources libres • Réponse à la consultation de la DGEAC sur les ressources libres.
- MILAN (17 et 18 janvier 2013) : 9th IPA Educational Publishers Forum.
- LONDRES (17 avril 2013) : 1^{ère} Conférence internationale de l'IPA Educational Publishers Forum sur le numérique éducatif « What works? ».
- LONDRES (18 avril 2013) : 10th IPA Educational Publishers Forum.



INTERNATIONAL

L'action du SNE ne peut se concevoir sur une base purement nationale. La plupart de ses dossiers ont, de plus en plus, une dimension européenne et internationale.

Le SNE participe activement à la Fédération des éditeurs européens, basée à Bruxelles, et à l'Union Internationale des Editeurs, installée à Genève. La concertation avec ces organismes est quotidienne. Elle permet à la fois de mener des actions communes (lobbying) et de comparer la situation des différents pays (benchmarking).

Le lobbying européen notamment, que ce soit auprès de la Commission européenne ou du Parlement européen prend une importance croissante.

// 107 La Fédération des éditeurs européens : 2012-2013, les temps sont durs... mais gardons le cap

//108 L'Union Internationale des Éditeurs sur tous les fronts

La Fédération des éditeurs européens : 2012-2013, les temps sont durs...mais gardons le cap

Dans une Europe en crise, les interrogations sont nombreuses sur ce qui peut permettre à notre région de retrouver la voie de la croissance. Et forte est la tentation de regarder fixement de l'autre côté de l'Atlantique, pour déterminer quelles sont les recettes qui fonctionnent. Dans cet environnement numérique qui est devenu la norme pour la plupart de nos pays, comment (re-)prendre une place déterminante, comment tout simplement continuer à exister ?

En outre, tout ce qui n'est pas "e" est pour le mieux vieillot, démodé ou pire, allant à contre-courant de la modernité. À Bruxelles, trop de responsables semblent oublier qu'en ce qui concerne l'édition, à quelques notables exceptions près, le livre imprimé continue d'être en tête des ventes et est bien souvent aussi moderne que son jumeau numérique.

Cependant les questions subsistent : A-t-on encore besoin d'éditeurs dans un monde hyper-connecté ? Quelle est la valeur ajoutée du travail éditorial ?

La Fédération des éditeurs européens (FEE) a donc mis en place des messages et des activités pour souligner la relation essentielle entre les éditeurs et leurs auteurs et le rôle indispensable des différentes

activités éditoriales dans la chaîne créative. Grâce au soutien du SNE et de la SOFIA, nous avons organisé pour la seconde fois en septembre 2012, les dialogues auteurs-éditeurs qui ont permis à une nombreuse audience de partager les expériences de trois tandems d'auteurs et de leurs éditeurs dont l'éditeur franco-belge François Pernot (Dargaux-Lombard) et le scénariste Jean Dufaux. Ces échanges rappellent à tous l'importance pour un auteur de travailler avec un éditeur (et toute son équipe), ce qui est indispensable pour que la FEE puisse ensuite justifier de la nécessité de mettre en place (ou de conserver le cas échéant) le cadre législatif nécessaire pour la poursuite de ce travail.

La FEE organise également dans le courant du mois de juin une exposition² intitulée « surpris à lire » qui rassemblera des photographies de personnalités notamment politiques, avec leurs livres favoris.

Que ce soit dans le dossier de la TVA qui devrait évoluer dans les mois à venir pour -espérons-le - permettre aux États membres qui comme la France souhaitent soutenir l'activité éditoriale, de taxer les livres aux taux réduits ou dans celui de la propriété intellectuelle où il est crucial que les responsables des institutions européennes soient convaincus qu'un droit d'auteur fort encourage tant les auteurs que leurs éditeurs à poursuivre leurs travaux, si ceux qui décident du cadre juridique, ne sont pas intimement persuadés que le travail des auteurs et des éditeurs est absolument essentiel, il sera de plus en plus difficile de justifier de politiques positives.

De l'autre côté de l'Atlantique, qui fait tant rêver un certain nombre de responsables européens et leur donne l'impression qu'imiter ce modèle rendra à l'Europe sa croissance et sa compétitivité, les géants de l'internet, qui ne créent pas de contenu mais ont mis en place des tuyaux, certes ingénieux, ont en réalité bien besoin de livres mais aussi de musique ou d'audiovisuel créés par des professionnels.

¹ On ne parle que d'e-book, d'e-commerce, d'e-santé...

² L'exposition aura lieu du 17 au 20 juin au parlement européen, plus d'informations et les photographies sur le site getcaughtreading.eu



© FEE 2012

Deuxième dialogue auteurs-éditeurs

De gauche à droite : François Pernot (éditions Dargaud/Belgique), Jean Dufaux (scénariste BD), Donato Carrisi (auteur de thriller), Stefano Mauri (éditions MauriSpagnol/Italie), Eva Bonnier (éditions Bonnier/Suède), Asa Larsson (auteur de polar).

L'édition européenne est le leader mondial, les plus grandes maisons d'édition sont européennes, c'est cette « matière première » qu'il faut mettre en exergue. Il nous faut réfléchir et agir sur la manière de poursuivre la promotion de ces livres, de ces langues, de ces cultures qui font de notre continent, une région à part, riche de ces diversités.

Bien des politiques européennes affectent notre secteur mais une saine concurrence et un droit d'auteur digne de ce nom sont les bases indispensables de notre secteur.

Que l'on puisse continuer à acheter des livres, quel que soit leur format, chez des libraires qui ont à cœur de prescrire les livres qu'ils ont appréciés et

pas seulement ceux qu'ils vendent le mieux, et que ceux qui les ont écrits, illustrés, traduits, publiés, puissent continuer à vivre de leur travail, voilà ce que les institutions européennes doivent mettre au cœur de leur politiques dans notre domaine.

Ce n'est certes pas une tâche facile mais c'est celle sur laquelle la FEE et ses membres dont le SNE, se concentrent, avec l'aide d'éditeurs fantastiques qui se dévouent pour la cause commune.

« Qui n'a plus d'espoir n'aura plus de regrets. »
William Shakespeare

// Anne Bergman-Tahon
Directrice de la FEE

L'Union Internationale des Éditeurs (UIE) sur tous les fronts

Le 29^e Congrès de l'UIE qui a eu lieu en juin 2012 au Cap (Afrique du Sud) a constitué un temps fort de l'année 2012. Plus de trois cents éditeurs, auteurs, spécialistes du droit d'auteur, bibliothécaires et fonctionnaires de plus de trente pays et d'organisations internationales s'y sont réunis pour discuter et s'informer sur les derniers développements et les dernières tendances dans l'édition, au niveau local, régional et mondial. La participation active et l'engagement enthousiaste des participants a fortement contribué au succès du Congrès. Les discussions ont notamment révélé de grandes similitudes dans les défis auxquels sont confrontés les éditeurs du monde entier. Ce Congrès a par ailleurs été marqué par la remise, pour la première fois en clôture de la manifestation, du Prix liberté de Publier de l'UIE 2012 à Jonathan Shapiro (« Zapiro »), dessinateur et caricaturiste qui a combattu courageusement pour la liberté d'expression en Afrique du Sud pendant les vingt-cinq dernières années. Après avoir accepté le prix, Zapiro a séduit les délégués par une présentation mémorable de ses superbes caricatures politiques. Avec Plantu, il est l'un des membres de Dessins pour la Paix.

L'UIE a par ailleurs continué à être l'un des acteurs majeurs en faveur de la liberté d'expression au sein du Conseil de Droits de l'Homme de l'ONU et a, pour la première fois fin 2012, pris la parole devant le Comité des Droits de l'Homme de l'ONU, un comité d'experts des Nations Unies, afin d'y défendre la liberté de publier en Turquie.

L'UIE a poursuivi ses efforts dans le cadre du débat sur les exceptions minimales au droit d'auteur à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). En décembre 2012, une session spéciale des Assemblées générales a décidé de convoquer une conférence diplomatique pour un traité qui aura lieu à Marrakech en juin 2013. Nous nous orientons vers l'adoption d'un traité visant à faciliter l'accès des déficients visuels et des personnes ayant des difficultés de lecture des textes écrits. L'UIE, qui est un acteur clé des négociations en cours, tente de peser sur le cours des négociations. Par ailleurs, elle coordonne la participation des éditeurs à la conférence de Marrakech. Nous serons représentés en force et dans toute notre diversité. Le SNE, notamment, fera partie de la délégation d'éditeurs qui tâchera de remporter ce qui pourra

l'être, notamment sur les questions de disponibilité commerciale et de traduction. Nous sommes désormais optimistes quant à l'adoption possible d'un traité raisonnable.

Dans le cadre de ces discussions, l'UIE se concentrera sur la protection des droits d'auteur afin de préserver la création et la diffusion de la connaissance, tout en travaillant à trouver des solutions qui étendent l'accès à tous les lecteurs, comme les éditeurs s'y sont engagés. Nous croyons que l'égalité d'accès ne sera possible que si des formats accessibles deviennent la norme et non l'exception. Les accords volontaires sont préférables aux solutions législatives. À cette fin, nous restons attachés au projet TIGAR qui est en bonne voie avec plus de 500 titres prêts pour l'échange international.

Grâce à son Forum des Éditeurs scolaires (Education Publishers Forum/ EPF) et à la première conférence sur l'Éducation organisée lors de la foire du livre de Londres le 17 avril 2013, l'UIE a pris la tête du débat international sur les ressources éducatives libres, le futur rôle des éditeurs et la migration numérique.

L'UIE a également poursuivi ses efforts pour promouvoir le livre et la lecture dans le monde : le 23 avril, journée mondiale du livre et du droit d'auteur, Bangkok a pris le titre de Capitale mondiale du livre 2013 de l'UNESCO. Le membre thaï de l'UIE, l'Association thaïe des éditeurs et des libraires (PUBAT), a porté le projet avec force si bien que, par exemple, la ville de Bangkok est recouverte des logos de l'UIE. La richesse du programme permettra

de promouvoir une culture de la lecture dans une capitale qui compte plus de 10 millions d'habitants. Cette année sera par ailleurs marquée par la tenue, à Bangkok, du 30^e Congrès de l'UIE du 25 au 27 mars 2014, à la veille du salon du livre de Bangkok. Le SNE sera représenté en force dans un programme qui tâchera de répondre au mieux aux attentes des éditeurs locaux et internationaux. De grands noms seront également représentés dans le programme. Inscrivez-vous sans attendre en ligne sur le site du Congrès : <http://ipa.ipa2014bangkok.com/member/index.php>

Enfin, nous adressons nos chaleureuses félicitations à Port Harcourt, au Nigeria, qui a été nommée Capitale mondiale du livre 2014. Elle sera la première ville située en Afrique sub-saharienne à détenir le titre !

// Catherine Blache
SNE

// Alexis Krikorian
UIE



© UIE

Bangkok Capitale Mondiale du Livre

→ CONSULTER ÉGALEMENT LES ARTICLES :

- «DISCUSSIONS SUR LE TRAITÉ RELATIF À L'EXCEPTION « HANDICAPÉS » À L'OMPI : UN ENJEU MAJEUR » P. 41
- «UNE PLATEFORME EUROPÉENNE DE DIALOGUE POUR ÉVITER DES EXCEPTIONS AU DROIT D'AUTEUR » P. 45
- «TAUX RÉDUIT DE TVA SUR LE LIVRE NUMÉRIQUE : UN COMBAT À DEUX NIVEAUX » P. 51
- «L'UIE ET LA DÉFENSE DE LA LIBERTÉ DE PUBLIER : DÉCRIMINALISER LA DIFFAMATION » P. 54
- «LE MOUVEMENT «OPEN ACCESS » : ÉTAT DES LIEUX » P. 95
- «LES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES ET LA TENTATION DU NUMÉRIQUE GRATUIT » P. 97



DIALOGUE AVEC L'INTERPROFESSION

Le SNE participe à de nombreuses instances traitant de tous les aspects de la vie de l'édition. Ses représentants y côtoient ainsi, régulièrement, auteurs, libraires et d'autres secteurs économiques. Le syndicat se situe ainsi à un carrefour où se rencontrent tous les acteurs du monde du livre et de la culture plus généralement.

//111 Le Bureau international de l'édition française

//114 Le Centre Français du droit d'exploitation de Copie

//116 Sofia

//118 La Société civile des éditeurs de littérature française

//119 L'Asfored

Le BIEF (Bureau international de l'édition française)

L'ACTIVITÉ EN 2012

Les Foires et Salons, rencontres professionnelles, catalogues

Le BIEF a réalisé en 2012 l'ensemble des opérations programmées sauf, malheureusement, la participation à la Foire internationale du livre de Téhéran du fait du contexte politique en Iran.

Pour les Foires et Salons, l'Asie, l'Europe continuent d'être les zones où le BIEF continue d'être le plus présent mais l'Amérique centrale et latine – notons particulièrement la Foire de Guadalajara – comme le Moyen Orient, avec la Foire du livre d'Abu Dhabi, sont également des lieux où la présence de l'édition française pour les échanges de droits est importante à poursuivre.

Les statistiques relatives aux cessions de droits de traduction montrent bien que ce sont dans ces régions qu'une part significative des contrats de traduction sont signés.

Le choix des destinations des Foires ou Salons auxquels le BIEF participe est, comme chaque année, la résultante des réponses aux questionnaires adressés chaque printemps aux adhérents comme aux échanges réguliers avec le Centre national du livre (CNL) sur les priorités de l'action internationale, mais également les éléments d'information qui remontent de nos postes diplomatiques.

L'opération « Foires du monde » permet aux adhérents de faire figurer sur 13 foires internationales, pour un coût de participation faible grâce à l'appui du CNL, une sélection de leurs ouvrages dans tous les secteurs d'édition. Il s'agit en fait d'environ

1 300 titres différents qui sont ainsi les éléments de cette vitrine de la production éditoriale nationale.

Le site du BIEF, www.bief.org, offre aux éditeurs la possibilité d'expositions virtuelles en complément des foires « réelles ». Le partenariat réalisé avec la base Electre, permet en effet que chaque titre présent sur une Foire ou un Salon soit référencé avec une notice bibliographique incluant naturellement l'illustration de couverture, les métadonnées relatives à l'ouvrage mais également la possibilité pour l'éditeur, dans la langue de son choix, de présenter les éléments textuels ou contextuels du titre concerné.

L'activité du BIEF, c'est aussi l'organisation de séminaires, rencontres professionnelles, thématiques – c'est-à-dire sur un domaine éditorial particulier – concernant l'ensemble du champ de la production. Les séminaires ou rencontres peuvent être bilatéraux ou multilatéraux.

Ainsi en mai 2012 à Berlin, une rencontre d'éditeurs de littérature a réuni une centaine d'éditeurs dont trois quart d'éditeurs allemands, et a été conclue par un débat autour de la question de la fiscalité du livre numérique avec, côté français, Antoine Gallimard – alors Président du SNE – et l'ancien Ministre Jacques Toubon.

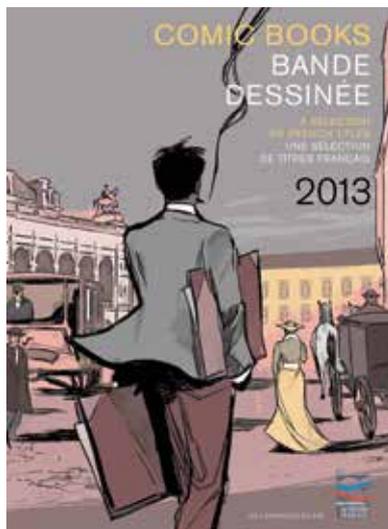
Ce type d'échanges, dès lors qu'ils sont préparés très en amont et, bien sûr, suivis le même jour ou le lendemain d'échanges « B to B » entre les différents représentants des maisons d'édition visent à répondre aux demandes des professionnels, étrangers comme français, de conforter des réseaux au-delà des rencontres sur les Salons ou les échanges réguliers au travers des messageries électroniques.

Ils permettent aussi de mieux informer sur les fonds éditoriaux dans les différents marchés, d'échanger sur les évolutions liées au développement de l'édition numérique, de discuter des différents modèles de régulation – droit d'auteur, mode de fixation du prix du livre, TVA, etc.

Le BIEF publie aussi des catalogues thématiques. Généralement bilingues, le plus souvent vers l'anglais, ils sont un média de diffusion d'information



Le stand du BIEF à la Foire du livre d'Abu Dhabi 2013



sur des titres français dans telle ou telle autre discipline qui ont l'ambition de conforter le travail des cessionnaires de droits et permettre, ainsi, de faire en sorte que la langue française reste la deuxième langue traduite.

Les études

En 2012, les enquêtes et études spécifiques suivantes ont été réalisées par domaine éditorial et par pays :

- Trois études généralistes sur l'édition en Inde, en Thaïlande, et au Brésil ainsi qu'un annuaire des maisons d'édition dans les pays des Balkans ;
- Trois organigrammes des groupes d'édition en Corée du Sud, en Turquie et au Portugal ;
- Trois enquêtes thématiques : une sur l'édition de SHS en Corée du Sud, une sur l'édition de jeunesse et BD en Russie et une sur l'édition de beaux-livres en Turquie ;
- La mise à jour de 20 fiches-pays.



La formation et les échanges professionnels

En 2012, le BIEF a engagé en direction des professionnels du livre à l'étranger un programme d'échanges professionnels et de formations en mettant l'accent sur deux axes traditionnels : la coopération avec les éditeurs du Sud et un programme de séminaires avec les libraires de pays non francophones.

Le Salon du livre de Paris a été à nouveau l'occasion de nombreuses rencontres professionnelles, organisées par le BIEF. En amont du Salon du livre, dont le Japon était l'invité d'honneur, un séminaire réunissant une trentaine d'éditeurs japonais aux côtés des éditeurs français a permis de dialoguer sur les modèles d'organisation des secteurs éditoriaux dans les différents pays, d'échanger sur les développements numériques comme de

présenter, de façon croisée, les grandes tendances de la production éditoriale de plusieurs domaines éditoriaux.

Comme les dernières années, la fréquentation du stand du BIEF au Salon du livre a été nombreuse.

Les programmes d'échanges franco-allemands proposés en partenariat avec le département international de la Foire de Francfort et avec le soutien de l'OFAJ ont été poursuivis.

Enfin, le BIEF a organisé pour la deuxième fois en mars 2012, à la fin et après le Salon du livre de Paris, un « fellowship de jeunes éditeurs » réunissant 14 éditeurs de 14 pays différents pour un programme d'une semaine, de rencontres et d'échanges avec des chefs de maison, des *editors* et des responsables de droits français.

LES OUTILS D'INFORMATION

En 2012, trois numéros de la Lettre d'information du BIEF ont été publiés, rendant compte des différentes opérations auxquelles nous avons participé. Quatre numéros de la Newsletter ont été réalisés et adressés aux adhérents.

Chaque numéro donne lieu à une version en ligne sur le site www.bief.org. Le site et son contenu sont bien évidemment référencés par les plus importants moteurs de recherche mondiaux.

FRENCH PUBLISHER'S AGENCY, LE BUREAU DE NEW-YORK

La traduction de livres reste dramatiquement faible dans l'édition américaine. Cette dernière connaît depuis quatre ans une crise importante, notamment du fait de la crise financière, le ralentissement de l'activité économique et la concurrence de la vente en ligne comme du développement important aux Etats-Unis du livre numérique. Cette situation confirme et amplifie cette tendance de faiblesse de la traduction.

Le nombre de contrats de traduction cédés par le Bureau de New York est de 40 en 2012, chiffre légèrement en baisse par rapport à 2011. L'à-valoir moyen est en revanche en légère hausse avec 4.011



Le stand du BIEF à la Foire du livre de Londres 2013

US dollars mais toujours faible lié tant à la baisse des garanties qu'à la présence de titres de plus faible performance de vente.

Sur 532 titres demandés par le Bureau aux adhérents, 460 ont été adressés par ces derniers. Le nombre de titres retenus pour la prospection s'est réduit, cela est dû pour une grande part à la dimension moins « exportable » des titres reçus, bien évidemment d'abord dans la catégorie des

essais et des documents du fait de la conjoncture électorale française en 2012. On continue d'observer un déplacement des cessions vers la fiction au détriment des sciences humaines du fait notamment de la très importante réduction des crédits des universités américaines et donc des moyens des Presses d'université.

GRANDES LIGNES DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2013

En termes d'opérations, participations à des Foires ou Salons, études ou rencontres professionnelles, le volume d'activités du BIEF reste quantitativement stable.

Pour le Salon du livre de Paris, la dimension internationale, que ce soit l'Espace professionnel international organisé par le BIEF, les efforts importants de l'organisation du Salon et des diverses instances publiques ont conduit à une fréquentation d'éditeurs, libraires, et distributeurs étrangers significativement plus importante.

Le séminaire franco-roumain organisé le mercredi 20 mars, la veille de l'inauguration du Salon a permis la rencontre de 25 éditeurs roumains et, au fil de la journée, d'une cinquantaine d'éditeurs français. Débats passionnés, complexifiés aussi du fait des écarts de nos modèles économiques, mais de vrais échanges qui devraient, des premiers signes le confirment, entraîner une intensification des flux de traduction entre les deux pays, les deux langues.

Un « fellowship » a été organisé au moment du Salon, en présence de 14 éditeurs, de 14 pays – le site du BIEF en rend compte – ainsi que des rendez-vous et des dialogues avec plus de 70 responsables de droits français.

L'accueil des libraires en provenance des librairies francophones, comme de pays non francophones ajoute à l'action du BIEF sa dimension internationale.

Enfin, l'action du BIEF c'est aussi de faire connaître, dans le monde, les « savoir-faire » qui s'opèrent dans les professions du livre en France.

Début mai, un séminaire organisé par le BIEF à Buenos Aires avec l'appui des services de l'Ambassade de France en Argentine, réunissant quatre professionnels français du livre et une trentaine d'éditeurs argentins et, pour quelques-uns, du Cône Sud a été l'occasion de présenter, expliquer, les débats – mais aussi accords – entre les différents acteurs de la chaîne du livre en France concernant l'édition numérique.

L'accord du 21 mars 2013 entre auteurs et éditeurs sur les modifications du Code de la propriété intellectuelle liées notamment à ce nouveau support a été bien évidemment largement présenté, l'expérience française étant mise en avant dans les discussions plus générales sur les formes d'organisation de l'édition et de la création dans l'univers mondialisé.

// Jean-Guy Boin
Directeur général



Le stand du BIEF au Salon international de l'édition et du livre de Casablanca 2013

Le Centre Français d'exploitation du droit de Copie

Le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC) gère les droits des auteurs et des éditeurs pour les différentes copies papier et numériques de leurs œuvres. Il est l'unique société agréée par le ministre de la Culture pour gérer le droit de reproduction par reprographie de la presse et du livre en France. Il gère les droits numériques du livre et de la presse dans le cadre d'apports volontaires de droits confiés par les éditeurs.



L'année 2012 aura essentiellement été marquée par les dossiers numériques.

1 – LA REDIFFUSION NUMÉRIQUE D'EXTRAITS DE PUBLICATIONS DANS LES UNIVERSITÉS : DES PRATIQUES QUI SE STRUCTURENT ET SE STABILISENT

Dans le cadre de sa veille des évolutions des pratiques de copie de livre et de presse, le CFC a mené une étude auprès des universités qui a mis en évidence une certaine homogénéisation des pratiques des enseignants qui diffusent des supports de cours en ligne :

Les publications, une source privilégiée d'illustration des supports de cours diffusés en ligne

Les trois quarts des enseignants intègrent dans leurs supports de cours des extraits de publications. Pour le livre, mentionné par 60 % des enseignants, ces extraits sont issus essentiellement d'ouvrages papier (91 %), mais également d'ouvrages numériques (30 %). Pour la presse, utilisée par 40 % d'entre eux, il s'agit en premier lieu de titres numériques (sites internet et abonnement de la BU) et 53 % des enseignants scannent des publications papier.

Une complémentarité de la diffusion papier et numérique

87 % des enseignants distribuent des copies papier, parallèlement à leur diffusion numérique (archivage et demande des étudiants).

Dans le cas des livres, la photocopie demeure la pratique la plus répandue, alors que pour la presse, la diffusion numérique est plus fréquente. La double diffusion – papier/numérique – est couramment utilisée pour les exercices, les références bibliographiques, les plans et les parties de cours.

2 – EXCEPTION PÉDAGOGIQUE... INFORMER ET EXPLIQUER

Dans le cadre du projet de loi du ministère de l'Éducation nationale sur la refondation de l'école, qui prévoit d'étendre aux œuvres numériques le champ de l'exception pédagogique, le CFC s'est rapidement mobilisé afin de permettre aux éditeurs de disposer de tous les éléments nécessaires pour comprendre

les enjeux de ce nouveau cadre juridique pour leurs contenus et pour les utilisateurs.

Rappeler que le cadre juridique existant depuis 2006, permet aux enseignants de diffuser des extraits de publications sous format numérique.

Le CFC s'est attaché à rappeler que l'exception pédagogique partielle prévue par la loi, a été mise en œuvre et complétée par des accords sectoriels signés entre les représentants des ayants droit et les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur afin notamment de couvrir des usages non autorisés par la loi.

Faire prendre conscience que le cadre juridique actuel (la loi complétée par les accords sectoriels) ne couvre pas l'exhaustivité des pratiques, mais qu'il présente davantage de souplesse qu'une loi pour s'adapter à l'évolution des pratiques.

Outre le fait que pour un très grand nombre d'œuvres numériques, la licence couvre déjà les rediffusions à des fins d'enseignement ou de recherche au sein de l'établissement, le CFC a également souligné que l'extension du champ de l'exception (à savoir la suppression du droit d'auteur) n'est pas l'unique solution qui peut être envisagée.

Faire savoir que la situation de la France n'est pas l'une des plus restrictives d'Europe en matière d'exception pédagogique.

En effet, contrairement aux idées largement répandues, de nombreux pays n'ont adopté aucune exception pédagogique : c'est le cas de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, du Danemark, de la Finlande, de la Suède et de la Norvège.

Par ailleurs, l'Espagne, l'Allemagne et l'Autriche, comme la France, ont adopté une exception limitée qui ne s'applique pas aux publications conçues pour l'enseignement.

3 - EXPLOITATION NUMÉRIQUE DES LIVRES INDISPONIBLES DU XX^E SIÈCLE

En 2012, comme il l'avait déjà fait précédemment, le CFC a mis son expérience à disposition des auteurs et des éditeurs concernant les questions liées à l'exploitation numérique des livres indisponibles du XX^e siècle.

Cette question a été au centre des travaux prospectifs du CFC et a été abordée à plusieurs reprises par le Comité du CFC qui s'est prononcé en faveur d'une proposition d'intervention du CFC pour l'exercice du dispositif de gestion collective qui a été adopté.

Dans ce cadre, le CFC a procédé à une étude de faisabilité juridique et technique qui a été mise à disposition des éditeurs. Le CFC a souligné les zones d'incertitudes qui existaient alors et s'est engagé à proposer des solutions raisonnées et adaptées aux enjeux.

De ce fait, et bien que non pressenti pour être agréé par le ministère de la Culture pour l'exercice du dispositif de gestion collective résultant de la loi du 1^{er} mars 2012, le CFC reste à la disposition des ayants droit sur ces questions.

4 – LANCEMENT DE CFC DISTRE-PRESSE : LA PLATEFORME DE DISTRIBUTION NUMÉRIQUE DE CONTENUS DE PRESSE DU CFC

En novembre 2012, le CFC a lancé un outil de découpe et d'accès numérique aux articles des titres de son répertoire, dédié aux prestataires de veille média et aux éditeurs de presse.

CFC Distre-Pressé permet aux prestataires de services de réaliser plus facilement leurs prestations en matière notamment de panoramas de presse en mettant à leur disposition, à la première heure, les articles découpés des titres de presse dans des formats standardisés. Elle apporte également aux éditeurs la possibilité de disposer des flux xml de leurs publications.

Cette plateforme est accessoire à l'activité principale d'autorisation de copie du CFC. Elle n'est obligatoire ni pour les éditeurs ni pour les prestataires, mais en proposant un accès numérique normalisé aux articles, elle a pour objet de simplifier et d'améliorer le traitement des rediffusions au bénéfice de tous.

Lors de son lancement, CFC Distre-Pressé rassemblait 19 titres de presse distribués aux 3 principaux prestataires du marché. De nouveaux titres de presse sont en cours d'intégration et un quatrième prestataire vient également de s'abonner à ce service.

5 – POUR LA 2^E ANNÉE CONSÉCUTIVE, UNE PROGRESSION DE 20 % DU NOMBRE DE TITRES DE PRESSE DONT LA GESTION DES DROITS EST CONFIEE AU CFC PAR LES ÉDITEURS AU TITRE DES COPIES NUMÉRIQUES PROFESSIONNELLES

Afin de mieux valoriser et contrôler les rediffusions numériques de leurs titres de presse au sein des entreprises et des

administrations, les éditeurs sont de plus en plus nombreux à apporter leurs droits au CFC.

Ce fut notamment le cas en juillet 2012 avec la Presse Quotidienne Régionale qui a confié au CFC la gestion de ses droits pour encadrer les pratiques des organisations clientes des prestataires de services.

Cet accord a permis au CFC d'élargir sa prospection à des utilisateurs qui recourent presque exclusivement à la presse locale et auxquels, de ce fait, le CFC ne pouvait pas proposer de contrat d'autorisation jusqu'alors.

Ainsi, fin 2012, le CFC gérait les droits numériques de plus de 2600 titres et sites internet de presse français et de près de 6000 publications étrangères grâce à des accords de réciprocité spécifiques conclus avec ses homologues anglais, belges, espagnols, luxembourgeois, québécois et suisses.

// Denis Noel
Directeur général

L'année 2012 du CFC en quelques chiffres

PERCEPTIONS 2012 : 45,45 MILLIONS D'EUROS

Reprographie : 27,75 M€

- Copies pédagogiques (Enseignement et formation) : 25,42 M€
- Copies professionnelles (entreprises, administrations...) : 2,33 M€

Numérique : 14,07 M€

- Copies pédagogiques : 1,34 M€
- Copies professionnelles : 12,05 M€
- Copie Privée (part revenant aux éditeurs de presse) = 0,68 M€

Étranger : 3,63 M€

RÉPARTITIONS 2012 : 39 MILLIONS D'EUROS

Reprographie : 28,5 M€

- 78 % pour le livre (dont 60,8 % pour le livre (para)scolaire et 19,8 % pour le livre universitaire et professionnel)
- 22 % pour la presse (dont 48,4 % pour la presse professionnelle/culturelle spécialisée et 27,1 % pour la presse grand public)

Copies numériques professionnelles : 10,5 M€ (La répartition des copies numériques pédagogiques ne s'effectuant que tous les deux ans, il n'y a pas eu de répartition à ce titre en 2012.)

Sofia: Des répartitions abondantes et un nouvel agrément



7^e RÉPARTITION DU DROIT DE PRÊT

L'année 2012 s'est terminée par la 7^e répartition de la rémunération au titre du prêt en bibliothèque pour un montant net de 13,5 millions d'euros. Cette distribution concerne la rémunération collectée au titre des livres achetés par les bibliothèques de prêt en 2010.

Ce montant global est réparti en deux parts égales de 6 739 193 €, la première bénéficiant à 58 000 auteurs et la seconde à 2 900 éditeurs. Le nombre de titres rémunérés est de 384 177, pour un nombre de 6 681 093 livres achetés par des bibliothèques. La rémunération unitaire par exemplaire s'établit à 2,02 € à partager entre auteur et éditeur.

Les auteurs adhérents de la Sofia reçoivent directement leurs droits de la Sofia. Les auteurs non adhérents de la Sofia voient leurs droits transiter, soit par d'autres sociétés de gestion collective dont ils sont membres, soit, à défaut, par leurs éditeurs.

QUELLES TENDANCES POUR LES PROCHAINES RÉPARTITIONS ?

La contribution de l'État, significativement en baisse depuis 2008, (12 % entre 2008 et 2011) semble se stabiliser en 2012 avec une légère remontée.

Du fait d'un étalement des perceptions, l'intervalle entre les répartitions n'a pu être réduit, ni en 2011 ni en 2012 et a donc encore atteint une année pleine entre les deux dernières répartitions, dédiées aux droits 2009 et 2010. Il reste à souhaiter que la situation économique de la librairie permette, dans les années à venir, de resserrer davantage le rythme des perceptions et, partant, celui du versement des droits.

Il faudra également tenir compte, à l'avenir, du prêt d'ouvrages sous forme numérique, qui risque de concurrencer, dans les bibliothèques, le prêt des livres imprimés. (La Sofia a publié en mars 2013, en lien avec le SNE et la SGDL, la 3^e vague du baromètre consacré aux usages du livre numérique).

On a pu observer, au fil des répartitions, une augmentation constante du nombre de titres d'ouvrages bénéficiaires de droits, tandis que le nombre d'auteurs et d'éditeurs présents dans les répartitions s'est maintenu à peu près dans les mêmes proportions. Le nombre total de livres a suivi, jusqu'à présent, la même tendance globale à la hausse. En 2010, un peu moins de titres représentés – moins 8 %, pour un nombre total d'exemplaires de livres inférieur au chiffre de 2008, mais néanmoins supérieur à celui de 2009. Cet accroissement, dans un contexte où la baisse générale des achats de livres imprimés par les bibliothèques se confirme d'année en année, semble surtout le résultat des campagnes d'information et de recherche réalisées par la Sofia pour référencer les fournisseurs assujettis et intensifier la perception des redevances.

EXPLOITATION DES LIVRES INDISPONIBLES DU XX^e SIÈCLE



La Sofia gère, depuis le 21 mars 2013, les droits numériques des livres indisponibles du XX^e siècle.

Elle valide les oppositions et les retraits formulés par les auteurs et les éditeurs, les livres considérés disparaissant, une fois ces demandes validées, de la liste publiée par la BnF, sous l'acronyme ReLIRE, Registre des Livres Indisponibles en Réédition Electronique (<http://relire.bnf.fr>). La Sofia attribuera, par la suite, les licences d'exploitation aux conditions déterminées par les auteurs et les éditeurs dans le respect des prescriptions légales ; enfin, elle perçoit et répartit les redevances versées au titre de l'exploitation des livres.

À l'entrée en gestion collective des livres indisponibles, à partir du 21 septembre 2013, la Sofia sera habilitée à exercer le droit d'autoriser la reproduction et la représentation du livre sous une forme numérique, homothétique. Elle ne dispose d'aucun autre droit appartenant à l'auteur ou à l'éditeur en vertu du contrat d'édition.

MONTANTS RÉPARTIS

Année de droits	Montant
2006	14 932 339
2007	14 666 151
2008	15 405 809
2009	14 096 111
2010	13 478 386
Total	99 879 667

AYANTS DROIT

Nombre d'ayants droit	Éditeurs	Auteurs
Présents en 2010	2900	58 000
Présents en 2009 et 2010	2143	57 965
Présents en 2008 et 2010	1 870	34 028
Présents en 2007 et 2010	1 756	30 730
Présents en 2006 et 2010	1 615	27 905

NOMBRE DE TITRES RÉMUNÉRÉS PAR ANNÉE

Année	Nombre de titres rémunérés
2010	384 177
2009	418 235
2008	399 758
2007	320 378
2006	302 060

Elle aura, alors, l'obligation légale de proposer à l'éditeur d'origine encore cessionnaire du droit de reproduction imprimé, une autorisation d'exploitation exclusive sous forme numérique pour une durée de 10 ans, tacitement reconductible.

- S'il accepte, l'éditeur devra exploiter le livre dans un délai de trois ans. L'auteur peut toutefois s'opposer à ce que son éditeur exploite cette licence en apportant la preuve que son éditeur ne dispose plus du droit d'édition du livre concerné.

- Si l'éditeur d'origine refuse cette proposition ou n'y répond pas au terme d'un délai de deux mois, la Sofia délivrera des exploitations de cinq ans aux éditeurs qui en feront la demande.

Il appartient à la Sofia de déterminer les conditions de ces futures exploitations. Pour répondre aux interrogations des auteurs concernant leur part de rémunération, le Conseil d'administration de la Sofia soumettra à l'Assemblée Générale du 20 juin 2013 la résolution suivante : « dans le cas des éditeurs d'origine qui souscrivent des licences exclusives, le montant des redevances perçues par la Sofia, à provenir de leur exploitation, est intégralement versé aux auteurs et à leurs ayants droit ». Rappelant que : « dans le cas où l'auteur a repris ses droits auprès de son éditeur, il perçoit l'intégralité des redevances versées à la Sofia au titre de l'exploitation des licences ». La Sofia est chargée de veiller à la bonne exploitation des ouvrages et à la répartition équitable des sommes revenant aux auteurs et à leurs ayants droit. Les premiers livres indisponibles devraient pouvoir être commercialisés courant 2015.

Toutes les informations sont sur www.la-sofialivresindisponibles.org.

LA RÉMUNÉRATION POUR COPIE PRIVÉE

La répartition de la rémunération pour copie privée 2011 est intervenue en juin 2012. 809000 euros ont été versés aux auteurs et 2,63 millions d'euros aux éditeurs ; 1,3 million d'euros ont été réservés à l'Action culturelle.

Les perceptions en 2012 sont en légère augmentation, en dépit des difficultés posées par de nombreux contentieux ouverts en masse par les fabricants des produits assujettis comme Apple, Nokia, Motorola, Acer, Sony, notamment, qui s'opposent par tout moyen juridique au règlement de la redevance sur les tablettes ou les téléphones multimédias.

La Sofia distribuera fin mai 2013 la somme de 3847459 €, partagée à parts égales entre les auteurs et les éditeurs. La part auteurs est distribuée à l'ensemble des auteurs du livre représentés par les différentes sociétés (SCAM, SACD, ADAGP, SAIF et SOFIA) ; le Collège éditeurs reçoit également

une part de la rémunération pour copie privée de l'image. Ainsi, sur un montant global de 5827969 € perçu par la Sofia après affectation du quart copie privée de 25% (1456992 €) et déduction des frais de gestion de 12% (524517 €), il sera distribué au Collège des auteurs la somme de 883281 € net contre 2963178 € net pour les éditeurs.

La répartition de la rémunération se fera sur la base de l'enquête annuelle réalisée en octobre 2012 par Médiamétrie. Elle permet de redistribuer à chacun des auteurs et des éditeurs de livres les sommes leur revenant, en fonction des catégories de livres copiés à titre privé par les consommateurs.

ACTION CULTURELLE : FORTE HAUSSE DES AFFECTATIONS

Conformément à la loi, 25% du montant global de la somme perçue par la Sofia au titre de la rémunération pour copie privée sont destinés à soutenir des actions culturelles (formation, promotion des œuvres, aide à la création ou à la diffusion).

En 2012, 125 dossiers au total ont bénéficié de ce dispositif (contre 65 en 2011). Le budget s'est élevé fin 2012 à 2491918 euros, dont 6% d'aide à la création, 27% d'aide à la formation et 54% d'aide à la diffusion.

La procédure informatisée de dépôt des dossiers est accessible sur www.la-sofiaactionculturelle.org.

Typologie des actions soutenues	Montant	%
actions de formation	682517, 57 €	27 %
actions de diffusion	1353849, 52 €	54 %
aide au spectacle vivant	15000,00 €	1 %
aide à la création	139500 €	6 %
actions de défense des intérêts des créateurs	301051 €	12 %
Total général des actions soutenues par Sofia en 2012	2491918 €	

À l'heure où paraît le rapport Lescure, l'avenir de la rémunération pour copie privée semble en sursis, une nouvelle taxe étant proposée pour la compléter avant sans doute de s'y substituer à moyenne échéance. Ce n'est aujourd'hui qu'un objet de débat. Sur ce plan comme sur d'autres, les acteurs du Livre sont appelés à se mobiliser au service du maintien de leur capacité de création. La Sofia, qui est un point naturel de conciliation de leurs intérêts, continuera à œuvrer à leurs côtés, avec vigilance et pugnacité.

// Christian Roblin
Directeur de Sofia

www.la-sofia.org
www.la-sofialivresindisponibles.org

La Société civile des éditeurs de littérature française (SCELFF)

La SCELFF est une des plus petites SPRD (Société de Perception et de Répartition des Droits) en France. Elle gère, sur une base purement volontaire, certains des droits dérivés des livres publiés par ses membres éditeurs et notamment les droits d'adaptation audiovisuelle et théâtrale. Elle est la seule société de gestion collective, en France, représentant uniquement les éditeurs de langue française et défendant leur qualité de cessionnaire de droits.

L'année 2012 s'est traduite, pour la SCELFF, par un certain nombre de changements. Son directeur générale, Roland Neidhart est parti à la retraite en juillet 2012, après 45 ans à la tête de notre structure. Nathalie Piaskowski lui a succédé. Par ailleurs, la SCELFF a fait l'objet d'une restructuration interne, qui poursuivait notamment un objectif de modernisation de son organisation administrative et comptable.

Paul Otchakovsky-Laurens, qui présidait la SCELFF depuis plusieurs années, a souhaité remettre son mandat à la fin de l'année 2012. C'est Olivier Bétourné, Président des éditions du Seuil, qui a été élu pour lui succéder.

1. LES RENCONTRES SCELFF DE L'AUDIOVISUEL

Les 5^{èmes} Rencontres SCELFF de l'Audiovisuel ont été organisées avec Reed Expositions dans le cadre du Salon du livre, grâce au soutien du CNL, de la Sofia et à l'appui du SNE. Elles ont marqué pour notre structure un nouveau succès. En effet, un plus grand nombre de producteurs s'y sont rendus avec le sentiment général, chez les éditeurs, que leur motivation était plus forte et qu'ils y étaient mieux préparés.

Ces rencontres ont de nouveau démontré que le format est adapté aux attentes des producteurs et des éditeurs. Nous avons pu constater une augmentation spectaculaire des rendez-vous, puisque nous sommes en effet passés de 680 en 2012 à plus de 800 en 2013.

La SCELFF demeure plus que jamais le concepteur et l'organisateur de ce marché qui, au fil des années, est devenu un véritable label.

2. LES RELATIONS AVEC LES SOCIÉTÉS PARTENAIRES

La SCELFF représente ses membres auprès de la SACD, de la SACEM et de la SCAM. En vertu de protocoles négociés avec chacune d'entre elles, elle perçoit des rémunérations qu'elle répartit ensuite entre ses membres. Les répartitions

sont demeurées relativement stables cette année marquant néanmoins le pas, au regard des années précédentes. Une hausse de ces répartitions est prévisible compte tenu de la revalorisation par la SACD, de ses tarifs de diffusion.

Un nouveau protocole a été signé le 15 juin 2012 avec la SACEM, se substituant au protocole précédant datant des années 1960 et devenu totalement obsolète. Ce nouvel accord est plus égalitaire dans la mesure où les éditeurs littéraires ont désormais le même statut que les éditeurs musicaux.

Son impact devrait en principe se traduire par une légère augmentation des droits versés par la SACEM à la SCELFF. De nombreux éditeurs, membres de la SCELFF ont, d'ores et déjà, adhéré ou ré-adhéré à la SACEM, de manière à bénéficier des améliorations de ce protocole négociées par la SCELFF.

3. LE FESTIVAL DES SCÉNARISTES DE VALENCE

Le Conseil d'Administration de la SCELFF a décidé cette année de concentrer, dans la mesure du possible, ses aides à l'action culturelle sur des événements correspondant plus étroitement à son activité, c'est-à-dire l'adaptation audiovisuelle. Cette orientation est partie de la volonté de ses membres d'obtenir des retombées plus concrètes des aides qu'ils octroient.

C'est dans ce cadre que la SCELFF a aidé, pour la première fois en 2012, le Festival des Scénaristes de Valence. Un évènement spécifique autour de la promotion de l'adaptation audiovisuelle sera organisé en 2013.

Dans le courant de l'année 2013, nous poursuivons nos efforts dans le sens d'une modernisation de la SCELFF et de ses services. La SCELFF développera par ailleurs sa présence dans les manifestations littéraires et audiovisuelles afin d'assurer davantage encore la promotion de l'exploitation des droits dérivés, tels que les droits audiovisuels, des livres publiés par ses membres.

// Nathalie Piaskowski
 Directrice de la SCELFF

Compétitivité, révolution numérique... L'Asfored, votre partenaire plus que jamais !

Les grands équilibres du monde du livre, de l'édition et des médias changent, en lien notamment avec les nouvelles technologies. Pour rester compétitif, il est vital d'accroître les compétences de ses salariés ou de former ses talents à de nouveaux métiers.

UNE FORMATION SPÉCIALISÉE QUI ÉVOLUE SANS CESSER

Pour aider à la mise en œuvre des stratégies éditoriales dans ce cadre évolutif, l'Asfored fait évoluer sa formation initiale :

- en 2013, la **formation du BTS Edition** sera profondément remaniée en lien avec le nouveau référentiel : les compétences et savoirs faire des techniciens de fabrication issus de l'Asfored évolueront vers une parfaite maîtrise de l'ensemble de l'univers numérique : conception de projets, applications, gestion de fonds, production et structuration multi-supports...
- les **MANAGERS DE L'ÉDITION formés sont en poste en moyenne 3 mois après avoir quitté leur formation** : une belle réussite pour le Mastère (bac + 6) en partenariat avec l'ESCP Europe qui illustre l'adéquation de la formation au marché, notamment grâce à la place accordée aux technologies numériques et à son environnement international marqué.

UNE INNOVATION CONSTANTE : LA GARANTIE D'UNE ADÉQUATION CONTINUE AVEC SES BESOINS

14 nouvelles formations ont également été créées en 2013 (« Découvrir les nouveaux outils de publication numérique », « Être capable de réaliser des ouvrages numériques au format EPUB », « Diffusion et distribution du livre numérique », etc.). C'est 15% de son catalogue qui est renouvelé, auquel il faut ajouter les créations sur-mesure (242 sessions) et bien sûr les mises à jour des formations existantes (dès juin 2013, formation à l'adaptation des contrats d'édition à l'ère numérique, suite à l'accord auteurs/éditeurs du 8 mars 2013).

L'ASFORED : UNE RÉFÉRENCE EN FRANCE COMME A L'ÉTRANGER

Les échanges avec les bureaux culturels des ambassades de France ou les universités étrangères ont continué de se développer en 2012, renforçant ainsi sa notoriété à l'étranger et sa participation active au rayonnement de l'édition française dans le monde :

- au Liban, grâce à un partenariat avec l'Université Antonine à Beyrouth pour former les éditeurs au numérique ainsi que les étudiants dans le cadre d'un Master 2 ;
- avec l'interprofession belge (le Partenariat interprofessionnel du livre et de l'édition numérique (PILEn), l'Association des éditeurs belges (ADEB), le Syndicat des libraires francophones de Belgique (SLFB), etc.) ;

- avec la Chine où des discussions sont en cours entre l'Asfored, l'ESCP Europe et la Foreign University of Beijing.

La qualité des missions d'expertise et de conseil déjà menées par l'Asfored lui a également permis de répondre à la demande de la région Guyane française pour l'accompagner dans son action de soutien et de développement du livre et de la lecture outre-mer.

ET DEMAIN ? CONSERVER UNE AVANCE CONSTANTE

Les axes prioritaires de développement de l'Asfored visent à maintenir un niveau élevé d'innovation, notamment en lien avec les évolutions technologiques permanentes. Sont en préparation par exemple :

- un cycle long de formation à l'édition numérique,
- une formation aux partenariats internationaux pour des produits numériques...

L'Asfored renforcera sa présence :

- auprès de l'ensemble des acteurs de l'édition,
- sur les réseaux sociaux, pour partager au mieux l'information,
- et à l'international, confortant sa notoriété.

La personnalisation de la relation client lui permet de rester leader de la formation à l'édition. Son engagement qualité (ISO 9001) et son processus d'amélioration continue, sa réactivité et son écoute des besoins de ses clients la rendent capable d'élaborer des réponses en parfaite adéquation avec les demandes et les contraintes de chacun.

Un réel succès qui se confirme chaque année.

// Aida Diab
Directrice

CHIFFRES CLÉS 2010/2012

Nombre de sessions de formations sur-mesure : + 30% sur 3 ans

Progression du nombre global de sessions (sur-mesure et sur catalogue) : + 25% sur 3 ans

Nombre de personnes formées : 2666 personnes en 2012 (+52% sur 3 ans) dont 62% en formation sur-mesure (intra) (+ 87% sur 3 ans) et 37% en inter-entreprises.



**SYNDICAT NATIONAL
DE L'ÉDITION**

115 bd Saint-Germain 75006 Paris
Tél. : 01 44 41 40 50
Fax : 01 44 41 40 77

Coordination éditoriale : Sabine Le Stum
Couverture et graphisme : Frédéric Ma et Tiphaine Duchénoy
Impression : Groupe Corlet imprimeur

Prix de vente : 17 € TTC
Juin 2013